

SYNDICALISME

n° 2725
5 janvier 1999

lille
44^e congrès
CFDT

la **force** des choix
la valeur des **Actes**

Les textes
du 44^{ème} congrès
de la CFDT
sont disponibles
sur le site internet :
<http://www.cfdt.fr>

SOMMAIRE

Directeur de la publication : Michel Jalmain

Rédaction 4, bd de la Villette - 75955 Paris Cedex 19
Tél : 01 42 03 81 80 - Fax : 01 40 18 79 21
Mel : hebdo@cfdt.fr

Directeur de la rédaction : Michel Caron
Rédactrice en chef : Béatrice Ouin
Rédacteurs : Claire Julliard, Luc Peillon, Isabelle Perrin,
Philippe Réau, Gilbert Spiegel
Secrétaire de rédaction : Corinne Grincourt

Ce numéro a été réalisé avec le concours de Frédéric Prouteau,
Henri Israël, Didier Blain, Marc Duvivier, Anne Evans, Pascal Famery,
Myriam Rivière et le secrétariat confédéral coordonné
par Gilbert Marsac

Maquette : Conception Et Gestion Publicitaire 01 45 33 50 72
Photogravure : Incidences 01 49 88 18 54
Crédit Photo : Frédéric Fournier et Christian Avril

Pages spéciales jointes sous film :
BANQUE (8 pages), FNCB, FER, FCE, INTERCO (4 pages).

Administration abonnements : CFDT-Presses
4, bd de la Villette - 75955 Paris Cedex 19 - Tél. : 01 42 03 81 29
Responsable : Claudine Roy

Abonnement : annuel : 380 F - étranger : 540 F
Chèque à l'ordre de CFDT-Presses - Pour toute correspondance
joindre une étiquette d'envoi récente

N° CPPAP 718 D 73 **ISSN :** 00397741

Impression : Imprimeries Quebecor

20,00 F

Editorial

Rapport d'activité

Présentation du rapport d'activité	2 à 11
par Nicole Notat	12 à 25
Intervention des syndicats	26 à 34
Réponse de Nicole Notat	

Résolution

"Réforme de la Cnas"

Présentation par Michel Jalmain	36 et 37
Débats sur les amendements	38 et 39
Résolution "Réforme de la Cnas"	40 à 44

Résolution

"Missions et fonctions du syndicalisme confédéré"

Présentation par Jean-René Masson	46 et 47
Débats sur les amendements	48 à 50
Résolution "Missions et fonctions du syndicalisme confédéré"	51 à 58

Résolution

"Les enjeux de la démocratie"

Présentation par Michel Caron	60 et 61
Débats sur les amendements	62 et 63
Résolution "Les enjeux de la démocratie"	64 à 70

Résolution

"Le syndicalisme face au défi de la mondialisation"

Présentation par Jean-François Trogrlic	72 et 73
Débats sur les amendements	74 et 75
Résolution "Le syndicalisme face au défi de la mondialisation"	76 à 81

Le débat statutaire

Présentation par Jacky Bontems	83 et 84
Débats sur les amendements	85 à 88

International

Intervention du représentant de la CISL	89
Intervention du représentant de la CES	90
Intervention du représentant du BIT	91
Les organismes représentés au congrès	92
Messages du monde	93

Elections

Commission de suivi de la Charte informatique et financière	94
La Commission exécutive	94 et 95
Le Bureau national	96



par Nicole Notat
secrétaire générale

L'observateur qui assistait à Lille à son premier congrès CFDT, aura à coup sûr été impressionné par la qualité de l'écoute, le sérieux des délégués, la sérénité des débats, la pertinence des arguments développés par les intervenants. Il aura pu constater la maturité de notre organisation, confirmée par ce congrès.

C'est là le résultat de la force de notre engagement – dans la confrontation, la controverse parfois – qui a accompagné le traitement des grands dossiers de ces trois dernières années, de la réduction du temps de travail à la réforme de la Sécurité sociale, résultat également d'une démarche qui nous a permis d'améliorer la qualité de nos débats collectifs.

Ce congrès a rappelé aussi qu'il n'y a pas de place au sein de la CFDT pour un clivage permanent, organisé et systématique. Par contre, s'est exprimé un besoin de cohésion, de discussion, d'écoute. Cette voie proposée par le Bureau national nous a permis de franchir cette étape, nous voulons, demain, la conforter. Car les dossiers qui nous attendent, les problèmes que nous aurons à résoudre vont encore nous placer au cœur du champ du social, au cœur des solutions à construire pour préserver et développer la cohésion sociale dans une période de changement.

Le congrès n'a pas fui les difficultés, les débats autour des trois résolutions, les modifications apportées à la Cnas montrent bien que vous voulez une CFDT qui non seulement soit écoutée, mais aussi qui pèse sur les solutions proposées.

Mondialisation, démocratie et missions et fonctions du syndicalisme, c'est une CFDT consciente de ses responsabilités et ouverte sur l'extérieur, prête à dialoguer avec ses partenaires, et prête à la confrontation dynamique qui sort de ce congrès.

Nous le ferons à notre place, sans hégémonisme, mais avec fermeté, convaincus que c'est ainsi que nous redonnerons le goût de l'action collective aux salariés. ■



Rapport
d'activité

Congrès



Présentation

par Nicole Notat

Bonjour et bienvenue. Bienvenue à vous toutes et tous, les délégués de toute la CFDT, réunis ici au nom de ses nombreux militants et de ses adhérents. Bienvenue aussi à tous nos invités et, sans attendre, je veux saluer les délégations ici présentes de la CGT, de l'Unsa et de la CGC. Bienvenue aux représentants des organisations syndicales étrangères, bienvenue à nos amis, bienvenue aux observateurs et à tous les journalistes qui vont rendre compte des travaux de notre quarante-quatrième congrès.

Nous voici donc réunis pour passer cinq jours ensemble – ce qui est la fois long et court – cinq jours de débats, d'échanges et de confrontations. Le congrès – on le sait particulièrement à la CFDT – est un moment de bilan, d'évaluation du travail accompli, le moment aussi où nous allons décider de nos orientations pour l'avenir. Pendant ces cinq jours, nous allons évidemment beaucoup parler de nous, de notre activité, de notre fonctionnement, de nos succès et de nos faiblesses, de nos projets.

Alors disons-le d'emblée, ce congrès n'est pas un congrès ordinaire parce que les trois années que nous venons de vivre n'ont pas été banales.

Se situer pour agir

Elles n'ont pas été banales d'abord parce que les événements mondiaux et nationaux se sont enchaînés à un rythme soutenu, on pourrait dire presque fou. Et parce que ces événements nous ont conduits à procéder à

la lecture de ce qu'ils sont et de ce qu'ils signifient, à nous situer pour agir.

Cette fonction de critique sociale exigeante, approfondie, indépendante est, on le sait, depuis toujours à la CFDT, un préalable à une action syndicale que nous voulons pertinente. Elle est d'autant plus nécessaire que, dans ce pays, nombreux sont ceux et celles qui sont déroutés par la période, qui sont pétris de doutes, d'inquiétudes, de peurs parfois.

Cette critique sociale est nécessaire pour jouer notre rôle d'organisation syndicale, pour transformer en volonté d'agir les sentiments d'injustice et d'indignation que suscitent trop de réalités intolérables. Elle est nécessaire pour échapper au piège des visions trop simplificatrices, au piège des discours d'autant plus radicaux qu'ils n'ouvrent aucune voie à une action transformatrice concrète.

Cet enjeu était déjà relevé par "Reconstruction" en 1952, sous la plume de Marcel Gonin qui écrivait, je cite : « *On n'oriente pas le syndicalisme dans l'abstrait, mais dans une situation donnée qu'il faut d'abord analyser...* ». Et il poursuivait : « *...Avoir conscience de l'ensemble de la situation apporte à la démagogie le contre-poids le plus efficace sans diminuer en rien, au contraire, la volonté d'action. Elle implique l'impossibilité de se contenter de réponses toutes faites, de principes tenus pour définitifs dans leurs formes abstraites...* ».

Et bien ces propos, mes camarades, sont toujours d'actualité, ils sont notre actualité. Durant ces trois dernières années nous avons pu en faire de vrais principes d'action.

“
La fonction de critique sociale est depuis toujours à la CFDT un préalable à une action syndicale pertinente.
”



Ces trois années n'ont pas été banales par la nature, par l'ampleur, par l'accélération d'événements, qui ont été autant de fenêtres de tir pour propulser nos analyses, autant d'occasions à saisir pour agir.

Artisans d'une mondialisation maîtrisée

Ainsi en est-il de la mondialisation. L'événement le plus récent – que vous avez bien sûr en tête – c'est la crise financière qui a plongé l'Asie dans une récession sévère, et avec elle des dizaines de millions de personnes dans la misère.

C'est l'Amérique latine menacée, c'est un coup sévère pour l'économie mondiale, c'est un coup de frein probable à la croissance européenne retrouvée, ce sont des entreprises sous la contrainte permanente de fluctuations boursières.

On aurait envie que de tels excès, de telles irresponsabilités sanctionnent les responsables cyniques, publics ou privés, de tels résultats.

On se demande s'il était vraiment nécessaire d'en passer par là, pour qu'au royaume planétaire du capitalisme triomphant, on daigne enfin reconnaître que le libéralisme à tout crin, la liberté sans entrave et sans responsabilité ne sont plus de mise.

On a envie de croire que les appels des nouveaux convertis à la régulation du système monétaire international et à l'économie de marché ne restent pas lettre morte.

On se prend à espérer qu'une nouvelle phase de la mondialisation puisse s'amorcer. Avec un G7 et des institutions internationales qui placent dans leur ligne de mire les fonds spéculatifs et les paradis fiscaux.

On se prend à espérer que la coopération et l'impulsion politiques progressent au même rythme que la

globalisation économique, on se prend à espérer que l'impératif social et le développement aient partie liée.

Alors à notre place, avec la CISL et la CES, c'est de cette mondialisation-là, maîtrisée et organisée, dont nous voulons être les vrais artisans.

La mondialisation c'est de plus en plus de salariés placés devant le phénomène des entreprises qui bougent, qui fusionnent déplaçant ou comprimant travail et emplois.

De Vilvorde à Levi's, en passant par Ericsson ou Toyota et tant d'autres, les salariés et les populations concernées sont de plus en plus confrontés à la globalisation des stratégies d'entreprises qui ont fait du monde leur terrain de jeu.

Il ne viendrait à l'idée de personne de s'en plaindre quand il s'agit de la bonne nouvelle de l'arrivée d'une entreprise en France.

A l'inverse, les décisions de fermetures d'entreprise sont douloureuses. Elles sont d'autant plus intolérables quand s'y ajoute le mépris du fait accompli.

De nouveaux champs d'action

Les salariés, les syndicalistes mesurent aujourd'hui de manière tangible ce qu'est l'enjeu de l'information et de la consultation de leurs instances de représentation :

- pour connaître les vraies raisons des décisions patronales ;
- pour faire le tri entre les contraintes réelles des entreprises et les arguments cyniques ou de circonstance ;
- pour affiner en conséquence les objectifs et la stratégie des actions à conduire, dans l'urgence comme dans le moyen terme.

Cet enracinement de la dimension mondiale dans nos réalités et dans nos pratiques ouvre de nouveaux champs d'action.

Le travail des enfants, le travail forcé, les libertés syndicales étouffées ne relèvent plus de témoignages militants isolés. Ce sont maintenant des réalités visibles, perceptibles, qui déclenchent fort heureusement les ressorts de l'action syndicale contre l'injustice et l'oppression.

La pression s'organise elle aussi à l'échelle de la planète. Les délégués des syndicats du textile, de l'habillement, des services ne me démentiront pas. Ils ont été les premiers, et cela vaut un coup de chapeau, à s'engager dans la campagne "Libère tes fringues", rebaptisée sous le joli slogan "Éthique sur l'étiquette".

La bataille pour le respect des droits sociaux fondamentaux des hommes et des femmes ne concerne plus seulement quelques responsables de l'Organisation internationale du travail, elle est descendue dans la rue, avec la Marche des enfants qui a mobilisé des syndicats et des associations des cinq continents.

Et que dire de la bataille pour la démocratie, qui se heurte si souvent à la violence, à la haine, et même à la barbarie ?

A cet égard, et concernant l'Algérie, l'ouverture de ce congrès est un moment d'émotion particulier. On se rappelle en effet l'accueil que nous avons réservé à Montpellier à Abdelhak Benhamouda, qui a payé du prix de sa vie la recherche du chemin vers la démocratie dans son pays.

Que ce congrès soit l'occasion de réaffirmer à tous ceux qui continuent le travail entrepris dans l'UGTA notre solidarité active et notre amitié. Et si des assassins sont toujours au pouvoir dans de trop nombreux pays du monde, le sort réservé à Pinochet (quelle qu'en soit la suite), de même que celui fait au général serbe Krstic, en feront réfléchir plus d'un.

Certes le cynisme et la raison d'État ont encore de beaux jours devant eux. Il y aura encore bien des accommodations avec les régimes peu





soucieux des libertés. Pourtant, une étincelle, une lueur d'espoir ont jailli.

Les dictateurs, les tortionnaires, les assassins n'entreront plus dans l'Histoire comme des héros. Et de cela, oui, nous nous réjouissons.

L'Euro : une nouvelle donne

Trois ans où l'Europe aura été omniprésente dans les débats, dans les controverses, les enjeux qui ont dominé la vie politique et sociale française.

C'est le cas de la réalisation de l'Euro, de son pacte de stabilité monétaire, du lancement d'une politique concertée pour l'emploi, du rendez-vous manqué de la réforme des institutions à Amsterdam.

C'est le cas de la place, du rôle et de l'évolution des entreprises publiques,

dans une Europe et un monde concurrentiel. France Télécom hier, EDF-GDF, la SNCF ou encore la Poste aujourd'hui en savent quelque chose.

Tous ces débats ont donné lieu à beaucoup d'ambiguïtés, de confusion aussi, à beaucoup de dérobades de la part de responsables de tous bords. Trop de responsables qui ont trouvé commode de faire assumer par Bruxelles des décisions inconfortables ou impopulaires qu'ils partageaient pourtant.

On peut épiloguer longuement sur la priorité historique donnée à l'Union économique et monétaire au détriment de la construction politique et sociale. Il reste aujourd'hui que l'Euro, en pleine tourmente financière, aura mis l'Europe à l'abri de secousses monétaires.

Et qu'on le veuille ou non, l'arrivée de l'Euro ne permettra plus de différer

la coordination des politiques économiques et de l'emploi, l'harmonisation fiscale et la réforme des institutions.

L'Europe entame une nouvelle phase de son Histoire où elle devra combler, demain, ses carences d'aujourd'hui.

Car l'Europe ne sera pas un géant économique si elle reste un nain politique et si elle néglige son modèle social.

Rien n'est plus urgent en effet que de poser les fondements d'un véritable espace politique européen, que de donner à ses institutions une vraie légitimité démocratique, que de relever le défi de son élargissement.

Rien n'est plus urgent que de construire une puissance politique originale, capable de faire de son modèle social et du développement économique un seul et même enjeu.



Rien n'est plus urgent que cette Europe-là fasse figure de référence et joue un rôle moteur dans la construction d'un monde plus solidaire. Tel est le seul, tel est le grand projet européen pour demain.

Ces trois années n'ont pas été ordinaires, pas banales non plus pour la CFDT.

Qui aurait pu se douter à Montpellier que les priorités revendicatives que nous adoptions seraient aussi rapidement confrontées à l'épreuve des faits et de leur mise en œuvre ? Qui aurait parié que nous aurions si vite quitté le terrain des motions et des résolutions pour aller sur celui de l'action ?

De mémoire de syndicaliste, rares ont été les occasions où nous avons pu à ce point affirmer et assumer nos choix, poser des actes, engranger des résultats significatifs. Comment ne pas s'en réjouir ?

Et s'en réjouir à double titre. D'abord pour les résultats concrets que nous pouvons présenter aujourd'hui à Lille, ensuite pour la signification et la portée transformatrice qu'ils induisent.

La réduction du temps de travail : des résultats décisifs

Sur la réduction du temps de travail (RTT) d'abord, après tant d'années d'enlisement, d'isolement, après tant de rendez-vous manqués et de promesses différées, après tant d'années où tout était attendu du développement de la croissance pour faire reculer et vaincre le chômage, comment ne pas apprécier le chemin parcouru depuis Montpellier ? Mais vous l'appréciez puisque vous êtes au cœur de ces améliorations.

À l'heure où je vous parle, 80 négociations de branche sont en cours, 18 sont à ce jour conclues, la CFDT en a signé 14.



Parmi les très nombreux invités, Alain Olive pour l'Unsa, Bernard Thibault et Maryse Dumas pour la CGT.

2 900 accords de Robien, plus de 800 accords Aubry sont déjà signés dans les entreprises. D'autres se préparent, d'autres enfin vont découler des accords de branche s'inscrivant dans la dynamique de l'emploi. Ce sont plusieurs centaines de milliers de salariés d'ores et déjà concernés par la baisse de leur temps de travail. Ce sont plusieurs dizaines de milliers d'embauches nouvelles ou potentielles. Ce sont plusieurs milliers d'emplois sauvés.

Les résultats, ce sont aussi les négociations annoncées, celles qui sont engagées à la Poste, à EDF-GDF, à la SNCF, d'autant plus difficiles que les relations professionnelles s'y déroulent sous haute tension et, en tout cas, sous surveillance étatique. A la SNCF, le climat social est à l'évidence dégradé.

Les énergies de tous ont besoin, aujourd'hui, de se reconcentrer pour réussir la négociation capitale sur l'organisation et la réduction du temps de travail. Tout cela pour le plus grand intérêt des cheminots, de l'entreprise, mais aussi du service public. Dans les bonnes nouvelles, c'est enfin la négociation à l'ordre du jour à la Sécu.

Tout cela est loin d'être négligeable. Mieux, ces premiers résultats sont décisifs.

Pourtant, nous n'ignorons pas que la réduction du temps de travail conserve ses détracteurs et ses saboteurs. L'annulation, à EDF-GDF, de l'accord novateur du 31 janvier 1997 en est une illustration. Les accords dans la métallurgie, le bâtiment et les travaux publics, où la CFDT a eu raison de ne pas apporter sa caution à un détournement aussi grossier de l'objectif emploi, en sont une démonstration.

Plus encore, nous ne nous résignons pas à la mise à l'écart sournoise, insidieuse, des fonctions publiques du processus désormais engagé dans le secteur privé. Cela s'appelle tout simplement une dérobade de l'État employeur. Et ce n'est pas acceptable. Pourtant, nous ne sommes pas naïfs, l'orage n'est pas derrière nous, le chemin n'est pas dégagé de toute embûche. Et nous connaissons encore bien des débats, des tâtonnements, des ajustements pour arrêter la meilleure stratégie possible dans l'avenir.

Ce que nous vous proposons, c'est de mesurer en quoi les tabous qui sont tombés, le fait que la RTT ait quitté la sphère des idées utopistes pour accéder à celle des réalisations concrètes, est une victoire déjà considérable.



Ce que nous vous proposons, c'est de mesurer la force de la démonstration faite, la force de la preuve, comme acquis déterminant dans la création du rapport de force.

Ce que nous vous proposons, c'est de mesurer que le passage de l'affrontement sur le principe de la RTT à la controverse sur la manière de s'en servir, est révélateur d'un changement de donne déjà décisif.

Vers de nouvelles transformations sociales

Ce que nous vous proposons, alors que nous courons du four au moulin, c'est de ne pas perdre de vue que la négociation de la réduction du temps de travail à grande échelle entrouvre la porte à d'autres transformations sociales.

Le patronat d'ailleurs ne s'y est pas trompé, Lucien Rebuffel en tête. Ce président boutefeu de la CGPME n'a-t-il pas exprimé franchement ce que tous les autres pensent tout bas : « *L'organisation du travail, a-t-il dit, c'est notre affaire, pas celle des syndicats* » ? Et bien, pas de chance, c'est aussi l'affaire des salariés, et c'est justement pour cela que ça nous intéresse. Parce qu'elle est précisément au cœur de l'organisation du travail, la négociation sur le temps de travail ouvre la voie à un nouveau partage du pouvoir dans l'entreprise. Elle donne, en plus, le pouvoir d'agir contre la précarité.

Oui, la RTT est l'aiguillon dans l'artisanat, comme on l'a vu dans le bâtiment, dans les petites et moyennes entreprises du développement de nouveaux rapports sociaux. Et ce n'est pas là le moindre des paradoxes !

La RTT, à travers les aides publiques, c'est aussi l'amorce d'un autre partage des richesses en faveur de l'emploi, des salariés et des chômeurs.

La RTT c'est enfin plus de maîtrise de son temps, plus de liberté pour les sala-

riés. C'est un nouvel équilibre possible, à portée de main, entre la vie professionnelle et la vie familiale et privée.

Nouvel équilibre du temps, nouvelle répartition du pouvoir, amorce d'une nouvelle répartition des richesses : n'y a-t-il pas là tous les ingrédients d'une transformation sociale en profondeur ?

La réforme de l'assurance maladie engagée

Mais l'histoire de ces trois dernières années retiendra l'accouchement douloureux de la réforme de l'assurance maladie. Là encore, trois années qui n'ont pas été de tout repos pour la CFDT. On peut dire que nous n'avons pas ménagé nos efforts. Ils n'ont pas été vains.

Nos choix étaient clairs. Nous avions la certitude que, de plans en plans, la baisse des remboursements et la hausse régulière des cotisations étaient la plus lourde menace pour notre Sécurité sociale.

Nous avions la certitude – et nous l'avons toujours – que seule une réforme profonde dont nous avons posé les bases à Montpellier, dont nous avons fait un temps fort de mobilisation réussie à Charlety, pouvait la sauver.

Et puis la surprise est arrivée. Un gouvernement de droite décide d'engager la réforme que nous revendiquions.

Nous avons ici le reste en tête ; l'unité intersyndicale autour du slogan sans doute trop global de "Défense de la Sécu" vole en éclat, la controverse, les polémiques atteignent des sommets rarement égalés.

Parce que si la réforme a ses farouches partisans, elle a évidemment ses farouches détracteurs.

Parce que les décisions gouvernementales, unilatérales, arbitraires sur

les retraites des salariés des régimes spéciaux provoquent colère, réactions et mobilisations légitimes.

Parce que vient s'y mêler un contrat de plan bâclé et contesté à la SNCF.

Le choix du Bureau national a été le refus de se rallier au mot d'ordre amalgame du "Non au plan Juppé", parce que ce slogan orientait ainsi la mobilisation des salariés contre une réforme, qui leur était pourtant favorable.

Choix difficiles à assumer. Choix contestés ou incompris jusque dans nos rangs. Choix qui auront à l'évidence et avec le recul, permis que la réforme ne soit pas mort-née. C'est vrai qu'elle n'a pas vu le jour dans les meilleures circonstances, il a fallu, avec le Comité de vigilance, suivre sa réalisation sans relâche.

Et ce n'est pas fini. Il faudra encore manifester bien des exigences pour ne pas voire encore retarder la mise en place de l'assurance maladie universelle, pour ne pas laisser enterrer la réforme de l'assiette des cotisations patronales, pour remettre en chantier et sur de bons rails la prestation autonomie. Sur tout cela, qu'on nous fasse confiance, la CFDT était là hier, elle l'est aujourd'hui, comme elle le sera demain.

Mais au-delà des alternances de la vie politique et de ses figures imposées, au-delà de notre impatience – qui a été grande parfois –, de nos craintes, de nos coups de colère pour que le cap soit maintenu, les premiers résultats sont là.

Parmi ceux-ci, mesurons la portée de la réforme engagée sur le financement des cotisations de l'assurance maladie. Avec le transfert désormais total de la cotisation maladie des salariés en CSG, avec son élargissement à tous les revenus, à ceux de la propriété du patrimoine et du capital, qui sont désormais taxés à hauteur de 10% et qui rapportent 33 milliards de francs, certes, ce n'est pas le grand soir fiscal, mais ce n'est



pas rien. Surtout si l'on y ajoute le plafonnement récent du quotient familial.

Résultats aussi la reconnaissance, au-delà de l'alternance politique, de la responsabilité des professions de santé dans une maîtrise collective des dépenses qui tourne le dos – on le sait – au rationnement des soins.

Résultats encore, l'engagement réaffirmé de procéder à la réorganisation, à l'adaptation et à la coordination de l'offre de soins pour en garantir la qualité pour tous.

Résultats enfin, les nouvelles frontières dessinées entre les responsabilités du Parlement, du gouvernement et des gestionnaires de la Sécu.

La réforme est loin d'être achevée, au moins dispose-t-elle maintenant de bases solides. Tout cela, on le sait, ne vaudra que si la volonté et la détermination de ceux qui sont convaincus de son bien-fondé restent intactes, et si la dynamique du changement lève les résistances et persuade les sceptiques.

Cette réforme porte en elle, et c'est une raison de plus pour la réussir, l'affirmation du modèle social européen qui refuse de laisser l'individu seul face aux aléas de la vie, qui construit des solidarités collectives qui n'excluent personne.

Construire les solidarités : les conventions de coopération et l'Arpe

Je voudrais enfin évoquer devant vous une autre évolution majeure, celle des politiques actives concrétisées par la création des conventions de coopération et de l'Arpe.

Souvenons-nous là encore des oppositions, des critiques que faisait surgir l'idée même que l'Unedic puisse faire mieux qu'indemniser.

Quand nous suggérions la création d'un fonds paritaire pour l'emploi, quelle levée de boucliers, quelle volée de bois vert avons-nous pris de la part de ceux qui nous accusaient

tout simplement de faire dévier l'assurance chômage de ses missions originales.

Souvenons-nous des voix patronales qui s'élevaient contre l'Arpe, cette mesure anti-économique et trop coûteuse. Quand je vois aujourd'hui l'énergie avec laquelle le secrétaire général d'une organisation sœur défend l'Arpe au point d'en revendiquer la paternité, quand je vois le Medef, ce CNPF nouveau, désormais acquis à son maintien et à son élargissement, je me dis tout simplement qu'il ne faut jamais désespérer de l'espèce humaine.

Plus sérieusement, je me dis qu'il n'y a que les batailles qu'on n'engage pas qu'on est sûr de perdre. Je me dis que quand plus de 110 000 demandeurs d'emploi, dont les deux tiers ont moins de 30 ans, ont été embauchés grâce à l'Arpe, je me dis que quand plus de 65 000 chômeurs de longue durée ont été embauchés grâce aux conventions de coopération, dont les deux tiers en contrat à durée indéterminée, quand je vois que l'ensemble des mesures actives a permis de placer 425 000 personnes dans une dynamique d'emploi, et bien je me dis que ces mesures ne sont pas pour rien dans la baisse du chômage, je me dis qu'elles méritent bien qu'on ne les brise pas en plein vol.

Une société minée par le chômage

Bien sûr, ces mesures, ces résultats apparaissent encore bien inaccessibles à tous ceux qui désespèrent, convaincus qu'ils n'intéressent personne et qu'ils sont condamnés à l'assistance, aux minima sociaux à vie. Inaccessibles aussi à tous ceux qui, faute d'espoir de pouvoir travailler un jour, expriment une demande grandissante de revenus sociaux plus décents pour leur permettre de se loger, de vivre dignement avec les leurs.

Plus globalement, les résultats dont je viens de vous présenter les réalités et les enjeux, qu'il s'agisse de l'emploi ou

Les anciens sont au rendez-vous de Lille.
Ici, autour de Jean-François Trogrlic, Edmond Maire, Marcel Gonin et Jacques Delors.



de l'accès à la protection sociale, n'ont encore qu'un trop faible impact dans l'amélioration concrète de la vie quotidienne des plus démunis. Nous savons que là se trouve la raison profonde qui alimente les doutes, le désarroi et ce qui est encore plus dangereux, ouvre la voie aux comportements racistes et extrémistes. Nous savons que là est le terreau sur lequel prospère l'audience du Front national.

C'est justement parce que nous avons conscience de cela que nos priorités revendicatives ont pour dénominateur commun la lutte contre l'exclusion, dans tous les domaines dans lesquels elle agit : le logement, la précarité... et notre démarche syndicale a pour fil conducteur le parti pris de la solidarité.

C'est justement donc parce que nous savons le chemin qu'il reste à parcourir que les acquis d'aujourd'hui – dont nous pouvons être fiers – constituent autant de points d'appui nouveaux à notre action de demain.

Il me faut à ce stade évoquer en quoi ces trois dernières années n'ont pas été banales pour les relations intersyndicales.

L'évolution des relations intersyndicales

En 1995, rappelez-vous, la CFDT était isolée, suspectée de trahison, marginalisée par l'unité retrouvée dans la rue entre les deux CGT. L'avenir, à ce moment-là, ne semblait-il pas appartenir à ceux qui affichaient une radicalité toujours plus radicale et que d'aucuns présentaient comme le sang neuf du syndicalisme ?

Nous avons dû, c'est vrai, assumer des positions singulières, pas par goût de l'originalité ou de l'isolement.

Parce que cette période a été puissamment révélatrice de clivages réels, de clivages profonds dans les conceptions et les stratégies syndicales.

Le front du refus a vite montré ses propres limites et son absence de perspectives. Mais tout cela a contri-

**C'est donc avec lucidité
mais avec tout l'intérêt que nous portons
à ce qui pourrait accélérer
les mutations du syndicalisme français,
et à tout ce qui pourrait en accroître
l'efficacité, que nous entendons développer
nos relations avec les autres organisations
syndicales françaises.**

bué à durcir les rapports intersyndicaux et à en accentuer la dispersion.

C'est pourtant dans ce contexte que l'Unsa, évitant le piège de la création d'une sixième confédération, se risque au regroupement de syndicats et de fédérations autonomes, issus des fonctions et des entreprises publiques, avant d'être rejoints par des syndiqués ayant quitté Force Ouvrière.

Pour l'Unsa, les convergences sont évidentes avec l'Uffa ; au niveau confédéral, elles se sont affirmées sur la Sécu, elle viennent de se traduire dans un accord de partenariat pour la prise en charge des questions européennes.

CGT-CFDT : l'amorce d'un rapprochement

Mais l'événement de cette fin 1998 ne se situe à l'évidence pas là. Il serait dans l'annonce d'un tournant historique de la CGT. Il serait dans le rapprochement qu'elle amorce vers la CFDT.

Le contraste entre l'hiver 1995 et l'hiver 1998 est saisissant. Il donnerait presque le tournis !

A lire les documents préparatoires au congrès de la CGT, à entendre les propos actuels de son secrétaire général, à suivre l'évolution de son discours sur l'Europe, à observer encore les changements d'optique et de pratique sur la négociation du temps de travail, la CGT exprime l'intention de s'extraire de la culture du refus systématique et du

tout protestataire ; elle manifeste des signes de passage à l'acte, l'accord textile en est un. Des relations plus naturelles s'amorcent entre elle et nous. Ceci constitue déjà un changement.

Nous sommes, à la CFDT, depuis longtemps, conscients des défauts et des faiblesses du syndicalisme français. Nous constatons tous les jours les incidences de cette situation sur les fragilités et les insuffisances des rapports sociaux dans ce pays. Nous faisons inlassablement de leur rénovation profonde l'objectif central de notre propre démarche syndicale.

C'est donc avec lucidité mais avec tout l'intérêt que nous portons à ce qui pourrait accélérer les mutations du syndicalisme français, et à tout ce qui pourrait en accroître l'efficacité, que nous entendons développer nos relations avec les autres organisations syndicales françaises.

Là est notre ligne de conduite en général, là est notre responsabilité. Elle trouvera, si la CGT confirme le choix de son évolution, de nouvelles et bien souhaitables occasions de s'exercer.

Un bilan de bonne santé

Il me reste, après ce bilan rapide à m'arrêter quelques instants sur notre propre bilan de santé. Ce n'est pas pratiquer la méthode Coué ou le chauvinisme d'organisation que d'exprimer notre fierté.





Fierté parce que la CFDT s'est affirmée franchement dans le paysage syndical et social français.

D'abord en confortant sa place de première organisation syndicale en nombre d'adhérents. Plus de 720 000 adhérents en 1997, 21% de progression depuis Montpellier, 24% dans le secteur privé. Et je ne prends guère de risque en vous annonçant que le cru 98 ne démentira pas la tendance.

Fiers encore, car ce n'est pas venu tout seul, de compter 45% de femmes chez nos adhérents, fiers enfin de pénétrer dans les petites et moyennes entreprises.

Fiers encore de constater que l'audience électorale de la CFDT grandit régulièrement. La barre des 25% est désormais franchie aux Prud'hommes,

nous sommes la première organisation dans l'agriculture et l'encaissement, nous nous hissons à la deuxième place dans le commerce.

Dans les comités d'entreprise, les résultats 1996 montrent une CFDT qui accroît son audience dans tous les collèges, faisant régresser les candidats "sans étiquette syndicale". Une CFDT qui atteint avec 22% son meilleur score dans le collège des ouvriers et des employés.

Une CFDT qui, en résultats cumulés sur les années 1995 et 1996, devient première organisation syndicale dans le secteur privé.

Et comment ne pas relever devant vous cette belle progression de plus de 5 points chez les routiers ? Oui, relevons-la parce que cela s'est vu dans l'omniprésence de la CFDT

dans les conflits, dans son engagement dans les négociations et sa capacité à conclure. Le déferlement de critiques – ignobles – dont ils ont été l'objet n'est finalement que la rançon de la gloire !

Fiers, nous le sommes aussi de notre capacité de mobilisation renforcée. Du Charlety sur la Sécu au Charlety sur le temps de travail, en passant par les manifestations pour l'Europe, le 10 juin 1997 à Paris, le 20 novembre de la même année à Luxembourg, sans oublier l'engagement CFDT dans les nombreuses actions professionnelles ou territoriales, sans oublier non plus les mobilisations chez les retraités.

D'aucuns relèveront peut-être là que nous faisons dans le patriotisme d'organisation. Peut-être ! Mais ces





moments-là sont plutôt, et surtout pour nous, les moments où nous prenons conscience de notre force et des liens qui nous rassemblent. Oui, cela fait du bien de se le dire et chaud au cœur.

Le débat d'idées au cœur de nos pratiques

Je voudrais aussi relever ici combien ces trois années nous ont redonné le goût du débat d'idées. Le besoin en avait déjà été pointé à Montpellier, mais c'est surtout votre demande, celle des militants et des militantes, de posséder de bonnes clés de lecture et de compréhension, d'avoir des repères, d'être davantage partie prenante de nos débats et de nos choix collectifs. Tout cela, vous l'avez exprimé avec force.

Vous vouliez ainsi mieux vous situer dans les confrontations et les controverses qui ont été denses ; vous vouliez être plus assurés, plus forts, plus efficaces dans l'action.

Oh, bien sûr, et vous l'avez autant que moi présent à l'esprit, la fin de l'année 1995 aura été un révélateur puissant de cette demande. Cette période, nous le savons maintenant, aura été décisive – quels qu'aient été le sentiment et la position de chacun à l'époque – décisive dans le saut collectif et qualitatif que nous avons opéré dans notre fonctionnement, dans notre réflexion et dans notre action.

C'est ainsi que la mondialisation, le rapport de force, le rôle de la loi et de la négociation, la redéfinition du rôle de l'État, ou encore les inégalités ont été retenus comme des thèmes prioritaires de réflexion.

Et ce n'est pas par hasard s'ils sont aujourd'hui au cœur des débats de ce congrès.

Enumérant devant vous nos progrès, notre lucidité et notre vigilance sont intactes tant il reste de chemin à parcourir.

Le taux des abstentions aux élections Prud'hommes est trop élevé ; le taux de syndicalisation en France fait toujours pâle figure comparé à celui de nos voisins européens ; nous n'attirons pas encore assez de jeunes, et l'écart reste important entre le nombre de nos électeurs et celui de nos adhérents.

Mais il est une autre question, une question d'une autre nature, qui a mis à mal d'une manière inédite notre fonctionnement interne et notre culture démocratique.

Je veux parler, et vous l'avez compris, de la création à l'initiative de trois régions – une fédération et quelques syndicats – de cette autre CFDT dans la CFDT, avec son journal, son sigle, tenant ses propres réunions, son université d'été, ayant couramment recours à l'expression publique,

appelant en tant que telle à des manifestations. Son objectif affiché est clair : il faut changer les orientations et les dirigeants de la confédération, disait-elle et dit-elle.

Nous avons, vous avez, les uns et les autres, été confrontés à cette réalité nouvelle à la CFDT. Nous avons tous mesuré ce brouillage d'image, mesuré les risques d'affaiblissement que ce clivage d'un type nouveau fait courir à la CFDT. Nous savons qu'il s'agit là d'une question qui ne peut pas être éludée à ce congrès.

Il ne s'agit évidemment pas là, le Bureau national l'a résolument affirmé, de fustiger ou de rejeter le droit à la critique, le droit au désaccord interne, partiel ou plus profond, qui est le fait même de toute organisation démocratique, et c'est heureux.

Et bien pourtant, cette guérilla interne constante et dévoreuse d'énergies n'a pas altéré nos résultats globaux, n'a pas affecté notre volonté, notre capacité à poser de nouveaux jalons dans le chemin de la transformation sociale. C'est d'abord parce que vous l'avez voulu. Et nos succès d'aujourd'hui sont vos succès, ceux de tous les militants et militantes que vous représentez car vous en avez été les artisans.

Ces résultats sont le fruit du travail de toute l'organisation. Il n'a été possible que par un engagement d'une ampleur exceptionnelle. Engagement dans le syndicalisme d'adhérents, dans le développement de pratiques participatives, d'écoute et d'association de nos adhérents, des salariés aussi.

Engagement dans l'affirmation au quotidien de nos choix revendicatifs, de notre démarche syndicale exigeante mais responsable. Engagement dans une aventure sans précédent. Elle n'est pas terminée. Elle nous permet de faire la démonstration – et non des moindres – que le changement social est possible. Elle met en lumière la force de nos choix et la valeur de nos actes. A vous maintenant d'en parler. ■



Interventions des syndicats

MIREILLE TOUX
Chimie-Énergie
d'Ile-de-France

Nous vivons une époque formidable qui permet à la CFDT d'obtenir des avancées sur l'emploi, la protection sociale et notre développement. Le Sécif, notre nouveau syndicat, est issu d'une fusion de 23 syndicats Chimie et Énergie. Cette fusion s'inscrit dans un projet syndical européen. Il s'appuie sur les cohérences industrielles et professionnelles d'un secteur marqué par des restructurations, des fusions et des externalisations. Sur la RTT, nous avons deux problématiques : absence de repères syndicaux dans les PME, refus idéologique d'une grande partie du patronat. Nous avons mis en place une cellule emploi et lancé la formation de 300 équipes syndicales. Le débat sur la retraite par répartition doit impliquer l'ensemble de la CFDT. Le Sécif approuvera largement l'activité du BN sortant.

JOEL LECOQ
Transports
de Sarthe-Mayenne

1968 : "Soyons réalistes, réclamons l'impossible". Réaliste de réclamer la retraite à 55 ans ? Réaliste de demander une augmentation de 23% des salaires ? Deux fois, oui et nous l'avons obtenu. Le recentrage de la CFDT s'est fait au nom d'un réalisme qui brise les rêves. En 95, l'erreur commise par notre organisation, c'est d'avoir ignoré que derrière les actions contre le plan Juppé se cachaient des aspirations plus profondes. Novembre 96 et 97 ont permis de panser les plaies, grâce à des actions soumises au vote de tous nos syndicats. Il faut réfléchir à notre démocratie interne pour dépasser le débat conflictuel. Nous voulons une CFDT plurielle, respectant les minorités sur la base du fédéralisme et non sur une organisation en tendances. La CFDT ne doit pas devenir monolithique. Soyons réalistes, retrouvons nos valeurs.

DANIEL LESBURGUERES
Éducation nationale
de l'Hérault

Novembre-décembre 95 a révélé des pratiques défailtantes dans notre UD. La quasi-totalité des syndicats était en grève, l'UD était absente. Nous étions devenus schizophrènes. Depuis, l'équipe a changé et le débat est restauré mais au prix d'une mise à l'écart systématique de la vie de l'Union régionale. Cette peur du débat est paralysante pour notre région. En 95, la direction confédérale était isolée et autiste. Depuis, elle a effacé les luttes. Ceux qui ont fauté sont stigmatisés et renvoyés au fractionnisme. Et que dire de l'expression confédérale sur le service minimum et le mouvement des chômeurs ? Nous ne disons pas que les analyses et les solutions proposées sont fausses et mauvaises mais elles doivent être débattues. Si nous ne le faisons pas sur les retraites, nous allons vers une crise plus grave qu'en 95.

GILBERT CORSIN
Construction et Bois
de Saône-et-Loire

Depuis 1995, nous sommes en progression constante (42 adhérents en 1995, 114 en 1998). Nous sommes fiers de cette évolution dans un tissu industriel géographiquement éclaté dont les secteurs professionnels subissent fortement les variations économiques. Dès la réforme de l'assurance maladie, nous avons entrepris d'organiser le débat pour faire comprendre les enjeux de cette réforme. Ce ne fut pas facile dans un



contexte médiatique défavorable et des discussions internes de responsables CFDT utilisant les amalgames pour régler des différends. Nous appliquons la même démarche pour la RTT. Il nous importe de construire un syndicalisme capable d'innover et des collectifs basés sur la proximité professionnelle et non plus seulement sur l'entreprise.

ALAIN KERDEVEZ **Arsenal de Brest**

Depuis 1995, la RTT et la CFDT ont acquis une véritable lisibilité. Toutefois, l'objectif des 32 h n'a pas été atteint, mais l'étape des 35 h est en vue. Les embauches sont nombreuses. Il faut souligner le travail réalisé par la région sur la RTT. Sous la bannière du pluralisme, de la démocratie et de la solidarité, il y a de la place pour tous. Le fonctionnement en tendances ne peut que nuire à notre syndicalisme. Concernant les rapprochements syndicaux avec la CGT notamment, la confiance ne peut être que limitée. La seule avancée réside dans les rencontres intersyndicales qui vont nous permettre d'aborder des dossiers de fond. Tirons les leçons du passé et menons le débat interne à son terme jusqu'à nos adhérents. Avançons, construisons, donnons confiance à nos équipes.

FRANCOIS CHÉRÈQUE **Fédération Santé-Sociaux**

La CFDT vient de vivre trois années riches en événements, en adhésions nouvelles, en résultats électoraux. Nous sommes fiers du chemin parcouru depuis Montpellier car nous avons su avec succès articuler les différentes fonctions du syndicalisme. Les ingrédients de la réussite se nomment RTT, réforme de la Sécurité sociale, etc. C'est dans l'équilibre entre une participation active à nos choix collectifs sur l'évolution du système de soins et nos



propres revendications professionnelles que nous vivons et assurons le syndicalisme de transformation sociale. Notre syndicalisme ne se conçoit pas sans une démarche participative des adhérents. À partir de là, élaborons notre projet syndical fondé sur des valeurs, des objectifs concrets de solidarité, de démocratie. Faisons de ce congrès celui de la maturité.

ALAIN GIL **Union régionale d'Ile-de-France**

S'il fallait retenir deux chiffres du mandat écoulé en Ile-de-France, c'est la progression de nos adhérents (+ 12 000) et aux élections prud'hommes (+ 4,8%). C'est le résultat d'une implication forte des équipes et d'une bonne image CFDT au plan national. La CFDT se porte bien : elle n'est ni absente du terrain, ni à contre-courant des mouvements sociaux. Elle multiplie ses implantations et organise les salariés soumis à

la précarité. L'action de la CFDT est guidée par ses revendications élaborées collectivement. Nous n'adhérons à aucune pensée unique. La CFDT est solidaire dans ses actes : accueil et défense des chômeurs, RTT pour créer des emplois. Dans les négociations, nous avons trouvé l'articulation entre la branche, l'entreprise et le législatif. Dans l'interpro, nous ajoutons la dimension du territoire.

MARCEL LECOMTE **Transports routiers de Haute-Normandie**

Depuis 1992, les salariés du transport ont besoin de s'organiser et de défendre leurs conditions de travail : code et accords non appliqués, exploitation, faibles rémunérations. Le refus par de nombreux employeurs d'appliquer le contrat de progrès signé par la CFDT a été la rampe de lancement de notre syndicat en 1995. Aujourd'hui, nous comptons 900 adhérents et 62 sections et un grand nombre d'isolés travaillant dans des PME de moins de 10 salariés. Nous avons élaboré la revendication 10 000 F / 200 heures, reprise par la FGTE. Celle-ci est trop systématiquement oppositionnelle. Nous apprécions l'action de la confédération sur l'emploi et la RTT, son soutien au conflit de novembre 96. Notre syndicat jouera son rôle d'acteur du débat et de la politique CFDT.

PASCAL FESQUET **Agroalimentaire du Gard-Lozère**

Notre syndicat est né en 1995 du regroupement de trois syndicats du secteur privé de la FGA. Depuis les résultats sont là : cinq accords de Robien et un accord loi quinquennale avec à la clef 100 emplois créés, un développement du nombre de sections et des adhérents (+ 120% en trois ans). Mais il nous reste un immense travail à mener auprès des



salariés des TPE. Rompre avec l'isolement, créer des solidarités, mutualiser les moyens sont les axes de notre engagement. Au sujet de l'assurance-maladie, la CFDT a fait des propositions pour sortir de l'impasse et s'est engagée dans la validation de ce choix de société. Je suis étonné que les plus grandes oppositions à ce projet soient nées dans certains secteurs parmi les plus protégés. Nous voterons le quitus à la confédération.

REGIS VERSAUD **Assurances** **d'Ile-de-France**

Ce congrès doit être celui de la clarification. Les choix confédéraux (réforme Sécu, RTT) sont validés par les faits. Si la CFDT progresse aux élections (prud'homales et CE), en nombre d'adhérents, si la fédération des Services progresse de 15% par an, si notre syndicat se développe, c'est que notre ligne politique est bonne et validée par les salariés. Les modifications liées à la fusion de grands groupes dans la branche assurances nécessitent un travail de terrain considérable. Les négociations RTT connaissent des situations diverses mais nous n'en sommes qu'au début. Au sujet de la démocratie interne, nous affirmons que l'organisation en tendances n'a pas sa place à la CFDT. C'est la négation du travail collectif, l'incapacité de dégager des orientations communes. Nous voterons le quitus.

BERNARD HENRI **Union régionale des** **retraités de Bourgogne**

Je ne reviendrai pas sur les problèmes déjà évoqués qui nous tiennent à cœur (indexation des pensions sur les salaires, relèvement des plus basses pensions, avenir des retraites, et prestation dépendance etc.). Nous voulons plus particulièrement confirmer notre intérêt pour l'engagement de la CFDT dans la construction européenne. Nous avons cherché à mieux connaître le nouvel espace de référence que représente l'Europe (rencontres avec des syndicalistes retraités allemands et belges, avec les élus locaux au sujet des fonds structurels et des programmes européens). Pour aider les retraités et les personnes âgées, nous avons organisé trois conférences sur l'Euro. Nous souhaitons que des actifs nous rejoignent, afin que de la base à la CES, nous participions à la construction de l'Europe que nous voulons.

PHILIPPE DEBRUYNE **Presse communication** **de Rhône-Alpes**

En plaçant la création d'emplois et la résorption de la précarité au premier rang de la négociation RTT, la CFDT assume sa fonction de représentation de l'ensemble du salariat. Nous ne séparons ni dans notre analyse, ni dans notre action et pas davantage

dans notre syndicalisation, les chômeurs et les précaires du reste des salariés. Nous nous battons aux côtés des porteurs de presse pour que leur soient reconnues une juste rémunération, une couverture conventionnelle et sociale. La précarité touche aussi les pigistes. Notre démarche est d'intégrer leurs revendications dans les négociations d'entreprises et de branche. Jusqu'où aller dans la diversité de représentation des salariés tout en évitant la ghettoïsation contraire au syndicalisme confédéré ?

JEAN VANOYE **Union régionale** **de Rhône-Alpes**

L'alliance Millon-FN est aujourd'hui minoritaire en Rhône-Alpes. C'est le résultat d'un rapport de force établi par le Forum citoyen que la CFDT a créé avec d'autres. C'est le résultat d'une stratégie d'explication sur la nature du FN et d'un élargissement de l'action à tous les acteurs de la société civile, porté par nos UD, UL, UPR, et d'une réflexion avec les autres unions régionales concernées. L'action sur la RTT pour l'emploi est, par ailleurs, notre principal combat. J'insisterai sur trois chantiers où la CFDT doit s'inscrire : le secteur public, les PME – car c'est le syndicalisme de l'avenir qui s'y construit – et la lutte contre les exclusions. Dans notre action, nous voulons donner un sens à la transformation sociale.

ROBERT BONNAND **Fédération** **Mines et Métallurgie**

La CFDT se porte bien tant sur le plan militant qu'électoral. Sur la protection sociale, nous avons enregistré des progrès. Sur la RTT, nous sommes attendus à la fois sur le quantitatif et le qualitatif. Nous avons montré que la RTT créatrice d'emplois, ça marche. Mais pour confirmer notre option contractuelle, nous devons



éviter que l'atomisation du statut des salariés dans un même secteur et entre les secteurs ne se poursuive. Il faut donc obtenir du patronat au niveau national un socle de garanties sur le calcul de l'horaire annuel, les heures supplémentaires, le forfait, le travail effectif. Il faut exercer une pression et plus impliquer les salariés. Nous devons aussi nous interroger sur notre propre organisation pour ne pas alimenter des incompréhensions entre public et privé, traiter vraiment la question des champs fédéraux et mieux prendre en charge les enjeux de la politique énergétique.

LOUIS PRADÈRE Enseignement et Formation privés des Deux-Sèvres

En matière de protection sociale, notre syndicat a approuvé l'extension de l'assiette du financement de l'assurance maladie aux revenus du capital ainsi que le retrait en novembre-décembre 95 de la réforme des régimes spéciaux même si nous savons que des évolutions sont nécessaires. Sur la RTT, nous soutenons la loi cadre qui permet l'initiative la plus décentralisée. Nous sommes satisfaits d'avoir abouti à la signature d'une convention collective pour les établissements privés hors contrat. S'agissant des établissements privés sous contrat, la Fep prendra toute sa part pour obtenir le statut de droit public. Notre excellent score aux élections professionnelles de 1998 conforte nos positions pour participer à l'évolution du système éducatif et à la révision des métiers de l'enseignement avec une RTT adaptée.

JACQUES RICAU Syndicat unifié radio Télévision (Surt)

Notre syndicat se trouve plongé au cœur des mutations technologiques et industrielles qui secouent le secteur de la communication. Face à la

nécessité d'organiser ce nouveau champ d'activité, notre syndicat s'inscrit dans la démarche de la Ftilac pour mettre en place les outils qui permettront à la CFDT de créer une future grande fédération de la Communication, et devenir la première organisation du secteur. Pour éviter que ces mutations ne mettent en péril les valeurs démocratiques, il faut un secteur public fort, à égalité des concurrents du privé. Il faut pour cela imposer aux entreprises privées des obligations minimales de service public. Il faut aussi veiller à la qualité et à la pluralité de la production culturelle. Il faut y développer de vrais emplois avec tous leurs droits pour lutter contre la précarité.

JACQUES DÉSIDÉRI Banques et Établissements financiers de Lille-Armentières

La CFDT se porte bien dans notre région, elle a progressé aux élections prud'hommes et en adhérents. Mais le Nord-Pas-de-Calais connaît un chômage catastrophique. Cela rend indispensable l'action aux côtés des chômeurs et des précaires et de leurs organisations. Ce congrès doit être l'occasion de pousser la CES à développer des actions communes pour construire l'Europe sociale. La CFDT doit prendre en compte et exprimer les revendications des salariés en éclairant leur avenir, en portant un projet social alternatif à la logique libérale. Une telle ambition nécessite un fonctionnement pluraliste débouchant sur une large synthèse tant en matière d'orientation que de la composition des instances de direction de la confédération.

MICHÈLE PINTUREAU Protection sociale-travail- emploi de Midi-Pyrénées

Pour l'amélioration de notre fonctionnement démocratique, je vous ferai part des difficultés rencontrées

lors du regroupement des syndicats Protection sociale de Midi-Pyrénées, en 1995. Il s'agissait de construire un syndicalisme proche du terrain. Les camarades hostiles à ce projet ont provoqué des débats très polémiques et le "bruit et la fureur" l'emportèrent sur la réflexion. Fin 95, cette petite minorité a affirmé, devant l'opinion publique, qu'elle incarnait les valeurs de la CFDT contre la majorité des adhérents. Certains se sont présentés aux élections sous l'étiquette CFDT pour s'appeler, ensuite, Sud. Cela doit nous inciter à refuser un fonctionnement en tendances. Être chacun dans sa tendance ne peut qu'encourager la propension au débat polémique.

ALEXIS GUÉNÉGO Fédération Interco

Quelle est la signification du syndicalisme d'adhérents ? Le bilan de dix ans de resyndicalisation, le doublement de nos adhérents et l'expérience du "Travail en questions" nous



montrent que l'individu est le fondement même de l'action collective et de la construction de l'organisation. La prise en compte de la dimension humaine nous semble le fil conducteur du syndicalisme d'adhérents, et permet d'apprécier l'action de la CFDT. Sur l'emploi, elle a su saisir l'enjeu fondamental qu'il représente (autonomie, intégration, émancipation et reconnaissance pour les femmes) et se saisir de la RTT pour le promouvoir. Concernant le service public, son essence même est d'être producteur et garant de droits. L'action contre toutes les formes d'exclusion constitue sa raison d'être. Enfin, revendiquer la maîtrise du développement urbain et un service public de l'habitat, c'est reconnaître l'individu dans la cité.

GABY BONNAND Union régionale de Bretagne

Le paysage breton a changé grâce à l'action de la CFDT : 4 000 emplois créés ou maintenus avec les accords RTT, 4 600 embauches avec l'Arpe, action avec les saisonniers en faveur de nouveaux droits ; création d'un fonds régional pour l'insertion par l'économie ; action pour contrer le chèque emploi-service. La CFDT préside aujourd'hui quatre CPAM sur cinq. Ces trois dernières années ont été l'occasion d'un approfondissement du sens de notre syndicalisme et de notre fonctionnement démocratique : nous mettons cela à l'actif du fédéralisme. La CFDT Bretagne entend bien continuer à exprimer son originalité. Celle d'un syndicalisme majoritaire, interprofessionnel, porteur des revendications de plusieurs professions sur un territoire commun, capable de mobiliser le plus grand nombre.

JACQUES COULON Administration centrale des Affaires sociales

Nous attendions beaucoup de la priorité RTT depuis Montpellier. Nous avons été déçus par la signature de l'accord du 31 octobre 1995. La loi de Robien a permis de donner un contenu concret à la RTT créatrice d'emploi mais avec des limites. La loi Aubry marque un changement d'échelle. Nous devons réussir l'étape de la loi de l'an 2000. Le mauvais accord UIMM est un avertissement. Nous devons donc tout faire pour réussir de bons accords dans tous les secteurs. L'ouverture de la CGT donne crédit à cette perspective. Nous avons besoin d'une véritable loi cadre pour aller vers les 32 h et créer des centaines de milliers d'emplois. Cette loi doit encadrer sérieusement la flexibilité, permettre le contrôle de la durée du travail, et définir d'autres modes de financement.

ADRIA HOUBAIRI Chimie-Énergie Rhône-Alpes Ouest

Comme toute la CFDT, notre syndicat a fait de la RTT sa priorité. Nous avons accepté l'expérimentation, le pragmatisme. Mais nos militants éprouvent amertume et insatisfaction devant le peu de résultats obtenus dans le privé, et leur fragilité dans le nationalisé. Les stratégies patronales répondent aux mêmes logiques. L'emploi est toujours la seule variable d'ajustement. Nous agissons pour qu'il en soit autrement. Sans nier l'action entreprise depuis trois ans par la confédération, nous pensons qu'il est de sa responsabilité de chercher à construire un rapport de force global sans attendre la loi balai. Concernant le combat de la CFDT contre le FN, nous regrettons la non-intégration de notre amendement visant la radiation des adhérents qui prônent des thèses racistes.

CLAUDE BOST Personnels civils des établissements militaires du Puy-de-Dôme

Notre syndicat a décidé d'intervenir sur un événement assez exceptionnel survenu entre nos deux congrès : la création de "Tous ensemble". "Tous ensemble" s'est comporté en confédération bis et n'a servi qu'à jeter le trouble dans l'esprit des salariés et des adhérents. Dans les médias locaux, ce ne sont qu'attaques en règle contre Nicole Notat et la confédération. Systématiquement, les divergences internes sont portées sur la place publique. Dans notre région, l'Auvergne, cette situation ne permet plus le débat en interne. Nous avons un affrontement bloc contre bloc. Il faut sortir de cette spirale, revenir à une CFDT sachant allier contestation et proposition. Il n'y a pas de pensée unique à la CFDT, mais il y a une seule CFDT.

RAYMOND VACHERON Hacuitex du Puy-en-Velay

En 1995, la CFDT a pris le risque de briser un mouvement social en cours. Les exigences de Montpellier tant sur les 32 h que sur le maintien des 37,5 annuités pour la retraite n'ont pas été défendues. De Lille à Montpellier le compte n'y est pas. Trop soucieuse de défendre l'intérêt général, la confédération a oublié de défendre celui de la CFDT. Mais parlons plutôt du futur, l'avenir c'est réussir la RTT. Le patronat reste un obstacle permanent : remise en cause des conventions collectives, flexibilité, annualisation, déréglementation... Le donnant-donnant sera du perdant-perdant si le rapport de force social est absent. Il est préférable de négocier des accords de qualité plutôt que la quantité. C'est pourquoi nous voulons une vraie grande loi sociale. La CFDT a besoin de citoyens adhérents et militants dans leur diversité.





Didier BRULÉ
Fédération des Services

Nous avons triplé le nombre de nos adhérents en dix ans. C'est le résultat du travail opiniâtre de nos militants et de nombreuses Uri. Concernant les moyens financiers, la fédération a les mains propres. Les fonds qu'elle collecte relèvent du droit syndical. Par ailleurs, la prise en charge de l'action revendicative s'améliore. Si l'uniformité n'est pas de mise, les divergences ne doivent pas conduire à la cacophonie. Le débat démocratique existe dans la CFDT. Il doit être défendu et approfondi. Notre action, c'est aussi le combat contre la précarité. Inutile de créer une structure spécifique, même si nous avons des progrès à faire dans ce domaine. Côté RTT, la fédération privilégiera la branche. Enfin la mondialisation nous amène à investir de plus en plus le terrain européen.

PHILIPPE PERRAULT
Union régionale
du Nord-Pas-de-Calais

Osons le proclamer, notre action syndicale est pertinente. Jamais la CFDT n'a eu autant d'atouts. La réforme de l'assurance maladie, comme la RTT, sont des choix issus de Montpellier qui ont été traduits dans notre région par nos sections syndicales. Notre action régionale repose sur deux axes : le développement des territoires au service de l'emploi et la mise en œuvre d'une démocratie régionale cohérente et efficace. Depuis 1995, plus de 8 200 adhérents nous ont rejoints, et nous avons mis en place un plan de formation syndicale ambitieux. L'action de la CFDT permet à des jeunes, à des chômeurs, à des salariés de se mettre en mouvement, d'agir et de transformer leur quotidien. Il ne suffit pas d'être un acteur indigné, transformons la société pour qu'elle soit plus juste et plus solidaire.

MARIE-CHRISTINE JANIN
Santé-Sociaux
du Finistère

La pérennité de notre système de protection sociale passe par la maîtrise des dépenses de santé, mais cette dernière est mal partagée. Certains, peu nombreux, gagnent beaucoup d'argent sur le dos du système au détriment de l'intérêt général. Et d'autres jouent le jeu par obligation au détriment de l'emploi, des conditions de travail et aussi des conditions de soins offertes à la population qu'ils ont en charge. La structuration et les moyens des syndicats de taille importante nécessitent une réflexion dans la CFDT, notamment les moyens humains et financiers pour suivre les négociations RTT. Le droit syndical du privé, notamment au plan interprofessionnel, est insuffisant au regard des défis à relever.

JEAN-CLAUDE GEHIN
Mines-Métallurgie
des Vosges

Après le difficile congrès de Montpellier, sa fin dans la confusion, on peut dire que les trois ans que nous venons de vivre ont été riches : prud'hommes 97, RTT, développement syndical, réforme de l'assurance maladie. La CFDT est connue et reconnue, mais à quel prix ?

Déchirements internes fin 1995, confrontations au sein de la FGMM, débats, au total, salutaires. Les accidents du travail et les maladies professionnelles abîment, blessent et tuent encore aujourd'hui. Les sections ont du mal à avancer sur ces dossiers. Le contrat défenseur Cnas n'est-il pas une solution ? Pour que nos instances interprofessionnelles soient les plus représentatives possibles des réalités, nous devons retrouver un meilleur équilibre, tendre à la parité entre responsables du public et du privé. La revendication "salaires" doit être affichée comme une priorité.

JOSEPH BATTAULT
Métallurgie de Dijon

Le syndicat est l'organe politique de base de la CFDT quand les sections réunies en Conseil syndical débattent et prennent position sur les enjeux fédéraux et confédéraux. Quand elles se rencontrent et débattent de la réalité des entreprises pour élaborer des revendications, pour organiser l'action. Quand le syndicat rassemble les chômeurs et les précaires. Le syndicat n'est pas l'organe politique de base quand il pratique la démocratie de sanction qui consiste à se positionner en fin de parcours juste avant une décision confédérale.

L'interprofessionnel peut et doit permettre une confrontation, un débat entre les syndicats pour confédérer les positions. Mais c'est à partir de la branche que s'organise concrètement la solidarité. La convention collective joue également un rôle important dans nos relations sociales.



JEAN-MARC CAVAGNARA
Protection sociale-Travail-
Emploi de Paca

J'interviens au nom de l'UD des Bouches-du-Rhône. Dans ce département, nous avons progressé de 18% en trois ans. Le contexte y est favorable à un rééquilibrage du paysage syndical, et notre situation spécifique aurait dû être vue sans volonté de règlement de compte. Nous regrettons l'attitude répressive de la confédération. Notre syndicat Commerce-services a été interdit de congrès, et les candidats du bureau de l'UD à la Caisse primaire d'assurance maladie ont été éliminés. Les chantiers ouverts pour la défense des salariés sont immenses et imposent de rassembler au mieux les énergies. Nous sommes confrontés au vote FN, auquel seule l'amélioration de la situation sociale peut répondre. La situation interne de la CFDT reste inquiétante. Le Bureau national devrait être pluraliste.

MICHEL DEVACHT
Union régionale des
retraités d'Ile-de-France

Depuis trois ans, la place et le rôle des retraités deviennent un enjeu important dans la société et dans la CFDT. Les débats sur la Sécu, la prestation autonomie ou l'avenir des retraites le montrent. On peut donc regretter le peu de place consacrée à notre situation dans le rapport d'activité. Les retraités CFDT sont très actifs mais la syndicalisation n'est pas facile. A l'heure de l'informatique, pourquoi ne pas automatiser le transfert des adhérents vers l'UCR ? Le bilan de la confédération offre de bons résultats : scores aux prud'hommes et dans les CE, capacité à mobiliser en progrès constant, place renforcée sur l'échiquier syndical. Notre union régionale souhaite que les retraités soient mieux impliqués dans le syndicalisme confédéré, pourquoi pas au Bureau national, dans le cadre de la 4^{ème} catégorie ?

JACQUES KHELIFF
Fédération
Chimie-Energie

Les trois ans écoulés ont permis de réduire des incompréhensions, de restaurer une bonne partie de la confiance interne et d'occuper une place centrale dans le jeu social. Cette force doit permettre à la CFDT de progresser encore vers une cohésion interne sereine. La confédération doit mieux articuler sa démarche de proposition et de négociation, avec ses capacités d'indignation. Nous regrettons que la confédération ne se soit pas saisie plus tôt du dossier de l'amiante et constatons des carences sur les questions environnementales. Ce qui est engagé avec l'Unsa et avec la CGT est important, même s'il faut rester prudent avec cette dernière. L'Europe sociale et syndicale appelle un approfondissement de la réflexion et des démarches mieux coordonnées. Enfin, la CFDT doit moderniser son organisation interne.

JEAN-PAUL LEDUC
Union régionale
des Pays-de-la-Loire

Depuis Montpellier, nous avons progressé avec des revendications exigeantes et porteuses de sens. Avec la RTT, l'assurance maladie universelle et la retraite par répartition, la CFDT livre une bataille majeure et historique. Tout cela favorise l'adhésion et donne du contenu à notre syndicalisme de transformation sociale. Profitons du mandat pour progresser dans les TPE/PME. Amplifions nos actions sur l'emploi en direction des chômeurs et sur les bas salaires. Affirmons la place des jeunes dans nos structures. La restructuration des syndicats doit se faire sur les deux piliers de la CFDT, le professionnel bien sûr, mais l'interprofessionnel aussi. Ce dernier congrès du siècle porte de grands enjeux. Le chantier des années 2000 pourrait se résumer ainsi : "Pour un nouveau contrat social".



MARTIN BERNARD
Postes-Télécoms
de Paris

Mon intervention portera sur notre type de syndicalisme. Nous avons dû remettre en cause nos pratiques syndicales et reconnaître qu'il y a eu des lacunes à tous les niveaux. Mais nous avons aussi mis en cohérence notre syndicalisme de transformation avec notre syndicalisme d'adhérents. Le renouveau de notre fonctionnement démocratique ne peut venir que de syndicats forts. Le fédéralisme, c'est avant tout l'acceptation de la décision majoritaire alors que "Tous ensemble" se comporte en conf-bis. Sous prétexte de rassembler, c'est la division organisée. Ce congrès doit aussi clarifier le syndicalisme de transformation sociale. La CFDT a pu mettre en œuvre ses orientations. Elle a obtenu des résultats en nombre d'adhérents et aux Prud'hommes. Il n'y a donc aucune raison de ne pas voter le quitus.



PATRICK BLAVIGNAT

Agroalimentaire
de Corrèze

Le positionnement confédéral depuis 1995 a été le bon et il nous a permis de progresser dans nos débats. L'emploi et la RTT transforment les entreprises, modifient nos pratiques et dopent la CFDT. La surprise est grande pour nos militants de voir certaines entreprises venir à nous. La RTT bouscule les patrons mais aussi les salariés qui découvrent le syndicat. Nous changeons le réel. Notre syndicat est satisfait de l'organisation et des moyens mis en place sur la RTT, du local à la confédération et la fédération. Celle-ci signe des accords de branche importants. Il y a aussi des progrès dans les relations avec la Direction du travail, l'Aract et d'autres partenaires. Les rapports sociaux sont transformés. Améliorons nos relations avec les autres syndicats et refusons le syndicalisme de la désespérance.

JEAN-CLAUDE ESTIVAL

Finances des
Bouches-du-Rhône

La CFDT, absente du mouvement de contestation de décembre 95, a créé le trouble chez les militants. Le malaise n'a pas pour autant empêché certains d'être parmi les manifestants. Heureusement, le conflit exemplaire des routiers a permis de retrouver nos marques. Notre syndicat approuve certaines positions confédérales : lutte contre le racisme, travail des enfants, mais d'autres restent insuffisamment prises en compte : la RTT, la fiscalité, la démocratie, le rôle de l'État. Le rapport sur la mondialisation ne dénonce pas le nouveau visage du capitalisme. La CFDT ne prend pas en charge les conséquences de la libéralisation du marché et ses retombées sur la précarité. Mon syndicat votera contre le rapport d'activité qui sous-estime les erreurs commises ces trois dernières années.

PATRICK-PAUL JAGAILLE

Interco
du Finistère

Le congrès confédéral doit être l'occasion de mesurer l'activité des syndicats avec et dans la confédération. La position confédérale sur le plan Juppé a été difficile à digérer. La prochaine équipe élue devra renouer le dialogue et ouvrir le débat. La CFDT est timide sur la question de la RTT dans la fonction publique. Autre point important : la syndicalisation. Nous sommes face à des situations comparables à celles des TPE et PME. La relation employeur/salarié reste parfois quasi-féodale. Nous agissons tout au long de l'année pour l'emploi et contre la précarité. Nous n'attendons pas le mois de décembre pour agir avec les chômeurs. Mais il faudra donner encore plus de visibilité et d'ampleur à ces actions. Le syndicat Interco Finistère votera le rapport d'activité.

ISABELLE GÉRARD

Santé-Sociaux
du Havre

Nous vivons actuellement des mutations fondamentales dans notre système de soins. Pour répondre à des exigences de qualité et de sécurité, les établissements publics et privés doivent assurer ensemble une mission de service public. Nous n'acceptons pas l'inégalité devant les soins. L'usager doit être au cœur du dispositif de santé. Notre expérience de l'hôpital de proximité de Lillebonne (regroupement avec une clinique) a montré qu'il est possible d'articuler intérêts collectifs et particuliers et de maintenir les emplois tout en assurant pleinement le service aux usagers. Notre crédibilité s'appuie sur le syndicalisme d'adhérents qui permet d'amplifier le rapport de force. La RTT et le développement de nouveaux métiers sont nos luttes quotidiennes. Nous faisons partie de ces dopés de leur plein gré aux valeurs de la CFDT.

JEAN-FRANÇOIS

GERMERIE
Métallurgie de Mayenne

Ce congrès est une chance pour notre syndicat de 380 adhérents qui progresse de 6% par an. Nous sommes convaincus de la nécessité d'un syndicalisme d'adhérents, mais il faut pouvoir assurer et animer ce développement. Ce n'est pas facile dans un département qui comprend beaucoup de PME, où le patronat nous est souvent hostile et nos moyens limités, notamment du fait de la loi quinquennale et de la délégation unique. Du coup, nos militants ont tendance à se consacrer exclusivement à leur propre entreprise. Avec la mise en œuvre de la RTT, ces difficultés s'amplifient et l'enjeu est de convaincre les sections de faire vivre la démocratie à tous les niveaux de notre organisation. Ne faut-il pas orienter notre développement vers un accroissement qualitatif de nos militants ?

JACQUES SENSE

Union confédérale
des retraités

Les retraités se félicitent du dynamisme de la confédération depuis trois ans. Face au problème des retraites ou des chômeurs, des expressions malheureuses ont servis nos opposants. Pourtant, la CFDT a le souci de suivre les évolutions importantes de la société, qu'il s'agisse de l'exclusion face à la santé avec l'assurance maladie universelle ou du système de retraite. À ce titre, elle doit prendre position sur la question des fonds de pension sans céder au catastrophisme. Par ailleurs, l'UCR attire l'attention sur le minimum contributif, la prestation spécifique dépendance inégalitaire et injuste, le glissement progressif sur les vingt-cinq meilleures années pour le calcul des pensions, et enfin sur la représentation des associations de retraités à la Cnam, la Cnav et au CES.



MARIE-ODILE PAULET
Union confédérale
des ingénieurs et cadres

Il y a trois ans, la RTT était un objectif pour la CFDT. Notre obstination a permis un débat public qui a fait de la RTT un objectif national se concrétisant dans tout le pays. Les cadres CFDT sont partie prenante de la démarche même si beaucoup, surchargés, ont encore du mal à envisager la RTT pour eux-mêmes. Il n'est pas légitime de laisser de côté un groupe de salariés. Négocier la RTT revient à intégrer dans la négociation les questions d'organisation du travail. Nous avons là l'opportunité de faire bouger les choses en faveur des salariés. C'est à ce niveau que notre crédibilité est attendue. C'est d'autant plus important que les évolutions économiques et les mutations des entreprises n'épargnent personne. Faisons de ce congrès un moment qui permette d'avancer encore plus les trois prochaines années sur la RTT.



JEAN-LUC RAYMONDAUD
Construction-bois
du Bas-Rhin

Nous avons consacré notre énergie à la mission première du syndicalisme : organiser les salariés dans les entreprises, créer des collectifs d'adhérents organisés et formés. Nous pratiquons un syndicalisme porteur de valeurs et de projets qui ne se limite pas à gérer les mécontentements. Notre développement repose avant tout sur les PME. Nous devons privilégier la loi, la négociation de branche et d'entreprise selon les sujets, le contexte et notre capacité à obtenir des résultats. La création de tendances au sein de la CFDT est une remise en cause de nos règles. Dans notre syndicat, nous n'avons pas de minoritaires. Nous avons quelquefois des désaccords. Mais nous prenons nos décisions à la majorité et nous les appliquons à l'unanimité. Nous voterons le quitus.

BRUNO DALBERTO
Cheminots de
la région d'Amiens

95 a été un grand moment de lutte pour les cheminots qui reste teinté d'amertume et de désarroi face à l'incompréhension et l'hostilité de la confédération. Aujourd'hui, nous reconstruisons l'image d'un syndicalisme combatif et unitaire qui articule action et négociation, contestation et propositions. Face à la dégradation des conditions de travail (moins 25 000 cheminots et 3 millions d'heures sup), nous défendons nos priorités : l'emploi et le service public. Il faut une remise à plat des effectifs avant la négociation 35 h, plus de dialogue social et non le service minimum. Une question doit être élucidée : quelle place la CFDT fait-elle aux mouvements sociaux, celui de 95 ou des chômeurs ? Il est temps de construire un syndicalisme ambitieux avec une CFDT plus démocratique et rassembleuse.

FRANCOIS CEREZO
Banques
de l'Aveyron

Nous militons pour une CFDT forte, solidaire, unie. Son image compte. Depuis 95, cette image ne nous a pas toujours aidés sur le terrain. Notre valeur fondatrice est le respect de la dignité humaine. Cela correspond-il aux extrémistes qui ont insulté la secrétaire générale ? Les fractures internes entraînent désarroi, affaiblissement, gâchis. En réalité, certains n'acceptent pas les décisions arrêtées démocratiquement et voudraient revenir au syndicalisme des années 70. Les adhérents, eux, sont à la CFDT pour combattre les inégalités, les exclusions, construire des solidarités, agir pour l'emploi. Pour cela, il faut un syndicalisme de dialogue, de débat. Qu'à l'issue de ce congrès, nous soyons tous membres d'une seule CFDT qui concentre son énergie sur ses projets et ses valeurs.

AGNÈS GUESMI
Interco
des Deux-Sèvres

Avec ses 490 adhérents répartis en 13 sections syndicales, notre syndicat a le souci permanent que tous ses membres deviennent eux-mêmes acteurs du changement. Nous avons pour cela créé une commission de syndicalisation qui impulse des actions de développement. Faire des adhérents, c'est bien ; les garder, c'est mieux. L'arrivée de la RTT nous permet de mesurer l'importance des adhérents et des salariés dans la réorganisation du travail. Avec la fédération Interco, nous avons réfléchi aux pratiques syndicales susceptibles de favoriser la participation des adhérents. Autre démarche, la mission de service public : avec d'autres acteurs de terrain, nous avons l'intention de lutter pour des créations d'emplois qui répondent aux attentes des usagers. Il nous faut multiplier toutes ces initiatives.



GUY POUSSET
Agroalimentaire
des Landes

Après Montpellier, un plan d'action a été élaboré avec la fédération. Des mesures ont été prises pour développer le nombre d'adhérents, conquérir la place principale d'interlocuteur syndical ou encore négocier la réduction du temps de travail. Consciente de sa place et de ses responsabilités, la FGA des Landes a mis au point un projet départemental pour son agriculture. Elle est aujourd'hui reconnue et sollicitée par les acteurs économiques et politiques du département. Actrice du changement, elle approuve les orientations du congrès de 95 et celles de 98. Des minorités existent, s'expriment en congrès, mais elles doivent respecter les choix majoritaires et les appliquer. C'est pourquoi la FGA des Landes apporte son soutien, sans réserve, au rapport d'orientation présenté par la CE et le BN.

ROGER CAYZELLE
Union régionale
de Lorraine

Depuis 1995, la CFDT, nos équipes syndicales ont pris des risques mais elles ont réussi leur pari. Nous sommes sortis gagnants de cette période difficile en clarifiant le type de syndicalisme que nous voulions. Nous avons progressé collectivement et ouvert de nouveaux chantiers, dont la prise en charge de l'espace territorial afin de développer des actions centrées sur l'emploi. Deuxième chantier : l'évolution nécessaire du paysage syndical. Mais avant de faire front commun avec la CGT, il paraît utile de prendre du recul sur la stratégie à adopter. En effet, la CFDT s'est battue pour développer un syndicalisme réformiste, moderniste. Nous devons maintenir ce cap. L'Uri Lorraine partage la conception que la confédération a mise en œuvre durant trois ans avec courage et détermination.

CLAUDE DEBONS
Fédération générale
Transports-équipement

Le secteur des transports et de l'équipement est fortement percuté par la mondialisation. Nous apprécions que la résolution développe enfin une vision plus critique mais il faut aller au bout des clarifications. La FGTE, c'est aussi quelques traditions de lutte. Faut-il s'étonner que nous soyons porteurs de cette tradition syndicale-là ? La présentation du syndicalisme comme un corps intermédiaire est à la base de la confusion entre les notions d'intérêt collectif des salariés et d'intérêt général. À ce congrès, la CFDT devrait faire un geste fort en direction des chômeurs. Il nous faut réussir la RTT. Retrouvons le sens premier de notre fédéralisme, c'est-à-dire une élaboration des positions confédérales par une véritable synthèse des apports des organisations confédérées.

PIERRE DEFAUT
Hacuitex du Gard

Le textile, l'habillement et le cuir ne vont pas très fort en France et en particulier dans le Gard. La section "Collants Well" a signé en mai 97 un accord loi de Robien défensif, contesté par la direction. Après une action juridique victorieuse, la section CFDT a signé un avenant réduisant les suppressions d'emploi de 280 à 160.

L'entreprise Furnon à Alès, elle, s'est séparée de la moitié de son personnel, début 97, soit près de 130 salariés. Toutes les sections du syndicat sont confrontées aux difficultés économiques que traversent leurs entreprises, difficultés dues aux délocalisations et à la concurrence de produits venus de pays où la main-d'œuvre est moins chère. Il serait temps de nous unir tous pour faire avancer les revendications de notre organisation dans l'intérêt de tous les salariés.

PATRICK PÉCHEROT
Agents de la Sécurité
sociale d'Ile-de-France

Depuis le congrès de Montpellier, nos choix ont trouvé une traduction concrète. La réforme de l'assurance maladie, l'Arpe, la loi de Robien puis la loi Aubry sont autant de points forts qui ont concrétisé notre syndicalisme de proposition. Nous avons montré que notre conception de l'action syndicale ne se cantonnait pas dans les frontières tracées par le politique. Ce type de syndicalisme s'oppose au populisme et à l'agitation stérile de quelques-uns. Il parie sur la capacité collective de ses militants à faire émerger des orientations et à porter des décisions. Y compris dans la durée. Des désaccords internes peuvent exister, mais on ne peut être à la fois dedans et dehors. Il faut choisir. Ce congrès doit être celui de la consolidation et la clarification.



JACQUES DELAINE
Transports
de l'Artois

La vision confédérale est exagérément optimiste. Pour nous, l'indicateur de la réussite syndicale est notre capacité à faire progresser la situation sociale des salariés, des chômeurs, des retraités et la démocratie. Le mouvement social de novembre-décembre 95 a été offensif et conquérant. Il a permis de défendre les régimes particuliers des cheminots et des fonctionnaires. Et d'éviter le démantèlement de la SNCF. L'approbation sans restriction du plan Juppé par la confédération a mis les équipes CFDT en porte-à-faux. Nous avons enregistré dans le secteur de la route des résultats essentiels. Nous déplorons le rejet du mouvement des chômeurs et exclus par la confédération, et le fait d'avoir mis sous le boisseau la revendication d'une loi cadre jusqu'à ce que la loi Aubry la prévoie.

JEAN-FRANCOIS CERRALDO
Postes et Télécoms
du Puy-de-Dôme

Ce congrès doit être celui de la clarification, en particulier sur nos règles de fonctionnement interne, donc sur notre conception de la démocratie. Notre syndicat rejette tout fonctionnement en tendances, contraire à notre histoire, à nos valeurs, et qui bipolarise la vie de notre organisation. Nous avons pourtant été critiqués en novembre-décembre 95. Mais nous affirmons qu'il ne peut y avoir qu'une seule CFDT en externe, et une CFDT plurielle en interne, dans le respect des règles du jeu. Sur l'activité, nous estimons très positif le bilan sur l'emploi, la Sécurité sociale et le développement. Nous notons avec satisfaction les rapports plus proches entre la confédération et les autres structures. Nous voterons très majoritairement le rapport d'activité.

DANIEL LAMBERT
Construction-bois
du Cher

Novembre-décembre 95 a été l'occasion pour notre petit syndicat de débattre avec les adhérents, d'expliquer les positions. L'équipe du syndicat s'est mobilisée pour informer les sections et les isolés. Le résultat a été payant puisque nous avons progressé de 50% en trois ans. La loi de Robien, puis la loi Aubry ont contribué à ce développement. "CFDT en lutte", qu'est-ce que ça veut dire ? Avec mes compagnons, nous luttons tous les jours pour améliorer les conditions de travail. Il a fallu longtemps se battre contre d'autres syndicats, allons-nous faire de même dans notre propre organisation ? Mettons plutôt toute notre énergie pour rester la première organisation syndicale, pour la RTT et le recul du chômage, pour la protection sociale et les retraites.

JEAN-LUC VILLENEUVE
Fédération de l'Éducation
et Recherche publiques

La lutte contre toutes les discriminations est une préoccupation constante du Sgen. Dans ce combat, l'école, lieu d'éducation à la citoyenneté, a un rôle clef et les enjeux scolaires sont aussi des enjeux sociaux. Nous avons soutenu les sans-papiers et regrettons le manque de visibilité de la CFDT. Le choix de la politique des Zep est de donner plus de moyens à ceux qui ont le moins. Or, l'actualité nous amène à être inquiets sur la relance de cette politique. L'insuffisance des moyens et l'ambiguïté des choix menacent ce dispositif. Le Sgen s'inscrit dans la priorité confédérale pour l'emploi. Contre la précarité, nous demandons la titularisation des maîtres auxiliaires et des contractuels. Le Sgen souhaite que la CFDT soit plus volontariste pour faire gagner la RTT dans notre secteur.

JEAN-PAUL GUTFREUND
Union régionale d'Alsace

Par sa géographie et son histoire, l'Alsace est attachée à la culture rhénane et souhaite dépasser l'idée de nation. La grande majorité des militants de l'Uri partage le choix européen de la CFDT et estime que la CES devra acquérir davantage de pouvoir au détriment des confédérations nationales. Ceux qui jouent sur les peurs et les angoisses pour freiner la construction européenne renforcent les populismes de toutes obédiences. Les disparités de taux de chômage en Europe sont avant tout régionales et les politiques nationales d'emploi ne suffisent pas. La réflexion sur la protection sociale, l'emploi, les transports, les services publics ne peut rester hexagonale. À nous de définir les contours de l'Europe que nous souhaitons : plus intégrée, plus fédéraliste, plus sociale.

ODILE RAVAU
Éducation nationale
du Doubs

Notre AG préparatoire au congrès a donné un large quitus à l'action confédérale avec quelques nuances. La confédération ne prend pas assez en charge les problèmes des personnels du service public, précarité et RTT créatrice d'emplois. L'image de la CFDT chez les 18-25 ans n'est pas bonne. La syndicalisation des jeunes est un impératif majeur d'ici le prochain congrès. Enfin, la CFDT apparaît trop souvent un peu "donneuse de leçons". Au-delà de ces critiques, la période a été capitale pour clarifier le syndicalisme que nous voulons. La CFDT a démontré qu'une organisation syndicale devait regarder les réformes sans se focaliser sur la couleur du gouvernement. L'accord CFDT-Unsa, la rencontre avec une CGT qui opère son recentrage, sont des choix cohérents, porteurs d'avenir.

JEAN-MARC PARODI
Postes et Télécoms
du Var

Pour nous, le bilan est "globalement positif". Nous nous exprimerons toutefois sur le rôle de l'État et l'évolution du service public. Il y a souvent une alliance objective entre les tenants du *statu quo* des années 46 et ceux qui veulent soumettre le service public aux lois du marché. Cette alliance forte, lorsqu'elle concerne des syndicalistes, a des résultats dramatiques : la réforme des Postes et Télécoms a, en grande partie, échoué. Cette alliance mortifère laisse parfois perplexe une partie de nos adhérents tiraillés entre leurs intérêts immédiats et le souci d'agir pour une évolution à long terme des services publics. La démocratie interne doit être approfondie. Il faut clarifier ce qu'est le mandat, en se défiant des votes bloqués. Il convient d'accepter le fait majoritaire.

GERMAIN RIGLET
Métallurgie
de l'Aube

Nous nous inscrivons pleinement dans la logique d'un syndicalisme d'adhérents. Mais dans les premières années de resyndicalisation, la pratique de terrain nous a fait privilégier le nombre au détriment de la qualité. Quelle erreur ! Car c'était mésestimer l'ampleur de la formation syndicale à mettre en œuvre. On a alors

produit d'excellents techniciens d'institution mais plus rarement de bons militants. Ouvrir nos portes à tous au nom de la syndicalisation met en danger notre cohérence. Les syndicats reposent souvent sur une seule personne, ce qui induit une grande fragilité. Cette dure réalité est celle de nos syndicats du privé. Nous devons œuvrer pour plus de droit syndical dans les PME-TPE et plus de solidarité syndicale avec les secteurs publics.

HERVÉ FELCHINO
Cheminots et équipement
du Var

Depuis que la CFDT existe, elle a toujours balancé entre un syndicalisme de lutte et de mobilisation en passant par la transformation sociale "soft" jusqu'à l'accompagnement imprudent du néolibéralisme.

Aujourd'hui, le balancier réamorçait son mouvement vers un syndicalisme que nous avons toujours aimé. Mais nous nous souvenons d'octobre 95. La CFDT se disait prête à l'unité syndicale, au combat. Mais, un soir, à "La Marche du siècle", la secrétaire générale stoppe notre élan en approuvant le plan gouvernemental de l'assurance maladie. Durant tout le mouvement de 95, la CFDT se trouvera divisée. Au 44^e congrès, les chômeurs sont, à nouveau, dans la rue et les forces de l'ordre interviennent avec plus de force que d'ordre. "Nous n'oublions rien, mais on s'habitue à tous". Notre syndicat, lui, ne s'habitue pas.

CHRISTOPHE LE FLOCH
Interco
d'Ille-et-Vilaine

Deux grandes satisfactions pour nous : la CFDT a surmonté les événements de 95, et en a tiré les leçons en se recentrant sur l'adhérent. Elle a agi pour la solidarité, pour l'emploi et contre l'exclusion. Elle a eu des succès électoraux aux prud'hommes, dans la fonction publique territoriale, dans la branche Affaires sociales. L'essentiel a été préservé sur la protection sociale, mais il faut garantir l'avenir de l'assurance maladie universelle. Sur la RTT, l'État doit donner l'exemple. La mobilisation dans les fonctions publiques doit emboîter le pas du privé. Contre l'exclusion, il faut mener des actions concrètes et apporter des réponses aux précaires et aux demandeurs d'emploi, afin qu'ils ne soient pas tentés par des programmes politiques dangereux. Nous voterons le quitus.

JACQUELINE
GIRAUD-EYRAUD
Union régionale de
Provence-Alpes-Côte
d'Azur

Notre région progresse en adhérents et aux prud'hommes. Mais elle reste au troisième rang pour le chômage. La création d'emplois par la RTT est pour nous un combat vital. Pourtant, nous avons désapprouvé l'aspect publicitaire donné à la gestion des 1 000 accords de Robien. Il ne faut pas baisser la garde pour la deuxième loi, sur l'annualisation, les emplois et les salaires. Nous luttons aussi contre le FN par notre Observatoire des libertés, trop peu valorisé par la confédération. Le choix de la dégressivité des allocations Unedic a été une erreur. La mise en place de l'Arpe est positive, notre bilan à l'Unedic ne l'est pas. Il faudra sauver l'assurance maladie universelle. Le modèle social européen doit rester notre boussole.





JEAN-LUC GUEUDET
Services de l'Oise

Notre syndicat est passé de 300 à 500 adhérents en trois ans. Le travail de nos militants, un contrat de développement avec la confédération, la fédération des Services et l'Uri Picardie ont permis de constituer une véritable équipe de responsables impliqués dans les structures. Des formations, des réunions d'informations ont permis d'associer les militants et adhérents. Dans les entreprises de propreté ou de sécurité, les besoins des salariés sont immenses et nous éprouvons des difficultés à constituer des équipes durables (elles sont souvent remises en cause par le jeu de la concurrence et des règles de passation de marché). La RTT est une chance à saisir pour rencontrer d'autres salariés, en particulier dans les PME/TPE. Nous nous sentons bien dans la CFDT de 1998 et nous approuverons le rapport d'activité.

JEAN-MARC POLLARIS
Syndicat de la direction
SNCF

Chez les cheminots, il y a les "anti-conf" regroupés dans "Tous Ensemble" et les "pro-conf" dont nous sommes. Je vais simplement témoigner des pratiques de ceux qui, à cette tribune, donnent des leçons de démocratie, de pluralisme, de solidarité. Ce sont les mêmes qui, mis en minorité dans leurs syndicats de base, se font héberger par des syndicats plus compréhensifs. Depuis qu'à la SNCF la CFDT est devenue "CFDT en lutte", nous sommes passés de 30% à 20% des voix. Nous soutenons une CFDT engagée dans le parti pris de la solidarité, active pour la construction d'une Europe sociale démocratique, active pour maîtriser la mondialisation et en faire un outil de développement. Nous voterons le quitus et sommes convaincus que la CFDT sortira grandie, renforcée et gagnante de ce congrès.

ODILE BEILLOUIN
Fédération générale
de l'agroalimentaire

La CFDT construit un type de syndicalisme qui allie action, proposition et négociation. Par la RTT, dans l'esprit "gagnant-gagnant", nous avons pu créer ou maintenir plus de 40 000 emplois en 1997. Si des salariés et même des patrons interpellent la CFDT pour mettre en œuvre la RTT, c'est bien grâce à la crédibilité de ses propositions, sa capacité de négocier, de mettre salariés et adhérents au centre du dispositif. Toutes les branches de l'agroalimentaire sont engagées dans des négociations. Douze accords de branche sont signés. La mise en œuvre de la RTT dans les TPE est l'occasion de s'intéresser aux spécificités de ces entreprises. La critique dans la CFDT est nécessaire, elle doit permettre d'avancer, de construire. Elle se mène en interne et non par médias interposés.

THIERRY TREFERT
Commerce-Services
du Calvados

En Basse-Normandie, nous progressons et notre région a pris la première place aux prud'hommes et aux élections CE. Dans les débats de ce congrès, notre rapport au mouvement social, pourtant posé par novembre-décembre 95 et les chômeurs, est éludé. Sur la RTT, après Montpellier, la CE a cultivé l'illusion d'un accord possible avec le patronat au lieu de lancer le débat sur la loi cadre. Nous refusons que les salariés se sacrifient pour les privés d'emploi en acceptant les baisses de salaire, la flexibilité, la remise en cause des conventions collectives. Nous devons peser sur la loi à venir en exigeant la lutte contre la précarité par une loi, la réglementation stricte de l'aménagement du temps de travail, plus de possibilités de contrôle pour les salariés et leurs représentants.

YVAN BERAUD
Syndicat Betor pub

Les "leçons" de démocratie se jugent aux pratiques des organisations. Être confédéré, ce n'est pas additionner les stricts intérêts corporatistes. Il faut prendre en compte l'impact de la politique syndicale sur les autres champs. Sur la RTT, les heures supplémentaires sont un véritable obstacle. Pour les cadres, le forfait c'est la préméditation de la programmation des heures supplémentaires. À la CFDT, la RTT se conjugue avec l'aménagement du temps de travail et une nécessaire réorganisation de l'entreprise. Ce discours est incompatible avec l'impasse faite sur le mode d'organisation du travail des cadres opérationnels. Il est également indispensable d'organiser les intérimaires dans un syndicat professionnel. Concernant le développement, le Betor Pub est en phase avec la CFDT, mais au-delà du quantitatif, il y a une exigence qualitative.



ALINE LEVRON Services d'Angers

La volonté conjugée de la confédération, la fédération, la région et du syndicat nous a permis de nous développer depuis six ans à raison de 15% par an. Ces résultats découlent également de l'image positive de la CFDT et de notre capacité à négocier dans les TPE/PME. Le choix fait par la confédération de déclarer les services comme priorité nationale, ainsi que la nouvelle charte financière et l'aide à l'informatisation décidée par l'organisation, ne peut que nous satisfaire. Il nous faut à la fois nouer des liens entre les salariés de notre champ et maintenir la solidarité interprofessionnelle. Notre syndicat s'inscrit dans la démarche confédérale et votera le quitus. Nous dénonçons et ne tolérerons pas de voir notre fédération salie dans la presse par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

DIDIER CUSSERNE Union parisienne des syndicats de la métallurgie

À l'issue de Montpellier, c'est la tempête : novembre-décembre 95, le mouvement des chômeurs, la CFDT reste insensible, se renferme sur elle-même. Ceux qui marquent une différence sont étiquetés. Désarroi. Arrive la RTT : le bateau CFDT retrouve une route plus facile, les responsables écoutent et rassemblent les militants. Le rapport de force se construit. Pourtant, nombre de questions restent toujours en débat. Il faut affirmer la clarté de nos objectifs revendicatifs et aller vers les 32 h, s'opposer à l'UIMM qui ne veut que des salariés flexibles. Être clair aussi sur le Smic, les minima sociaux et la retraite. Afficher une analyse plus rigoureuse des évolutions de la société et imposer une autre logique que celle de la finance. Le grand bateau CFDT est capable de porter l'espoir.

GÉRARD PHILIPP Transports de Sambre-Escaut

Nous interviendrons sur trois points : d'abord, sur la place du syndicat au centre de la vie de la CFDT. Transparence et contrôle devraient être la règle, tant pour la Cnas que pour les comptes de la confédération. Deuxièmement : la défense de la retraite des cheminots. Nous réclamons le retour aux 37,5 annuités de cotisations dans le privé. Nous sommes opposés à toute forme de capitalisation. Troisième point, le chômage : c'est sous notre présidence à l'Unedic que la situation des chômeurs s'est le plus dégradée. C'est la raison de notre soutien au mouvement des chômeurs et à la création d'une Union confédérale des chômeurs et des précaires. Enfin, nous réclamons la renégociation des accords Unedic pour étendre les droits et fixer l'allocation plancher à 3 850 F.

PIERRE MARQUET Chimie-Énergie de Haute-Normandie

Les événements de 95 ont aidé à clarifier l'image de la CFDT tant à l'interne qu'à l'externe et à préciser les lignes confédérales. Cela a profité à la syndicalisation et permis de croître aux élections prud'hommes. Notre rôle de première organisation syndicale en France nous donne un rôle

majeur par rapport aux autres organisations syndicales. Pour la réorientation des fonds sociaux des Assedic, si le principe est bon, l'application ne l'est pas. Il reste des fonds non utilisés dans les caisses. La CFDT s'est fourvoyée en signant l'accord interpro d'octobre 95 alors que les patrons ne voulaient pas négocier. Néanmoins, il ne faut pas changer radicalement de stratégie. Profitons de ce congrès pour faire un geste en direction des chômeurs, des exclus et des "sans-papiers".

PIERRE SACCHI RATP Ile-de-France

J'éviterai d'employer le "J'accuse" et je me contenterai du "Merci". Merci d'abord au mouvement de 95 pour avoir fait sauter les verrous entre la confédération et ses syndicats permettant ainsi une écoute réciproque. Merci à la FTGE qui, grâce à ses pratiques peu démocratiques, a échoué à la création d'une CFDT bis. Merci à l'Uri Ile-de-France pour son soutien dans notre action pour interdire la création d'un pseudo syndicat FN à la RATP, et pour avoir travaillé à la mise en place d'un titre de transport pour les chômeurs. Notre attachement à la CFDT ne cache pas les points qui méritent débat : retraite, rapprochements syndicaux. L'évolution de la CFDT à la RATP montre qu'il est possible de progresser avec la confédération. Nous voterons donc sans hésitation pour le rapport d'activité. ■



Réponse de Nicole Notat

Ces deux jours de débat sur notre activité confédérale étaient attendus. Ils n'auront pas déçu.

Nous avons retrouvé dans beaucoup d'interventions cette franchise, ce sens de la responsabilité au moment décisif qui permettent de se situer. A partir de vos expériences vous avez dit – mieux que quiconque ne l'aurait fait – le courage, l'énergie, la persévérance qu'il nous a fallu et qu'il vous a fallu pour faire face à l'inédit de l'événement, aux tensions auxquelles il a donné lieu. C'est vrai : devenir une organisation qui compte, c'est être une organisation exposée. Vous avez dit aussi les opportunités offertes pour affirmer nos choix et pour progresser collectivement. Vous avez témoigné enfin de l'importance de nos rencontres et de nos débats, quand ils étaient loyaux, pour le ciment de notre confédération.

Un débat large et clarifiant

Le Bureau national avait souhaité que ce débat sur l'activité écoulée aille au fond des choses, qu'il soit large et clarifiant. Je crois que chacun s'attachera à reconnaître que l'objectif a été atteint. La discussion a été riche. Elle a révélé une CFDT à la hauteur d'elle-même.

Chacun a pu dire avec force et précision ce qui lui tenait à cœur. Elle a donné au débat densité et fermeté d'argumentation, mais aussi recul et bonne tenue. Les désaccords francs ont eu les moyens de s'exprimer. La vigueur de la confrontation, les réac-

tions individuelles et collectives à la vivacité de telle ou telle expression n'ont pas dépassé les bornes du débat démocratique propre à ce type d'assemblée. Bref, l'écoute et l'échange ont marqué ces deux jours. Et c'est heureux.

Mais la qualité des interventions n'est pas seulement celle du ton. Elle tient aussi à l'accent de vérité, que traduisait la richesse des expériences construites et réfléchies dont vous vous êtes faits porteurs. Acteurs au quotidien, syndicats, fédérations, régions, vous avez traduit un fédéralisme en actes qui nourrit la réflexion confédérée. Acteurs dans les travaux pratiques de notre syndicalisme, vous vous êtes finalement montrés confiants et à l'aise, pour exprimer sans complexe, parfois aussi sans retenue, vos accords ou vos désaccords, vos critiques, vos interrogations. Vous avez fait part aussi de votre propre cheminement dans l'appréciation portée au fil de ces trois années. A l'analyse de l'activité confédérale, vous avez été nombreux à associer celle de vos réussites, de vos difficultés et de vos propres pratiques. Et vous l'avez exprimé – c'est bien ainsi – avec le sens des formules, avec l'humour et la provocation parfois, qui font la saveur du débat collectif CFDT.

J'en viens maintenant au contenu de nos débats.

De nouveaux terrains d'action syndicale

De la pratique de la réduction du temps de travail (RTT), de la concrétisation de nos choix, émergent, quoi de

“
**Acteurs
au quotidien,
syndicats,
fédérations, régions,
vous avez traduit
en actes un
fédéralisme qui
nourrit la réflexion
confédérée.**
”

plus normal, une série de demandes, de précisions, mais aussi, et vous l'avez dit très fort, de nouveaux appétits de faire. En bref de nouveaux terrains pour l'action syndicale de toute la CFDT, de nouvelles responsabilités, de nouvelles exigences dans nos pratiques.

Le premier constat, et qui s'en étonnerait, c'est celui de l'extrême variété des situations. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les équipes CFDT ne sont pas toutes logées à la même enseigne. De l'hostilité affichée à la négociation revendiquée, les positions des employeurs sont multiples et paradoxales. Elles placent certains d'entre vous dans des situations très difficiles, voire bloquées. Pour d'autres en revanche, le chemin paraît plus aisé, sans qu'il s'agisse pour autant – vous l'avez bien dit – d'un long fleuve tranquille.

Le choix et la pratique de la négociation sont exigeants. Ils ne laissent place à aucune passivité, à aucune

pause, ils appellent vigilance dans le suivi car, on le sait, avec la signature d'un accord sur la RTT tout commence.

Parce que les situations rencontrées sont diverses, parce que nous avons voulu du sur-mesure, les résultats ne sont pas transposables d'un secteur à l'autre. Ils sont donc difficilement comparables. Mais ils trouvent leur cohérence dans une même finalité : l'emploi, le recul de la précarité, la qualité de la vie.

La réduction du temps de travail : multiplication de lieux et d'espace de négociation

La RTT bouscule les espaces et les lieux de négociation. Chaque niveau, la branche, l'entreprise, le territoire parfois, l'Europe aussi maintenant, a sa pertinence. Chacun d'entre eux est à un moment donné le moyen d'avancer. Il n'y a plus – n'y en a-t-il d'ailleurs jamais eu ? – d'articulation standard entre les différents niveaux de négociation. Et ce n'est qu'au regard de nos objectifs et d'eux seuls que nous devons utiliser pleinement chacun d'eux.

La multiplication de ces niveaux et de ces lieux de négociation perturbe. Ne contient-elle pas – vous l'avez souvent exprimé – des risques de concurrence, d'appauvrissement de la branche, des risques d'atomisation accrue des salariés et de nombreux laissés pour compte ? Cette dispersion des lieux ne conduit-elle pas à des résultats à plusieurs vitesses ? Il faut regarder ces questions avec lucidité sans céder à un quelconque fatalisme mais avec la conviction qu'il nous appartient – qu'il vous appartiendra – de construire, de manière coordonnée, une ligne et une cohérence toujours renouvelées de notre démarche revendicative. Une cohérence, c'est vrai, qui n'est pas donnée d'emblée mais qui appelle des repères communs, comme autant de

jalons pour aller plus loin sur la généralisation de la réduction du temps de travail.

Au total, la négociation gagne du terrain et progresse sur de nouveaux thèmes. On ne va pas s'en plaindre. Cette dynamique en marche nous permet de réinvestir des questions un peu délaissées et d'en faire émerger de nouvelles : le temps de travail des cadres et plus largement les situations de forfaits, ont été fortement cités, la santé au travail, la vie au travail et sa qualité sur laquelle le "Travail en questions" nous donne de nouveaux moyens d'action.

Et pourtant, redisons-le, les fonctions publiques ne peuvent pas rester à l'écart de ce mouvement. Nous jouons là aussi une RTT – c'est en tout cas notre vision – gagnante pour l'emploi, et aussi gagnante pour le service public.

Nos exigences sur la deuxième loi sont contenues dans notre démarche d'aujourd'hui.

Pas question pour la CFDT que la réduction légale du temps de travail se transforme en heures supplémentaires systématiques, demain. Pas question non plus de faire l'impasse sur les forfaits des cadres, pas question d'accepter l'arrêt d'un financement collectif et encore moins de mettre un terme à la négociation enclenchée. Sur tous ces enjeux, nous ne ménagerons pas nos efforts y compris si nécessaire – vous avez été plusieurs à le demander – dans de nouveaux temps forts de mobilisation. Pourquoi pas un Charley III ?

Cet investissement sur une échelle jamais connue jusqu'alors – vous l'avez souligné – appelle de nouveaux moyens, là où il font trop souvent défaut. L'implication des syndicats suppose – vous l'avez relevé – un travail énorme, un réseau de plus en plus large et solide de militants. La RTT a permis d'ouvrir les portes des PME, réputées infranchissables pour le syndicalisme, à des salariés qui étaient disions-nous, imperméables à tout mode d'action collective.



Chaque mandatement dans ces entreprises est un essai marqué qu'il faut transformer dans la durée avec les salariés.

Oui, en bref, c'est une formidable opportunité de syndicalisation qui s'ouvre, c'est l'émergence de nouveaux adhérents, de nouveaux militants et de nouveaux responsables pour la CFDT demain.

La réforme de l'assurance maladie

Beaucoup d'interventions ont porté sur l'engagement CFDT dans la réforme de l'assurance maladie. Je ne m'attarderai pas sur les réactions de ceux qui prennent prétexte des crispations, des résistances, des lenteurs ou des retards dans son application pour mieux démontrer qu'il était urgent de ne pas s'engager en 1995. Je ne reviendrai pas non plus sur les acquis de la réforme, vous les avez maintes fois présentés ici.

Il a suffi de vous entendre pour mesurer la force de vos exigences pour que l'assurance maladie universelle, rebaptisée "couverture maladie universelle", et intégrant la couverture complémentaire pour tous, voie le jour. Pour que la cotisation patronale soit modifiée, pour que la prestation autonomie soit remise en chantier. Des exigences réitérées avec une telle détermination qu'elles sonneront comme autant de rappels à l'ordre qui devront bien être entendus.

En la matière, les vents contraires sont nombreux, inutile de le cacher. Le gouvernement est partagé, une partie des médecins libéraux campe sur des positions irresponsables. Oui, il faudra ramer dur pour arriver au port.

Vous l'avez dit, nos responsabilités gestionnaires nous donnent des moyens accrus pour garantir l'accomplissement de la réforme. Oui, sans complexe, nous voulons être garants d'une bonne gestion. Parce que si la Sécu vit à crédit, ce sont au



bout du compte les usagers qui trinquent. Sans garantie de pérennité et d'équilibre financier, c'est le rationnement des soins assuré, c'est la vocation sociale de cet organisme, c'est la solidarité qui sont mises à mal.

L'action de la CFDT à l'Unedic

A travers la discussion sur l'action de la CFDT au sein de l'Unedic, c'est aussi l'action en direction des chômeurs qui a été critiquée.

Sans revenir sur les mesures actives de retour à l'emploi que j'ai évoquées dans ma présentation, ne passons pas au compte des pertes et profits les améliorations concrètes obtenues entre 1995 et 1998 une fois le régime sauvé de la faillite.

Il s'agit de la revalorisation de l'allocation plancher de plus de 500 F pour 300 000 chômeurs, c'est le passage de la dégressivité de 4 à 6 mois pour 1 700 000 allocataires, l'augmentation de la durée d'indemnisation pour 225 000 jeunes de moins de 25 ans, la création de l'allocation chômeurs âgés avec 85 000 bénéficiaires, il s'agit, et ce n'est pas rien, de 46 000 travailleurs saisonniers enfin indemnisés.

Cet utile rappel n'est pas fait pour occulter une réalité qui nous pré-

occupe tous. L'assurance chômage indemnise 63 % des demandeurs d'emploi, il y a dix ans. Elle en indemnise aujourd'hui 53 %. C'est vrai.

C'est là qu'il ne faut pas se tromper dans l'analyse des causes et, surtout, dans celle des responsabilités. Elles résident d'abord et avant tout dans les pratiques patronales de recours abusif aux contrats précaires. Elles sont dues au cumul bas salaires et temps partiel imposé, avec ses incidences sur le niveau d'indemnisation. Elles sont dans le lourd et douloureux problème du chômage de longue durée qui marginalise et qui exclut impitoyablement.

La demande sociale, les demandes sociales qu'il génère, oui, nous les entendons, oui, nous les prenons en compte, oui, nous les portons. Vous l'avez dit. Pas seulement en décembre, mais en décembre aussi, en tout cas quotidiennement, dans notre action et dans nos revendications.

Agir sur le long terme en actionnant tous les leviers de l'emploi : de la RTT aux dépenses actives, en passant par la création de nouvelles activités et du chèque domicile, la création de nouvelles activités de la croissance.

Répondre à l'urgence en garantissant à tous ceux qui ne vivent que des minima sociaux, un pouvoir d'achat



plus décent, voilà les deux directions dans lesquelles nous agissons. Elles ne s'opposent pas, elles sont complémentaires.

A l'Unedic, les partenaires sociaux ont, au moins pour revaloriser les indemnités, une obligation annuelle de rendez-vous. Pour ce qui ne relève pas de l'Unedic, rien de tel n'existe pour la revalorisation des minima sociaux, minimum vieillesse compris. Il y a là un manque, un manque qui doit être comblé. Et il y a urgence.

Mais nous voulons aller encore plus loin. Il faut rendre possible pour tous ceux qui ne vivent que des minima sociaux, une augmentation de leur pouvoir d'achat par une offre à grande échelle de travail rémunéré, facteur d'insertion.

Alors, je renouvelle, ici, et solennellement, en votre nom à tous au président du Medef, notre demande de négociation pour garantir le développement de cette offre à grande échelle. Du côté patronal, l'heure n'est plus aux tergiversations, encore moins à l'inertie.

De tout cela, comme de la pression à exercer pour l'assurance maladie, nous allons d'ailleurs discuter lors de rencontres programmées avec nos partenaires de l'action contre l'exclusion.

Les relations intersyndicales

De nombreuses interventions sont revenues sur les relations intersyndicales avec la CGT mais aussi avec l'Unsa. Certains d'entre vous expriment du scepticisme au vu de ce qu'ils vivent, d'autres disent au contraire qu'il faut aller plus vite.

Je voudrais rassurer les premiers sans forcément désespérer les seconds. Je deviens centriste !

La ligne de la CFDT, c'est une stratégie d'initiative et d'ouverture, avec la CGT comme avec l'Unsa et avec tous ceux qui le voudront. Notre état d'esprit, c'est de saisir toutes les occasions de faire bouger le paysage syndical, de le faire avec une double préoccupation : la clarté et l'efficacité.

Concernant la CGT, la balle est d'abord dans son camp. Le changement de la CGT sera ce qu'elle voudra, sera ce qu'elle en fera, avec sa dynamique et à son rythme. Nous y serons attentifs. Nous y serons réceptifs. Nous souhaitons avoir beaucoup d'opportunités à saisir.

Nous savons que le processus ne sera pas linéaire. Il connaîtra des hauts et des bas. Ce serait bien qu'il ne connaisse pas de pause. Le passage à des relations normales, à des discussions de fond est en tout cas un point de départ dont nous nous réjouissons.

Je viens d'évoquer les thèmes phares des trois dernières années, mais au-delà, vous avez été nombreux à mettre l'accent sur le nécessaire engagement de la CFDT dans d'autres chantiers. Des chantiers qui s'appuient sur nos acquis, qui les prolongent, qui en renforcent le sens.

Vous avez demandé d'abord que devienne plus visible l'intérêt que le syndicalisme confédéré porte tout naturellement au système éducatif. Demande qui doit être entendue, tant les enjeux éducatifs sont de plus en plus des enjeux sociaux. Tant le système éducatif est une pièce maîtresse dans la lutte contre l'exclusion.

Tant la transformation de l'école participe profondément à la transformation sociale et à l'enjeu démocratique. Être confédérés, apporte ici, au Sgen et à la Fep, une valeur ajoutée certaine.

Vous avez aussi insisté sur la nécessaire mobilisation de nos énergies pour attirer plus de jeunes vers la CFDT. Turbulences à six ans. C'est jeune. Beaucoup a été fait, mais un coup d'accélérateur est nécessaire. Là encore, j'en suis sûre, nous devons trouver des énergies nouvelles pour mobiliser à l'image de ce qui s'est fait, par exemple en Ile-de-France auprès des apprentis, ailleurs, dans des écoles professionnelles par des fédérations, pour que les jeunes connaissent la CFDT et y viennent, pour que la CFDT profite de cette jeunesse.

La réforme des structures et l'évolution des champs fédéraux

Vous avez manifesté aussi quelque impatience, au moins pour certains d'entre vous, quant à l'insuffisante avancée de la réforme de nos structures et de l'évolution souhaitable de nos champs fédéraux. Sur ce sujet, ça bouge, enfin. J'en veux pour preuve les témoignages que vous avez apportés à cette tribune depuis lundi :

Ça bouge dans la PSTE, au vu des regroupements opérés. Le but est d'évoluer vers des structurations plus efficaces permettant aux syndicats de remplir pleinement leur rôle. Des syndicats plus forts, ce sont des syndicats en phase avec l'évolution de leurs secteurs d'activité pour pouvoir peser au bon niveau, au bon moment. Cette adéquation professionnelle constante dans la structuration des syndicats, c'est tout l'enjeu de la vision dynamique de nos champs fédéraux.

Des champs fédéraux qui ne sont ni figés pour l'éternité, ni recomposés pour le plaisir ; ils doivent être parti-

nents parce qu'ils constituent un élément du rapport de force.

Faire vivre cette dynamique est un chantier permanent. Il a donné naissance à la fédération Chimie/Énergie, ce pari ambitieux, engagé maintenant. Il est en pleine gestation dans la construction d'une grande fédération de la communication. Encore une belle et nécessaire aventure, il faut la réussir, avoir une volonté commune d'établir des convergences entre des réalités, des cultures, des pratiques, ô combien différentes. Cela prendra du temps. Les Postes et Télécommunications et la Ftilac en sont au démarrage de l'exercice pratique. Ils viennent de poser la première pierre avec la signature d'un accord qui donne naissance au champ conventionnel Télécom. Bravo, vous avez tout notre soutien.

Vous avez encore été nombreux, jamais aussi nombreux je crois, à redire votre volonté de sortir les PME du désert syndical. Redire que les salariés des PME ne doivent plus être les éternels oubliés des conquêtes sociales. Oui, cela appelle une amplification de l'action engagée.

Vous avez été plusieurs à dire que les structures interprofessionnelles ont de nouveaux champs d'action essentiels au syndicalisme sur lesquels il faut davantage nous investir. C'est vrai. Et nous avons progressé dans une approche plus concrète entre branche et territoire, vers une complémentarité construite sur des réalités et sur des expériences diverses. La réflexion et l'approfondissement de cette démarche peuvent s'engager sur de bonnes bases et à partir des deux piliers que constituent la fédération et la région dans la CFDT.

Vous avez relevé enfin la nécessité, justifiée, de donner une nouvelle impulsion à notre réflexion sur l'environnement, sur la politique énergétique. Deux sujets sur lesquels il nous faut mettre en commun nos analyses, dégager de nouvelles lignes forces, impulser le débat d'idées, valoriser les actions. Un bel objectif pour les années qui viennent.

Enfin sur les retraites, vous avez manifesté une conscience aigüe de l'urgence de ce problème. Oui, nous serons rapidement au cœur des débats, peut-être même de la controverse. Une fois encore, il s'agira d'opérer un choix de société : comment réformer le système pour le sauver ? Car c'est bien de cela dont il s'agit. Le débat de demain donnera au Bureau national les orientations qui feront le positionnement confédéral, qui devront aussi et tout autant nous mettre en situation d'impulser le débat, d'associer les militants et les adhérents pour se sentir plus forts, plus assurés dans le débat public avec les salariés, les retraités et les chômeurs. Et puis, vous savez que Jean-Marie Cavada a changé de fonction. L'émission "La marche du siècle" va continuer, mais elle sera peut-être – du moins dans sa forme – différente.

Le type de syndicalisme et le fonctionnement démocratique

Au-delà de toutes les questions que nous venons d'évoquer, deux thèmes ont dominé nos échanges, comme ils ont dominé les trois ans qui viennent de s'écouler.

Le débat a confirmé ce que nous savions tous en arrivant à Lille : le type de syndicalisme que nous construisons, notre fonctionnement démocratique ont été les thèmes majeurs de nombreuses interventions. Nous savions que nous venions ici pour opérer une clarification collective, attendue et nécessaire, sur ces deux questions.

D'abord celle sur le type de syndicalisme. Rien d'étonnant à cela ; puisque la CFDT a l'ambition de faire vivre un type de syndicalisme singulier dans le paysage français. Depuis "L'invention de la CFDT", selon le beau titre de Franck Georgi. Les trois années écoulées ont permis, comme vous l'avez dit, de mieux identifier cette CFDT. Elles ont aussi suscité, vous l'avez signalé, des controverses, des incompréhensions, des critiques et des oppositions tant à l'intérieur de la CFDT qu'à l'extérieur d'elle-même.

Il nous faut dans ce registre relever un discours construit, martelé à l'excès, mais qu'il faut prendre au sérieux car il est révélateur, bien au-delà de nos débats internes. À écouter ses promoteurs, rien ne serait plus urgent que de retrouver la vraie





CFDT. Depuis vingt ans, et plus sensiblement encore ces dernières années, notre organisation subirait une dérive grave. Échoué sur les rives du pragmatisme, ce syndicalisme gestionnaire serait devenu frileux dans l'action. Accommodant en revanche à l'égard de la politique patronale, il aurait insensiblement opté pour une stratégie d'accompagnement du libéralisme. "Le Mouvement social" est érigé en nouvel acteur central réunissant "les vaillants résistants" pendant que le mouvement syndical, avec la CFDT, est rejeté dans le camp des "renonçants".

Au-delà de son caractère péremptoire, un tel discours révèle des divergences de fond quant à l'appréciation portée sur notre histoire, comme sur la nature de notre syndicalisme aujourd'hui. Il n'est pas choquant que ces divergences existent ; pas choquant non plus que chaque organisation CFDT lise finalement notre histoire globale à partir de sa propre histoire. Mais notre histoire est un tout, dont nul ne peut prétendre s'abstraire, et sur lequel personne ne peut faire prévaloir un droit de préemption.

Un rôle d'acteur social et solidaire

Aujourd'hui comme hier, notre conception du syndicalisme n'est pas intemporelle, elle veut être passionnément une réponse aux enjeux du présent.

Aujourd'hui comme hier, notre conception du syndicalisme est indissociable du rôle que nous voulons voir reconnu à l'acteur syndical, et à son intervention. Pour la CFDT, le syndicat est un corps intermédiaire, indispensable à la démocratie. Et pour ceux qui ne veulent pas comprendre, levons à ce sujet toute ambiguïté.

Etre un corps intermédiaire, ce n'est pas être intermédiaire, ce n'est pas se positionner en médiateur d'intérêts économiques et sociaux contradictoires ; c'est au contraire affirmer une vocation d'acteur social, capable de faire vivre le conflit des logiques, dans la confrontation aux autres acteurs de la société civile. C'est souvent donner l'assurance à chaque individu de ne pas se retrouver seul face au pouvoir d'État.

Là est le sens de notre engagement pour la rénovation des relations professionnelles. Là est le sens de la concrétisation de notre démarche revendicative et contractuelle du parti pris de la solidarité. Cela est d'autant plus nécessaire quand on mesure la faiblesse des acteurs sociaux. Cela est d'autant plus urgent, que le corps social se désagrège en de multiples catégories et sous-catégories sociales.

Trop d'acteurs sociaux, et le patronat en tête, préfèrent se comporter en groupe de pression auprès des pouvoirs publics. Il refuse d'occuper pleinement le terrain de la confrontation sociale et de la négociation collective. Là est sa grave carence.

Le rôle d'acteur solidaire que nous revendiquons a des conséquences sur le type de syndicalisme confédéré que nous voulons et que nous pratiquons.

La CFDT a fait depuis toujours le choix de ne pas juxtaposer les intérêts catégoriels ou corporatistes. Elle veut les conjuguer dans la construction de revendications cohérentes au service d'une solidarité concrète. Notre syndicalisme est une chance pour tous parce que l'intérêt des uns n'est pas noyé dans l'intérêt de tous, parce que l'intérêt de tous n'est pas étouffé par l'intérêt de quelques-uns.

Le syndicalisme que nous voulons et que nous pratiquons, c'est l'affirmation d'un acteur social qui, selon une formule heureuse qui a été utilisée à la tribune de ce congrès est capable d'articuler les différentes fonctions du syndicalisme :

- la protestation avec les propositions,
- les propositions avec la cohérence,
- la cohérence avec l'efficacité,
- l'efficacité avec la solidarité.

Cette progression ne doit rien à un quelconque retour de balancier. Ce n'est rien d'autre que l'approfondissement, l'actualisation, l'adaptation aux réalités d'aujourd'hui de la démarche qui a toujours été celle de la CFDT.



Le syndicalisme que nous voulons et que nous pratiquons, c'est aussi et toujours le syndicalisme d'adhérents. Un syndicalisme auquel nous participons tous.

Les retraités nous ont dit avec force qu'ils voulaient se situer à part entière à leur place, toute leur place dans la CFDT, y participer de façon constructive au débat. Ils ont su dire à quel point, actifs, demandeurs d'emploi, retraités, nous avons la chance d'appartenir à une même organisation. Ils ont la volonté d'être mieux associés à sa vie et à sa réflexion, de mieux y participer.

Ils veulent développer la CFDT chez les retraités. Sur tout cela et au-delà d'une réponse de circonstance, il faudra trouver des prolongements.

Le syndicalisme que nous voulons et que nous pratiquons, c'est le syndicalisme d'adhérent, un enjeu majeur pour l'action syndicale et la transformation sociale. Il crée du lien social et comme cela a été dit ici, il est le meilleur antidote à l'individualisme, au corporatisme, au Front national. Car si l'individu s'affirme et s'émancipe dans le collectif, sa participation confère une vigueur accrue aux prises de conscience et à l'action collective. Je reprends les propos d'un intervenant.

Le syndicalisme que nous voulons et que nous pratiquons, c'est encore une conception de l'action syndicale et du rapport de force. La CFDT a besoin, pour réussir, de la mobilisation sous toutes ses formes matérielles, intellectuelles, morales. Pour construire un rapport de force durable, comme le disait Paul Vignaux. Ce qui a été exprimé par exemple sur la lutte contre le Front national en est une illustration.

Le débat entre nous ne porte donc pas, quoi qu'en disent certains, sur la nécessité de l'action et de la mobilisation. Et il n'y a pas plus dans ce domaine que dans d'autres, deux CFDT : d'un côté une CFDT "en lutte", et de l'autre une CFDT assoupie.

Dans le syndicalisme que nous pratiquons, ce qui est en question, c'est justement la conception de l'acteur social, des buts qu'il poursuit, des moyens qu'il utilise.

Se faire l'écho des mécontentements, permettre à ceux qui vivent sous une chape de plomb de s'exprimer, de relever la tête, de dire leur lassitude ou leur désespoir, en un mot de sortir de la passivité, c'est sain, c'est nécessaire qu'ils soient chômeurs ou sans-papiers. C'est notre rôle. A la CFDT, se mettre en mouvement vers un objectif, oui, mais le mouvement, ce n'est pas un objectif en soi. Si l'amélioration concrète des situations qui poussent à la révolte passe après l'expression de la révolte elle-même, alors le syndicalisme faillit à sa mission. C'est pour cela que cette pratique-là n'est pas la nôtre.

A la CFDT, identifier l'origine et la nature de la protestation, donner un sens aux énergies qu'elle mobilise, se préoccuper de ses débouchés sont inséparables de notre action. Pour la CFDT, la fin est indissociablement dans les moyens.

L'examen critique de notre fonctionnement démocratique

Deuxième thème majeur : la démocratie interne. Débat nécessaire, débat brûlant, débat permanent qui alimente la plupart de nos congrès depuis sans doute plus de vingt ans. Et c'est normal. C'est normal parce que le "D" de démocratie présent dans notre sigle a un sens. La démocratie est tellement au centre de notre histoire, tellement constitutive de notre identité, que sa réalité dans notre vie quotidienne a été, reste et restera l'objet de toutes les vigilances.

Débat traditionnel donc, et pourtant débat nouveau. Car les trois années qui se sont écoulées lui ont donné une acuité nouvelle.

Vos interventions l'ont amplement démontré, ce qui est en jeu ce sont les fondements de notre culture démocratique inspirée des valeurs qui l'ont nourrie depuis ses origines. Ce qui est en jeu, c'est la nature de l'organisation que nous voulons



construire et renforcer. Ce qui est en jeu, c'est l'examen critique, mais sérieux de notre fonctionnement démocratique.

Tout cela vaut la peine qu'on s'y arrête à nouveau un instant.

A entendre certaines interventions, comme à lire des tribunes, des propos, et des contributions au fil de ces trois années, on pourrait se demander de quel goulag les militants CFDT sont aujourd'hui prisonniers.

La CFDT serait aux mains "d'une caste dirigeante", enfermée dans une pensée unique et pratiquant le centralisme descendant. La parole des syndicats serait confisquée, le Bureau national et le Conseil national transformés en chambres d'enregistrement, les exécutifs régionaux et fédéraux en préfectures chargées de l'exécution. La direction confédérale imposerait d'en haut le point de vue de ses experts, coupés de la base. Dans ce royaume du froid quelques résistants bien que victimes d'une répression larvée, tenteraient de faire entendre la voix de la base

bafoyée. Obligés de se constituer en tendance pour éviter le départ de ceux qui n'en peuvent plus d'être privés de liberté et de débat.

Bref, la CFDT transformée en musée vivant des horreurs stalinienne.

N'en jetons plus. La critique fait partie de l'exercice démocratique, elle a toute sa place dans nos débats. Elle est utile et nécessaire, à condition de ne pas la confondre avec la caricature, avec la défiance, avec la suspicion permanente entretenue et nourrie sur les actions de la confédération et des organisations.

De telles critiques ne sont pas seulement choquantes, trop excessives elles n'en sont plus crédibles. Elles ne stimulent plus, elles ne contribuent plus à la confrontation et au débat. Et c'est dommage...

Parce qu'il y a matière à confrontation et à débat, plusieurs d'entre vous l'ont exprimé. C'est aussi parce que le Bureau national en a la conviction qu'une résolution sur l'enjeu de la démocratie vous est présentée à ce congrès.

Je me garderai bien de prétendre qu'à la CFDT, pas plus que dans n'importe quelle autre organisation, et quel que soit notre attachement viscéral à la démocratie, nous serions à l'abri de tentations ou de pratiques centralistes et bureaucratiques. Le risque de sclérose, de production d'apparatchik au vrai sens du terme n'épargne, mes camarades, aucune structure, où qu'elle se situe dans la chaîne de l'organisation.

Qui à la CFDT pourrait prétendre que notre fonctionnement collectif à tous, du syndicat avec ses sections, de la confédération avec ses structures, des fédérations et des unions régionales interprofessionnelles avec leurs syndicats, a atteint la perfection démocratique ?

Qui n'a pas conscience que notre choix historique du fédéralisme, choix exigeant s'il en est, a besoin d'être réinterrogé dans ses principes, comme dans ses applications pour

trouver un nouveau souffle ! En la matière, toutes les contributions seront les bienvenues.

Qui ne mesure pas le défi permanent que représente le choix toujours réaffirmé du syndicalisme d'adhérents et de pratiques participatives sur le fonctionnement interne, sur la vie de nos instances, sur l'adaptation de nos structures ?

Ces questions nous concernent tous ; si nous devons les traiter sans tabou et sans complexe, alors oui, toutes les contributions et toutes les expériences sont les bienvenues sur ces sujets. Mais il faut au préalable être au clair sur le pourquoi et le comment de notre fonctionnement interne.

Du pluralisme à la cohésion

Force est de constater qu'à partir de préoccupations sincères pour certains, non innocentes pour d'autres, l'évocation du pluralisme interne recèle des ambiguïtés qu'il nous faut lever.

Prétendre devenir une organisation de masse, une organisation représentative suppose l'accueil et la reconnaissance en notre sein, des diversités professionnelles et géographiques, des réalités du secteur privé comme du secteur public, des grandes et des petites entreprises, des hommes et des femmes, des différentes cultures et traditions qui ont forgé et forgent encore des identités professionnelles et collectives.

Une organisation de masse comme la CFDT est nécessairement pluraliste, elle fait, elle doit faire émerger jusque dans nos structures des militantes, des militants et des responsables eux-mêmes représentatifs de ces diversités. C'est là un quasi défi permanent pour tous.

En ce sens, la CFDT est pluraliste, et nos diversités sont une richesse. Mais ces différences, nous n'entendons pas les figer, mieux nous ne voulons pas les cultiver.



Si nous adhérons à une organisation, si nous voulons construire une organisation — acte libre s'il en est — c'est parce qu'on aspire à s'enrichir de la culture des uns, à relier la sienne à celles des autres.

La vocation d'une organisation, c'est de dépasser les différences d'approche et d'analyses, les clivages d'un moment pour leur donner une approche politique cohérente.

La vocation d'une organisation — confédérée de surcroît — c'est de permettre à toutes les structures qu'elle fédère de dégager du projet collectif et du sens commun. C'est de construire à partir des diversités de situations et de traditions, de la cohésion et de la cohérence d'ensemble facteur d'efficacité.

Là a été la force de la CFDT tout au long de son histoire. C'est parce que nous avons à cœur de garder cette force intacte que nous devons, à ce congrès, nous protéger des logiques d'éclatement que sous-tendent certains appels vibrants au pluralisme de nos instances.

Nous avons ici, tous j'espère, la volonté de doter la confédération, votre confédération, d'une instance dirigeante qui soit la plus représentative possible des composantes de la CFDT, dans leurs diversités. Nous avons aussi la volonté que cette instance assume et assure, le mieux possible, la conduite de l'organisation dans une logique de rassemblement autour des orientations que vous déciderez.

Mais jamais, je dis bien jamais, nous n'avons été confrontés à des logiques érigeant en principe démocratique achevé, la transformation de désaccords politiques en clivages organisationnels. L'habillage du pluralisme pour instaurer, insidieusement la pratique et le droit d'organisation en tendances au Bureau national et à la Commission exécutive. Son mode d'emploi que constitue l'appel à la représentation des minorités ou des courants à tous les échelons. Non, c'est là qu'il y a une vraie divergence.

“
**La vocation
 d'une organisation
 - confédérée de surcroît -
 c'est de permettre
 à toutes les structures
 qu'elle fédère de dégager
 du projet collectif et du
 sens commun.**
 ”

Non, notre vision de la démocratie n'est pas celle-là, n'a jamais été celle-là, ne pourra jamais être celle-là. Oh ! Pas parce que nous nous préservons de la présence “indésirable” de telle ou telle personne, pas parce que nous serions des adeptes de la pensée conforme, pas non plus parce que nous aurions le goût des débats lisses, monotones ou monocordes. Parce que ce mode de fonctionnement, vous l'avez vécu pour certains, vous l'avez dit souvent, paralyse les structures, plus qu'il ne les dynamise, parce qu'il fige les positions en présence, plus qu'il ne permet des synthèses, parce que ce mode de fonctionnement fait de nos instances des lieux d'affrontements permanents, plus que de confrontations stimulantes, parce qu'il porte en germe des logiques d'éclatement plus que de rassemblement.

Vous l'avez dit, chacune et chacun, à votre façon mais avec force. Il ne peut y avoir deux CFDT. Vous l'avez dit, vous n'en voulez qu'une. Une CFDT, où la liberté de ton, la liberté de pensée et d'expression de ses composantes, de toutes ses composantes sont précieuses. D'autant plus précieuses qu'elles s'attacheront à donner plus de force, plus de cohérence et d'efficacité à cet ensemble vivant qu'est et que veut rester la CFDT.

Voici venu le moment de conclure. Durant ces trois ans, nous avons été bousculés. Durant ces trois ans, nous sommes un peu bousculés aussi. Au total, nous en avons tiré profit. D'abord parce que nous ne nous sommes pas dérobés au débat, à un débat franc, approfondi, ouvert et à grande échelle avec les militants. Ensuite parce qu'il débouche sur une clarification profitable à notre action. Enfin, parce qu'une fois de plus la méthode démocratique de débat et de confrontation qui est nôtre se révèle irremplaçable. Elle a montré que la restauration d'une plus grande confiance entre nous était possible. Elle a contribué à nous renforcer.

Parce que les salariés, les retraités, les chômeurs attendent de la CFDT une organisation toujours plus active, toujours plus dynamique et plus attractive, parce que nous voulons être à la hauteur de leurs attentes, parce qu'ils ont besoin d'une CFDT toujours plus présente et toujours plus forte. Alors oui, engrangeons ensemble les fruits de notre action collective passée, et surtout, donnons-nous les moyens d'être demain encore plus forts et rassemblés.

C'est dans cet esprit que je vous invite à voter massivement le quitus au Bureau national. ■

RÉSOLUTION RAPPORT D'ACTIVITÉ VOTES

INSCRITS 27 157

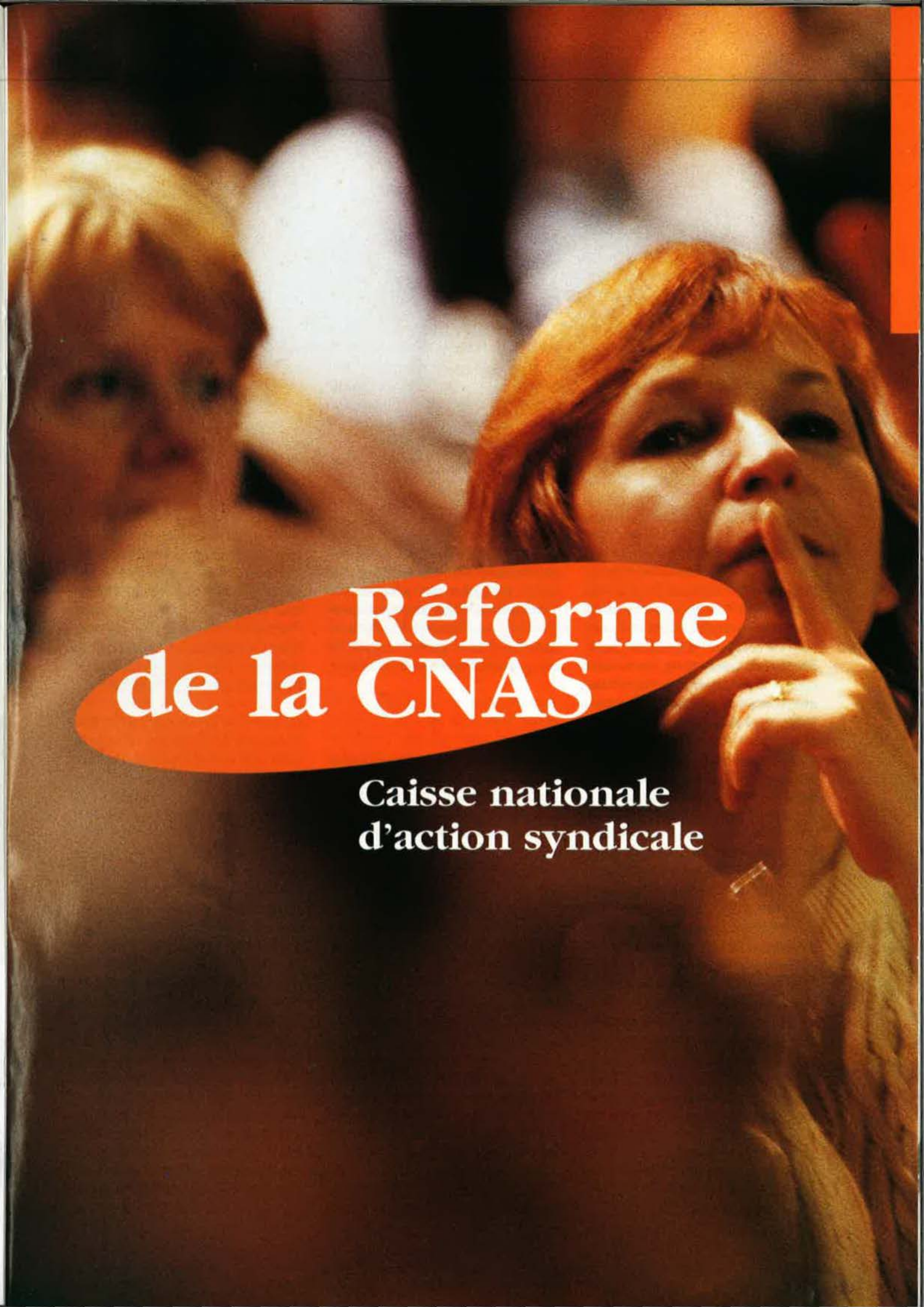
VOTANTS 26 521

**NULS ET
ABSTENTIONS 365**

EXPRIMÉS 26 156

**POUR 19 091
72,99%**

**CONTRE 7 065
27,01%**



Réforme de la CNAS

Caisse nationale
d'action syndicale

Présentation

par Michel Jalmain

RÉSUMÉ

Michel Jalmain commence par présenter la réforme proposée au congrès : elle "s'inscrit dans la continuité des évolutions progressives que la Cnas a su conduire ces vingt-cinq dernières années". Rendue nécessaire par la nouvelle charte financière et la fixation d'un taux unique pour la prestation grève, trois lignes directrices la guident : consolider et accroître l'efficacité de la caisse, renforcer les logiques de mutualisation des moyens, proposer de nouveaux services qui répondent à l'évolution de certaines pratiques syndicales. "C'est donc une réforme constructive, qui va de l'avant, partie prenante de la dynamique CFDT" que propose le rapporteur, qui poursuit : "La Cnas a vocation à financer les actions relatives à l'activité syndicale. À la fois caisse de grève, fonds de solidarité, défense juridique, assurance, mutualisation des moyens, elle est une originalité dans le paysage syndical et un outil précieux pour la CFDT". Pour conforter ses principes de solidarité et d'équité, trois directions sont proposées : le relèvement de la prestation grève, le soutien à l'action syndicale, et l'assurance professionnelle. Ces choix témoignent de l'ambition de placer l'efficacité au centre de la réforme et de "renforcer chez les adhérents et les militants le sentiment d'appartenance à une grande organisation syndicale capable de leur fournir les services qu'ils sont en droit d'attendre". Ils sont aussi guidés par le souci d'assurer la pérennité de la Cnas : "À l'origine caisse de grève, la Cnas a élargi progressivement ses services vers l'assurance et l'action juridique". La faire évoluer aujourd'hui, c'est "s'appliquer à nous-mêmes le parti pris de la solidarité". De nom-

breux débats préparatoires, associant un grand nombre d'organisations, ont permis "qu'un équilibre soit trouvé entre les différentes prestations". Pour le rapporteur, "cet équilibre est la clé de réussite de cette réforme", permettant "de satisfaire aux besoins de réévaluation de la prestation grève, d'introduire une nouvelle prestation, d'élargir la couverture de l'assurance aux risques professionnels, de mieux maîtriser, sans les affaiblir, le recours aux prestations juridiques". Rappelant qu'il a fallu deux ans pour trouver "une bonne synthèse dans les propositions et un bon équilibre dans les financements", Michel Jalmain expose les cinq propositions soumises au congrès.

Cinq propositions

La première concerne la prestation grève. En supprimant les différents taux de cotisation Cnas, la nouvelle charte financière a permis de fixer la prestation grève à taux unique. Il reste maintenant à décider d'une prestation approchant un demi Smic, "afin d'en faire une indemnité conséquente, un élément dynamique dans la construction du rapport de force, une incitation à l'adhésion par son caractère attractif et aussi un instrument de mutualisation solidaire". Pour connaître les financements nécessaires à la mise en place d'une prestation durable, une analyse a été faite sur dix-sept ans. Il en ressort que "le volume de grèves à couvrir est de 100 000 jours par an en moyenne, des fluctuations importantes sont observées selon les exercices". Cette étude a permis de fixer le taux d'une prestation grève unique à 100 francs avec deux jours de carence. Cette proposition a comme consé-

quence d'entraîner une mise à niveau sur près de dix ans de la réserve grève, car pour éviter d'avoir à interrompre le versement des prestations grève, la Cnas doit être dotée d'une réserve permettant de couvrir dix jours de grève pour l'ensemble des adhérents. "Et multiplier la prestation grève par 2,5 conduit à augmenter d'autant la réserve grève". Cette proposition d'indemnisation de 100 francs avec deux jours de carence "constitue une véritable avancée pour la très grande majorité de nos adhérents". Pour que le débat ait lieu sur d'autres alternatives, "la commission des résolutions a retenu un amendement qui conserve un jour de carence mais qui réduit la prestation à 75 francs".

La deuxième proposition entre dans le domaine de l'innovation. Il s'agit de créer une nouvelle prestation action sectorielle pour intervenir "en soutien aux nouveaux besoins d'action qui émergent dans des secteurs difficiles à organiser" sans grandes traditions d'actions syndicales. La nouvelle prestation proposée contribuera à renforcer l'articulation entre l'action juridique et la stratégie d'action contractuelle. Elle est "une innovation résolument tournée vers l'avenir". Ce choix ambitieux a amené le Conseil national à proposer cette nouvelle prestation. "Au-delà des quelques interrogations légitimes que peut susciter cette innovation (...) l'essentiel est de tout faire pour gagner ce pari, un peu utopique peut-être, que l'action syndicale sous ses formes les plus appropriées, reste le moteur du progrès social à condition de pouvoir construire des rapports de force dans les secteurs les plus difficiles, des services, de l'industrie ou du bâtiment". Certains étant en désaccord





avec cette perspective, un amendement qui demande la suppression de la branche action est mis en débat.

La troisième proposition porte sur la prise en charge des prestations juridiques : droit syndical, fonds tactique et défense des adhérents. "Là, on part d'un constat simple : les décisions prises au congrès de Paris en 1992 ont conduit à la multiplication par 4,5 des prestations juridiques versées par la Cnas", constat qui témoigne de l'abondance des problèmes et conflits à traiter par le juridique. "Mais il témoigne aussi d'un surinvestissement dans les démarches juridiques, qui a parfois tendance à se faire au détriment d'autres stratégies syndicales construites". Pour remédier à cette tendance, le rapport a retenu trois catégories de propositions : d'abord, mieux impliquer les fédérations et régions. Ensuite, avoir une meilleure connaissance et maîtrise des coûts prévisionnels de l'action en justice. Enfin, le bilan de la défense des rétro-adhérents, a amené le Conseil national à pérenniser le dispositif en incitant à une prise en charge accrue de ces nouveaux adhérents. Michel Jalmain indique que sur "la prise en charge des rétro-adhérents, le Conseil national confédéral de janvier 1998 a adopté dans le projet de résolution un amen-

dement qui porte de six à douze mois le montant de la cotisation rétroactive. Cette disposition renforce le lien entre la notion d'adhésion et le service rendu". Mais plusieurs syndicats demandent le retour à six mois, ce qui sera l'objet du troisième débat.

Enfin, le rapporteur propose des évolutions de la Cnas dans deux autres domaines, "toujours avec le même souci de renforcer les services aux adhérents". D'abord, "élargir le champ d'intervention de la Cnas en créant une assurance professionnelle qui garantisse la défense pénale des adhérents mis en cause dans le cadre de leur activité professionnelle salariée". Ensuite, il est proposé de "mettre à l'étude les conditions dans lesquelles la prestation "droit syndical" pourrait être élargie aux organisations des Dom-Tom qui sont en lien étroit avec la CFDT.

Une nouvelle répartition

Michel Jalmain en vient ensuite à la répartition des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de la réforme. "La clarification des orientations permet de fixer une nouvelle répartition budgétaire par branche :

28% à la branche grève, 45% à la branche juridique, 10% à la branche action, le solde 17% pour les prestations victimes, assuré et rétro-adhérents", répartition qui permet de financer durablement les prestations. Enfin, "il est proposé que le Conseil national soit saisi, le cas échéant, pour réguler les ressources et les dépenses entre les différentes branches" pour pouvoir, en cas de réels besoins, ajuster entre deux congrès la répartition financière par branche. "Ce qui est proposé à ce congrès nous offre les meilleures garanties possibles, sans rupture dans le fonctionnement de la Cnas et dans le cadre de règles strictes et transparentes". Le congrès fixe la répartition budgétaire par branche et le Conseil national peut, en cas de nécessité, ajuster les dépenses. Plusieurs amendements ayant été déposés, visant à remettre en cause ce dispositif, la Commission des résolutions en a retenu un pour en débattre.

Et Michel Jalmain de conclure en invitant les délégués à adopter "une réforme qui doit nous permettre d'amplifier les choix CFDT centrés sur nos valeurs de solidarité, de démocratie et de défense de nos adhérents dans le cadre d'un syndicalisme interprofessionnel confédéré, ambitieux pour l'avenir". ■



Amendements

CNAS



Débat n°1. Branche grève

Présenté par le Syndicat sanitaire et social parisien, l'amendement porte sur les articles 1.1. et 1.2. Il s'agit de choisir entre 2 jours de carence et 100 F de prestation grève, tel que proposé par la résolution, ou 1 jour de carence et 75 F de prestation.

Pour l'amendement

La CFDT à ce jour considère-t-elle qu'une grève pour être efficace doit durer au moins trois jours ? Dans nos secteurs professionnels, les grèves courtes peuvent être les meilleures. Si on se réfère au congrès de Montpellier qui a voté la nouvelle charte financière, avec un taux unique de cette prestation et au congrès de Paris, qui a décidé de constituer une réserve grève de dix jours par adhérent, nos calculs permettent de ne pas remettre en cause la réforme de la Cnas. En proposant une prestation à 75 F avec un jour de carence au lieu de 100 F avec deux jours de carence, nous adhérons au maintien de l'équilibre budgétaire et à la diversité des actions financées par la Cnas.

Contre l'amendement

Syndicat Hacutex de l'Aube

Cet amendement aurait pour conséquence de moins indemniser les conflits les plus longs. Prenons l'exemple de la grève des Maryflo en 97 : 28 jours de grève dure pour la dignité au travail, pour leur dignité de femmes et de travailleuses. 23 jours indemnisés par la Cnas, avec 100 F aujourd'hui au lieu de 75 F, ce n'est pas la même chose. La différence de 575 F est conséquente car, si le droit de grève est universel, le recours à la grève n'a pas les mêmes conséquences pour des salariés au Smic ou à 8 000 F. Il serait illogique de pénaliser de telles situations. Sur 1 078 conflits indemnisés par la Cnas, 705 sont des conflits supérieurs à trois jours.

Le rapporteur

Le CNC a voulu mettre en place une prestation grève qui apporte le meilleur avantage possible aux adhérents et qui puisse être servie durablement. Au cours des trois derniers exercices, les conflits déclarés à la Cnas sont, pour la très grande majorité des fédérations, d'une durée supérieure à deux jours. Porter la carence à deux jours apporte un bien meilleur soutien à la plupart des conflits de leur champ. La différence entre les deux solutions résulte d'une vision qui intègre l'intérêt général, marque de solidarité avec nos adhérents qui en ont le plus besoin. Il appelle le congrès à rejeter cet amendement.

Résultat du vote

Inscrits : 27 157 ; votants : 25 681 ; exprimés : 22 746 ; pour : 5 263, soit 23,14% ; contre : 17 483, soit 76,86%. L'amendement est rejeté.

Débat n°2. Branche action

Présenté par le Syndicat transports du Vaucluse, l'amendement vise à supprimer l'article 3 qui propose une nouvelle prestation ayant pour objet le financement d'actions revendicatives sectorielles qui répondent aux nouveaux besoins de l'action syndicale.

Pour l'amendement

C'est l'extension du domaine de compétence de la Cnas au financement d'actions revendicatives innovantes qui est contestée. De plus la notion "d'actions revendicatives innovantes" est jugée imprécise et comporte un risque potentiel de censure de la part du BN quant à la sélection des actions subventionnées. Ces 10% du budget, doivent être affectés à une revalorisation de la prestation grève jusqu'au niveau du Smic avec un jour de carence au lieu de deux.

Contre l'amendement

Syndicat construction-bois de la Sarthe

La nouvelle branche action de la Cnas vise à apporter un soutien à l'élaboration de formes de rapport de force autres que la grève. En effet, les pratiques syndicales doivent s'adapter aux réalités professionnelles. Dans le privé notamment, il est parfois difficile d'organiser la grève étant donné l'éclatement des salariés entre différents lieux de travail (par exemple dans le BTP ou pour les très petites entreprises). Il ne faut pas figer la Cnas dans ses fonctions traditionnelles d'indemnisation de la grève et du soutien juridique mais au contraire donner des moyens à certains secteurs professionnels difficiles à organiser.

Le rapporteur

La prestation action ne va pas à l'encontre de la prestation grève. Au

contraire et conformément au règlement intérieur de la CFDT, elle vise à donner à tous les salariés, quel que soit leur secteur professionnel, les moyens de construire les rapports de force adaptés aux réalités de chaque secteur. D'ailleurs, la décision de revaloriser le montant de la prestation grève de 250% démontre le contraire. De plus, ré-allouer les 10% du budget action de la Cnas vers la prestation grève serait insuffisant pour porter son montant à 100 francs par jour avec un jour de carence.

Résultat du vote

Inscrits : 27 157 ; votants : 25 502 ; exprimés : 24 004 ; pour : 6 957, soit 28,98% ; contre : 17 047, soit 71,02%. L'amendement est rejeté.

Débat n°3. La rétro-adhésion

L'amendement présenté par le syndicat construction bois du Pays de Montbéliard porte sur l'article 5-1.1. Il s'agit d'étendre le paiement à douze mois de cotisation pour les rétro-adhérents ou d'en revenir à six mois, contrairement à la décision prise par le CNC de janvier 1998.

Pour l'amendement

Demander douze mois pour les rétro-adhérents est peu conforme au principe d'égalité. Ce débat est important puisque 75% des dossiers juridiques sont des dossiers de rétro-adhérents. Le syndicat déposant, s'appuyant sur son travail de terrain, signale que ces rétro-adhérents sont, pour la plupart, des sympathisants CFDT travaillant dans des PME dépourvues de représentation syndicale. De plus, ils sont souvent menacés de licenciement. Et de ce fait, entrant dans le cycle du chômage, il ne serait ni juste ni solidaire de leur demander le double des cotisations exigées pour les adhérents.

Contre l'amendement

Les Syndicats Chimie-Energie Alsace, Santé Sociaux privé 67, Métaux 67, Santé Sociaux 68 et Commerce Service 68

La décision du CNC de passer à 12

mois d'ancienneté est bonne. Et si 50% des rétro-adhérents sont encore adhérents au bout de deux ans, il convient d'affiner cette statistique pour mesurer le nombre de collectifs syndicaux créés et le temps militant engagé pour ce résultat. Enfin, la défense juridique est financée par les années de cotisations de tous les adhérents et une participation plus conséquente des rétro-adhérents permettra surtout de ne pas les tromper sur la nature de leur adhésion.

Le rapporteur

La décision du CNC fait partie des ajustements nécessaires suite à un bilan effectué de la prestation adhérent. Ainsi sur les 4 000 dossiers gérés chaque année, 88% concernent des rétro-adhérents. Ce soutien qui devait être exceptionnel et dérogatoire est devenu de fait une règle générale. Les arguments du syndicat construction bois de Montbéliard ont cependant été entendus, en particulier la situation difficile d'un certain nombre de personnes à très bas revenus. Mais la charte financière prend en compte ces difficultés avec la cotisation mensuelle assise sur 0,75% des revenus. Le rapporteur invite le congrès à ne pas retenir l'amendement.

Résultat du vote

Inscrits : 27 157 ; votants : 26 116 ; exprimés : 24 563 ; pour : 9 050, soit 36,84% ; contre : 15 513, soit 63,16%. L'amendement est rejeté.

Débat n°4. Les prérogatives du Conseil national

Présenté par le syndicat des transports du Rhône, l'amendement porte sur l'article 6-5 et par voie de conséquences sur les articles 8-6.6, 8-8.1 et 8-9.1. Il demande de limiter les prérogatives du CNC (dont la possibilité de répartir les ressources entre les différentes branches de la Cnas) pour les transférer au congrès.

Pour l'amendement

La participation des adhérents aux débats et aux prises de décision est une

composante de la légitimité démocratique de la CFDT. C'est le syndicat qui représente directement les adhérents. C'est au congrès que les syndicats s'expriment directement. Le processus le plus démocratique pour décider l'affectation ou la modification des ressources des différentes branches de la Cnas, c'est bien le congrès. La transparence c'est donner le pouvoir au congrès c'est donner les moyens de connaître les enjeux financiers en masse. La confiance n'exclut pas le contrôle.

Contre l'amendement

Syndicat chimie énergie de Lorraine

À la CFDT, le congrès donne les orientations politiques. Le CNC impulse et contrôle l'application de la résolution votée en congrès. Tout ce processus, basé sur le mandatement, est remis en cause à travers la modification proposée. Ce serait ouvrir la voie à un fonctionnement d'institution dans laquelle le pouvoir statutaire serait démesuré au détriment d'un équilibre entre contrôle et action de terrain.

Renoncer à une gestion et à un contrôle par le CNC, revient à se priver de rapidité, souplesse, réactivité et d'un dynamisme dont la gestion de la Cnas a besoin.

Le rapporteur

Le respect strict des clés de répartition entre les branches votées en congrès peut conduire à un blocage du versement des prestations. Il ne serait pas sérieux d'être contraint d'attendre un congrès confédéral ou de convoquer un congrès extraordinaire pour ajuster de quelques pourcentages la répartition des dépenses. Nous voulons passer d'une démocratie formelle, dont la rigidité peut conduire à des blocages (déjà connus), à une démocratie réelle. C'est pour y parvenir que nous confions les ajustements de gestion courante au CNC, seule instance de régulation intermédiaire entre les congrès.

Résultat du vote

Inscrits : 27 157 ; votants : 26 173 ; exprimés : 24 889 ; pour : 7 085, soit 28,46% ; contre : 17 804, soit 71,54%. L'amendement est rejeté.

Résolution

CNAS



La Caisse nationale d'action syndicale, outil confédéré au service des adhérents et des syndicats intervient sur plusieurs axes, l'ensemble de ces interventions contribue à la fois à renforcer les capacités d'action de la CFDT et son développement.

- 1 - Le soutien aux adhérents en grève.
- 2 - Le financement d'actions revendicatives sectorielles et innovantes d'intérêt national.
- 3 - Le financement d'actions juridiques au titre du droit syndical, d'actions tactiques et de la défense des adhérents.
- 4 - La Cnas apporte également un soutien aux victimes de la répression patronale, garantit certains risques découlant de l'action syndicale et participe aux frais de défense en pénal des adhérents poursuivis au titre de leur activité professionnelle (assurance).
- 5 - Enfin, la Cnas contribue au financement de la défense juridique des nouveaux adhérents.

1 - Branche grève

- 1-1. Conformément aux engagements pris antérieurement, le congrès décide d'augmenter la prestation grève en la portant à 19 fois le montant de la part de cotisation revenant à la Cnas (soit pour 1998 : 100 F par jour).
- 1-2. Pour que l'augmentation de la charge qui en résulte soit compatible avec les disponibilités budgétaires, l'intervention s'exerce dès le troisième jour de conflit, soit après les 2 jours de carence applicables à tous les conflits dont la durée est inférieure à deux semaines. Au-delà, les deux jours de carence sont supprimés. Toutefois, si depuis la fin du précédent conflit, indemnisé ou non, s'est écoulée une période inférieure à 3 mois de date à date, la durée du précédent conflit est prise en compte pour le calcul des jours de carence.
- 1-3. Les dispositions du règlement intérieur en vigueur, relatives aux jours ouvrables, aux jours

RÉSOLUTION CNAS VOTES

INSCRITS	27 157	
VOTANTS	25 325	
NULS ET ABSTENTIONS	1 214	
EXPRIMÉS	24 111	
POUR	18 245	75,67%
CONTRE	5 866	24,33%

fériés, aux grèves successives ou tournantes, ainsi qu'au lock-out et au chômage technique résultant d'une action syndicale, sont reconduites dans leurs principes.

1-4. Le règlement intérieur précisera les dispositions permettant de s'assurer que les prestations sont versées aux adhérents conformément à leur objet.

1-5. La capacité à couvrir les risques grèves repose sur deux systèmes de garanties complémentaires :
L'un pour couvrir les fluctuations normales entre les exercices. Pour cela, les sommes non dépensées au cours d'un exercice sont mises en provision. Ces provisions sont reprises en tant que de besoin pour compléter le budget en cas de nombreux conflits.
L'autre pour faire face à des situations exceptionnelles repose sur l'entretien de la réserve grèves selon les principes en vigueur.

2 - Branche juridique

2-1. Depuis les dispositions prises au congrès de Paris, les prestations juridiques ont été multipliées par quatre.

Cette évolution pose question en termes de pratique syndicale et de capacité financière. Il est donc convenu de mieux maîtriser la charge des prestations juridiques pour la maintenir au niveau atteint en 1996.

Pour atteindre cet objectif, le comité de gestion veillera à l'application rigoureuse des dispositions prévues au règlement intérieur, notamment en matière d'implication du syndicat, de l'intérêt général du dossier et de l'avis circonstancié des fédérations et des structures locales (régions ou autres selon les modes d'organisation). Cet avis est éclairé par un premier traitement des dossiers par le service juridique confédéral.

2-2. De plus, pour une meilleure utilisation des moyens financiers :

Les dossiers devront être déposés en précisant les procédures susceptibles d'être engagées et leur coût prévisionnel quand il y a intervention d'un avocat.

Des références tarifaires seront mises en place pour les honoraires d'avocat et les frais de procédure ; ces dispositions tiendront compte de la diversité des situations notamment au regard de la complexité de certains dossiers.

Les expertises ne pourront être engagées qu'après accord du comité de gestion sur leur pertinence au regard de la procédure en cours et de leur coût.

2-3. Enfin, il est rappelé que les règlements effectués par la Cnas constituent des avances récupérables sur les sommes et condamnations obtenues dans les procédures engagées.

2-4. Les droits à prestations des syndicats pour l'avenir sont impérativement subordonnés à la restitution de ces avances, à concurrence des sommes allouées par les décisions de justice au titre des frais de procédure.

2-5. Le respect de ces dispositions permet de maintenir les taux de participation fixés au congrès de Paris.

2-6. Les honoraires d'avocat, intervenant dans les instances disciplinaires pour obtenir l'infirmité de sanctions graves, seront pris en charge selon les modalités du droit à défense des adhérents.

2-7. La CFDT continue de revendiquer la mise en place d'un statut de défenseur juridique mandaté, disposant notamment d'un crédit d'heures pour les audiences, d'un droit à la formation et d'une protection contre le licenciement, comme les conseillers prud'hommes.

3 - Branche Action

3-1. Une nouvelle prestation est créée pour tenir compte de l'évolution des pratiques revendicatives. Cette prestation a pour objet de contribuer au financement d'actions revendicatives sectorielles innovantes, visant à la construction de rapports de forces multiformes pour favoriser l'ouverture et l'aboutissement de négociations à caractère professionnel. Les actions revendicatives éligibles peuvent être organisées en articulation entre fédération et région. Cette prestation ne peut être utilisée pour financer des initiatives confédérales.

3-2. Le montant réservé pour cette prestation est fixé dans la répartition budgétaire arrêtée par le Conseil national.

3-3. Cette prestation est attribuée sur la base de critères qui seront arrêtés par le Conseil national.

3-4. Mises en place à titre expérimental, les modalités de fonctionnement définitives seront arrêtées par le Conseil national au vu d'un bilan qui sera dressé avant le prochain congrès.



4 - Assurance professionnelle

- 4-1. La Cnas assure les frais de défense des adhérents poursuivis à titre pénal dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle.
- 4-2. Leur adhésion doit être antérieure de plus de six mois au moment des faits générateurs.
- 4-3. Le comité de gestion soumettra au Conseil national des propositions sur les principes et modalités d'intervention. Il poursuivra l'étude sur l'intérêt à recourir à une assurance externe ou à couvrir le risque en interne.

5 - Défense des nouveaux adhérents

- 5-1. Pour favoriser la syndicalisation, le droit à défense des adhérents peut être étendu à des rétro-adhérents en complétant les principes retenus pour les adhérents par les dispositions suivantes :
 - 5-1.1. Le rétro-adhérent doit acquitter au minimum 12 mois de cotisations rétroactives avant le fait générateur.
 - 5-1.2. Il doit souscrire un PAC et acquitter les cotisations jusqu'au premier prélèvement.
 - 5-1.3. Le syndicat prenant le rétro-adhérent en charge doit respecter ses obligations en matière de contrat Service + ou PACSy.
 - 5-1.4. La structure prenant le rétro-adhérent en charge doit respecter ses obligations en matière de défense des adhérents.
 - 5-1.5. La participation de la Cnas est limitée au "forfait défenseur" et exclut les frais d'avocat et de justice.
 - 5-1.6. La structure de défense peut prendre à sa charge la défense juridique de personnes dont les ressources ne dépassent pas les minimas sociaux. La Cnas assure uniquement la couverture juridique des défenseurs.
- 5-2. Afin d'éviter une certaine dérive constatée vers la spécialisation des défenseurs juridiques au détriment d'un réseau de militants en capacité de faire de la défense juridique, il est proposé de limiter le nombre de dossiers par défenseur. Le seuil sera défini dans le règlement intérieur sur

proposition du comité de gestion. Les structures assurent la formation et développent un réseau de militants prenant en charge les dossiers juridiques.

6 - Répartition des moyens

- 6-1. La répartition des moyens financiers entre les différentes branches reflète un équilibre dans la répartition des moyens affectés aux différentes prestations.
- 6-2. Le montant des recettes, cotisation et produits financiers, restant après règlement des frais de gestion, est réparti de la façon suivante :
 - 28 % à la branche grève
 - 10 % à la branche action
 - 45 % à la branche juridiqueLe solde, 17 %, sert à financer les prestations victimes, les assurances ainsi que la défense des rétro-adhérents.
- 6-3. Les affectations à l'intérieur de chaque rubrique sont fixées par le comité de gestion.
- 6-4. Cette nouvelle répartition impose un suivi budgétaire rigoureux. Le comité de gestion prendra les mesures d'ajustement qui s'avèreraient nécessaires en cours d'exercice. Il en rend compte au Conseil national qui suit.
- 6-5. Le comité de gestion peut proposer au Conseil national de modifier la répartition des ressources entre les différentes branches.
- 6-6. En tout état de cause, compte tenu, d'une part de la nouveauté et de la montée en charge progressive de plusieurs prestations au cours du mandat et, d'autre part, de la modification substantielle concernant la branche grève, un bilan sera présenté au prochain congrès confédéral. Ce bilan pouvant, si nécessaire, conduire à une nouvelle proposition de répartition des recettes.

7 - DOM-TOM

- 7-1. Le comité de gestion proposera au Conseil national des dispositions réglementaires et financières permettant l'accès à la prestation "défense du droit syndical" aux organisations syndicales des Dom-Tom ayant passé contrat d'association avec la CFDT.

8 - Les modifications statutaires

La mise en œuvre des décisions arrêtées ci-avant, nécessite de modifier les statuts de la Cnas.

8-1.1) Constitution et préambule

8-1.1.1. Article 1 - sans changement

8-2 2) Buts

Au troisième alinéa au lieu de : "aux syndicats engagés dans des actions judiciaires..." écrire : "aux syndicats engagés dans des actions juridiques..."

8-2.1. Dans le quatrième alinéa, remplacer "aux victimes de représailles consécutives à leurs activités syndicales" par "aux victimes de répression antisyndicale".

8-3.3) Droits aux prestations

8-3.1. L'article 3 est supprimé

8-3.2. L'article 4 est supprimé

8-3.3. Les articles 5 et 6 sont modifiés comme suit :

Article 3 - pour avoir droit aux prestations prévues à l'article 4 ci-après, les adhérents devront justifier de l'affiliation et du paiement de six mois de cotisations continus à la CFDT, l'inscription au fichier SCPVC faisant foi, ou la preuve tangible que la personne a bien payé ses cotisations pendant cette période.

Tout membre en retard de six mois de cotisations au moment de l'intervention de la Cnas perd, de ce fait, les droits acquis.

Les cotisations sont dues pendant la durée des conflits ou la période de sanction ainsi que pendant les actions ou recours soutenus par la Cnas.

En cas d'interruption du contrat de travail entraînant une perte des revenus antérieurs supérieure à 50 %, le paiement des cotisations est suspendu et les prestations sont maintenues.

Tout syndicat ne respectant pas les règles de la charte financière ou qui est en retard dans le paiement de ses cotisations, doit régulariser sa situation à l'égard du SCPVC avant de pouvoir bénéficier ou faire bénéficier ses adhérents des prestations prévues.

8-4.4) Prestations

8-4.1. L'article 7 est modifié comme suit :

Article 4 - La Cnas assure trois catégories de prestations :

a) Branche grève : Versement d'une indemnité journalière aux adhérents en cas de grève ou de lock-out.

b) Branche action : Contribution au financement d'actions revendicatives sectorielles innovantes.

c) Branche juridique : Participation financière aux frais occasionnés par les actions juridiques engagées pour :

- la défense du droit syndical ou son extension ;
- la défense des adhérents ;
- l'application des dispositions réglementaires législatives et conventionnelles du travail et qui présentent un caractère d'intérêt général dans la branche ou l'entreprise concernée.

La Cnas participe également aux conséquences financières civiles, pénales et réglementaires de jugements prononcés à l'encontre des syndicats ou militants lorsque leur action syndicale est à l'origine des poursuites engagées contre eux.

d) De plus la Cnas :

- assure un soutien aux victimes de la répression anti-syndicale ;
 - garantit certains risques liés à l'action syndicale (risques physiques et défaut de la défense juridique) ;
 - contribue au financement de la défense juridique de nouveaux adhérents dans une perspective de syndicalisation ;
 - assure la couverture juridique des défenseurs.
- Les règles, modalités et montant des interventions sont fixés au règlement intérieur.

8-4.2. L'article 8 devient article 5 - sans changement.

8-5.5) Branche grève

8-5.1. L'article 9 devient article 6 - sans changement.

8-6.6) Affectation des ressources

L'article 10 est modifié comme suit :

Article 7 - Le Conseil national répartit les recettes affectées aux différentes branches : branche grève, branche juridique, branche action ainsi que le solde qui sert à financer les prestations victimes, les assurances et la défense des rétro-adhérents.

Les affectations à l'intérieur de chaque rubrique sont fixées par le comité de gestion selon les critères fixés, conditions et formes définis au règlement intérieur.

8-7.7) Gestion

8-7.1. L'article 11 devient article 8 - sans changement



8-7.2. L'article 12 devient article 9 - sans changement

8-7.3. L'article 13 devient article 10 - sans changement

8-7.4. L'article 14 est modifié comme suit : art. 11 – le Comité de gestion est responsable devant le Conseil national de la CFDT auquel il présente chaque année un compte rendu de gestion et d'activité.

Le Comité de gestion publie au moins tous les ans les indicateurs des différentes branches d'activité, selon les modalités fixées par le règlement intérieur.

8-7.5. L'article 15 devient article 12 - sans changement

8-7.6. L'article 16 devient article 13 - sans changement

8-7.7. L'article 17 devient article 14

Deuxième alinéa : une fois par an le bureau national confédéral est informé sur l'activité et les comptes de la Cnas.

8-8.8) Attributions du congrès confédéral

8-8.1. L'article 18 est modifié comme suit :

Article 15 - La Caisse nationale d'action syndicale étant l'expression de la solidarité de tous les adhérents de la CFDT, le congrès confédéral est saisi pour décision :

- des propositions de modification aux présents statuts,
- du rapport d'activité,
- de la dissolution de la Cnas.

8-9.9) Attributions du Conseil national

8-9.1. L'article 19 est modifié comme suit :

Article 16 - Le Conseil national de la CFDT, dans la première session qui suit le congrès confédéral :
- adopte le règlement intérieur ;

- élit le comité de gestion et la commission de vérification des comptes ;

- fixe la répartition budgétaire entre les différentes branches de la Cnas.

Par ailleurs, il doit prendre connaissance annuellement du rapport de gestion et du procès-verbal de la commission de vérification des comptes qui comprendra l'état des réserves, dont le volume des engagements.

Sur proposition du comité de gestion, il décide des modifications à apporter au règlement intérieur ou à soumettre au congrès concernant les statuts. Il peut également être amené à examiner les recours aux décisions d'intervention prises par le comité de gestion et contestées par les syndicats.

8-10.10) Application des statuts

8-10.1. L'article 20 devient article 17.

8-11.11) Dissolution

8-11.1. L'article 21 est modifié comme suit :

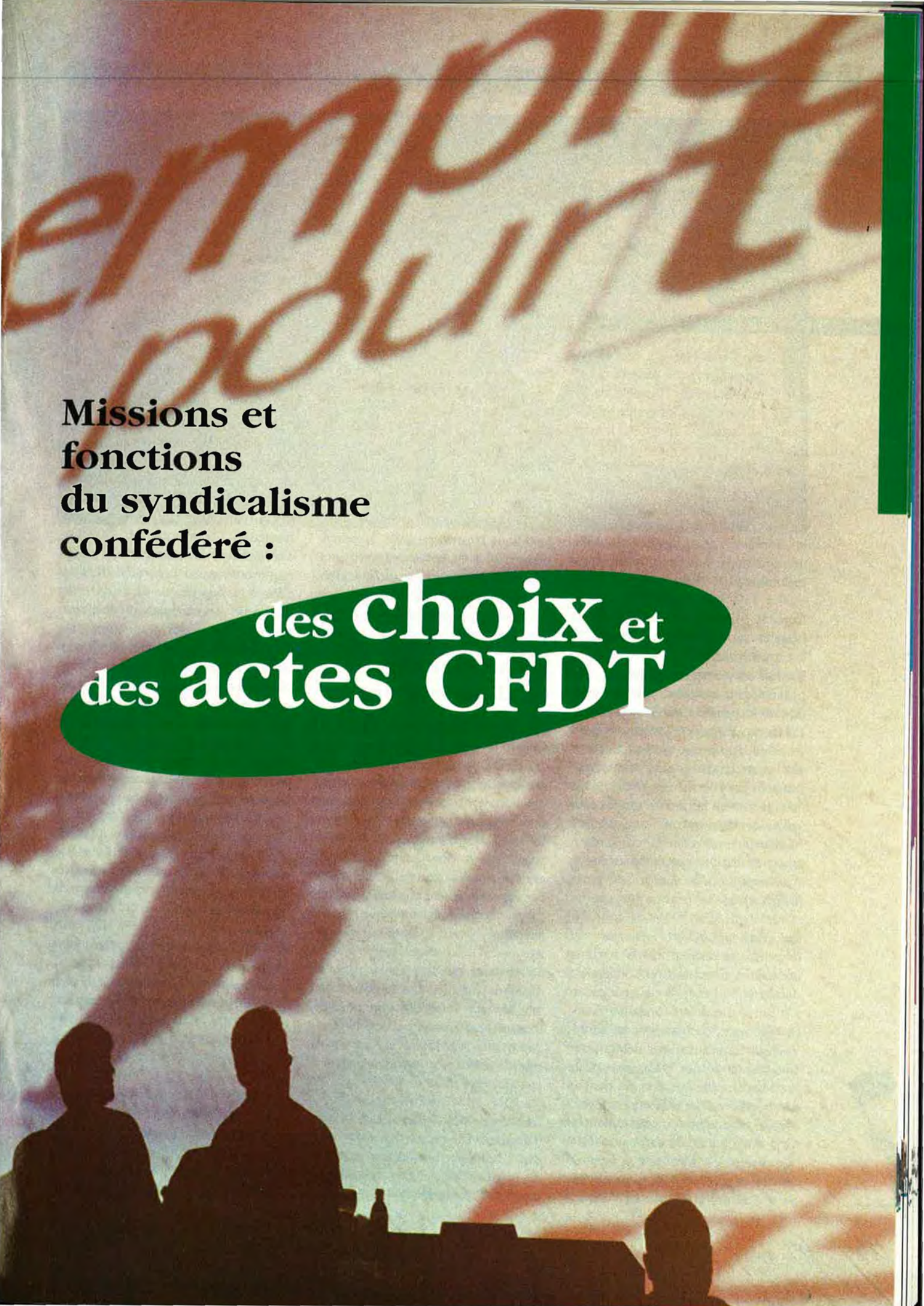
Article 18 - La dissolution de la Caisse nationale d'action syndicale ne peut être prononcée que par le congrès confédéral en un vote par mandat et acquise par la majorité des trois quarts des suffrages exprimés, à condition que cette majorité représente la moitié du total des mandats établis.

8-11.2. L'article 22 est modifié comme suit :

Article 19 - En cas de dissolution, l'avoir de la Caisse nationale d'action syndicale ne pourra être utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles elle a été créée.

En conséquence, cet avoir sera utilisé pour continuer le versement des prestations reprises à l'article 4 des présents statuts ou dévolu à un organisme CFDT qui, éventuellement, se constituerait afin de poursuivre des objectifs identiques à ceux de la caisse dissoute. ■





**Missions et
fonctions
du syndicalisme
confédéré :**

**des choix et
des actes CFDT**

Présentation

par Jean-René Masson

RÉSUMÉ

Jean-René Masson, secrétaire national, évoque d'abord deux constantes de l'histoire de la CFDT : "Nous avons toujours refusé tous les schémas prédéterminés d'évolution de la société. Nous ne remettons pas à d'autres la responsabilité d'opérer les transformations sociales". Ce rappel fait, le rapporteur propose deux développements, le premier "pour aller plus loin demain" et le deuxième "pour faire maintenant".

Dans la première partie, Jean-René Masson déclare que "pour la CFDT, la transformation sociale prend appui à la fois sur une lecture autonome et critique de la société et sur l'élaboration d'un projet syndical audacieux. (...) La construction et l'adaptation permanente d'un projet syndical exigeant est l'autre fondement de ce syndicalisme de transformation sociale. Dès lors que notre horizon n'est pas une vision idéologique d'un monde abouti, notre projet est de donner corps et vie à nos valeurs. Des valeurs de solidarité, d'émancipation, de démocratie et de justice sociale".

Or pour la CFDT, "l'exclusion est le problème majeur de la société. Le chômage est souvent l'élément déclenchant d'une spirale qui conduit à la perte des droits fondamentaux : le logement, l'éducation, la santé. Vouloir concrétiser ces droits pour tous demande des changements de fond dans la société, comme dans le comportement des différents acteurs". Mais le rapporteur voit deux difficultés à la réalisation de cette ambition : "La première est qu'il s'agit de mettre en mouvement les inclus pour insérer les exclus. La seconde

est que cela implique une nouvelle répartition des richesses, or celle-ci ne se fera pas à somme nulle pour tous. Nos actes sur l'assurance maladie et notre lutte contre le chômage font la démonstration de ce que nous voulons. (...) C'est avec le même esprit que nous voulons traiter de l'avenir des retraites dans le privé comme dans le public." Sur ce sujet, Jean-René Masson rappelle "le principe intangible de la répartition. Il nous faut aussi anticiper aujourd'hui pour ne pas subir demain des décisions contraires à ce principe".

Rechercher une synthèse solidaire

Sur la conception du syndicalisme CFDT, le rapporteur affirme que "La CFDT entend assurer l'ensemble des fonctions du syndicalisme, la critique sociale, l'expression de l'indignation, la mobilisation et la négociation. La recherche d'accords et de compromis actant des résultats concrets, est la finalité naturelle de cette conception". Sur le choix d'un syndicalisme confédéré, Jean-René Masson précise : "C'est toujours une voie exigeante que de porter l'intérêt collectif des salariés, des retraités et des chômeurs. (...) Un tel syndicalisme dépasse la simple juxtaposition d'intérêts particuliers pour rechercher une synthèse solidaire et donc faire des choix, établir des priorités, procéder à des arbitrages".

Dans sa deuxième partie, "pour faire maintenant", le rapporteur se demande : "Comment produire aujourd'hui du progrès social ? (...) L'illusion du grand soir social débouchant sur un

nouveau système clés en main a longtemps influencé la culture syndicale. Faire le deuil de cette vision, c'est aujourd'hui rompre avec sa version relookée qui réduit le social au seul rôle d'aiguillon du politique et au service de ce dernier". Jean-René Masson retient quatre points pour élaborer la stratégie d'actions de la CFDT : la volonté de construire des résultats ici et maintenant ; le choix d'un syndicalisme acteur à part entière et autonome à l'égard de tous les pouvoirs ; l'option contractuelle ; la recherche permanente du meilleur rapport de force. Sur l'option contractuelle, le rapporteur clarifie le lien entre loi et négociation : "Sortons du faux débat de concurrence. La loi a un rôle essentiel. Il n'est pas dans notre intention de le remettre en cause. Notre objectif est d'ouvrir et d'occuper davantage d'espaces contractuels". Concernant la négociation, le rapporteur estime que "le fondement c'est l'existence d'un conflit de logiques et d'intérêts entre employeurs et salariés. La négociation est la forme organisée et maîtrisée de cette confrontation d'intérêts".

À propos de la recherche permanente du meilleur rapport de force, Jean-René Masson pense qu'il passe par "une force de proposition, c'est-à-dire la capacité à occuper tous les terrains, des idées, de la compétence et de l'initiative. Une force de mobilisation, avec une action revendicative déterminée, des adhérents nombreux, des démarches participatives, un travail en profondeur et des temps forts d'actions. Une force de transformation sociale, c'est-à-dire une ambition d'inscrire les revendications



et les résultats dans une vision d'évolution de la société. Le meilleur argument de cette stratégie c'est le défi revendicatif sans précédent que nous avons relevé sur la RTT". Pour le rapporteur "L'enjeu est la fois quantitatif et qualitatif. Quantitatif avec un nombre d'accords importants, ce sont des effets renforcés sur l'emploi, ce sont des chômeurs en moins. Qualitatif, car pour la CFDT la qualité des emplois créés, l'amélioration des conditions de travail, le recul de la précarité sont des enjeux majeurs de la négociation. Ceux qui dénigrent la portée et le contenu des accords de Robien oublient combien leur démonstration a été un point d'appui. Quant au nombre et à la qualité des accords Aubry, ils seront déterminants pour peser sur la deuxième loi. Dans cette action de grande envergure, la confédération sera aux côtés de ses organisations pour que tous les salariés puissent bénéficier d'une RTT pour l'emploi, y compris dans les fonctions publiques".

Le rapporteur observe plusieurs conséquences à cette dynamique de négociations : "L'intervention syndicale renforcée sur l'organisation du travail remet en cause le pouvoir unilatéral de l'employeur ; l'interven-

tion syndicale renforcée sur l'emploi permet de sortir du face à face exclusif État-entreprises ; de nouveaux équilibres entre temps de travail et temps libre ; une nouvelle donne des relations sociales, particulièrement dans les PME".

La RTT, une chance historique

Toujours dans le débat "pour faire maintenant", Jean-René Masson aborde ensuite la manière dont la CFDT construit ses atouts. Pour lui, "La CFDT occupe une place importante dans le paysage syndical. C'est le résultat d'un travail en profondeur de toute l'organisation. D'abord pour accroître la force des adhérents. La CFDT va mieux, beaucoup mieux, parce qu'elle l'a voulu et qu'elle en a pris les moyens par un travail spécifique de syndicalisation. Le chemin parcouru est remarquable", mais ajoute-t-il, "un nouveau saut peut être franchi dans les 3 ans. Nous avons une chance historique avec la RTT. Nous pouvons lier la mise en œuvre d'un objectif revendicatif avec une démarche d'adhésions. Nous pouvons allier progrès pour les salariés et les chômeurs et implantations syndicales. Nous

avons une opportunité inédite d'entrer en contact avec les salariés des petites entreprises. (...) Des adhérents nombreux sont un élément fort de la légitimité de notre organisation. Le syndicalisme d'adhérents c'est aussi une conception d'échanges réguliers et dynamiques entre l'organisation syndicale et ses adhérents d'abord, avec tous les salariés ensuite".

Poursuivant sur la construction des atouts de la CFDT, Jean-René Masson estime que "La CFDT doit rester attentive aux évolutions du paysage syndical. (...) Notre ligne syndicale permet d'être à l'initiative pour renouveler nos contacts avec ceux qui bougent, c'est le cas avec la CGT. Elle nous conforte pour approfondir les relations avec ceux dont les options demeurent proches, c'est le cas avec L'Unsa. (...) La CFDT pèsera pour que ce mouvement s'amplifie".

Enfin concluant son intervention, Jean-René Masson déclare : "Finalement, le vrai et seul débat de fond porte sur le type de syndicalisme que nous voulons. Notre projet est de tenir les deux bouts de la chaîne : de l'ambition transformatrice aux travaux pratiques. Par nature, ce projet est mouvement. Un mouvement qui ne s'interrompt jamais". ■



Amendements

Missions et fonctions du syndicalisme confédéré

Débat n°1. Conception du syndicalisme et intérêt général

Présenté par le syndicat Santé-Sociaux du Calvados, l'amendement demande la suppression de la dernière phrase de l'article 121 sur la contribution de la CFDT à la définition de l'intérêt général.

Pour l'amendement

Cette phrase est lourde d'ambiguïté et brouille le message sur l'intérêt collectif du salariat. L'intérêt général est-il le résultat de la synthèse entre celui des salariés et des non salariés ? Nous voyons tous les jours qu'avec les professions libérales de la santé, c'est plutôt contradictoire. Avec ceux qui détiennent le pouvoir économique, c'est impossible. La construction du droit du travail montre qu'il a fallu imposer au patronat des limitations à son pouvoir. Ce que nous voulons, c'est associer le plus grand nombre possible de salariés, de chômeurs et de retraités à la définition de notre projet de société et les luttes sont le moteur de la transformation sociale, alors que certains veulent opposer syndicalisme d'adhérents et participation aux mouvements sociaux.

Contre l'amendement

Syndicat des Personnels civils des établissements militaires du Puy-de-Dôme
Ce débat pose la vraie question du syndicalisme que nous souhaitons. D'un côté, ceux qui s'organisent autour d'une seule logique, celle du rassemblement des mécontents. De l'autre, un syndicalisme qui assume



une double exigence : obtenir des réponses concrètes, positives sur les revendications, tout en proposant des horizons nouveaux pour une société plus solidaire. Dans notre secteur, nous défendons les salariés de la Défense, mais en intégrant l'intérêt général à faire moins d'armement, et en proposant des solutions alternatives pour préserver l'emploi. L'amendement revient à tirer un trait sur notre passé, notre évolution, sur notre priorité de définir des revendications qui s'appuient sur le plus grand nombre.

Le rapporteur

Ce débat est l'occasion d'une clarification. Loin de perdre de vue l'intérêt des salariés, c'est sa défense qui nourrit notre contribution à la définition de l'intérêt général. Notre souci de l'environnement, notre participation à l'émancipation des femmes, notre combat contre le racisme en entreprise, notre engagement pour la réforme de l'assurance maladie, tout

cela montre que notre conception du syndicalisme nous porte naturellement vers l'intérêt général. Supprimer cette dimension de nos orientations serait contraire à nos valeurs, à notre action sociale quotidienne et à notre choix du syndicalisme confédéré, constitutif de notre histoire.

Résultat du vote

Inscrits : 27 157 ; votants : 25 545 ; exprimés : 25 045 ; pour : 5 692 soit 22,73% ; contre : 19 353 soit 77,27%. L'amendement est rejeté.

Débat n°2. La référence aux 2 500 accords de Robien

L'amendement Interco Val-de-Marne propose de supprimer la référence aux accords de Robien dans l'article 331 et d'en introduire une aux accords Aubry.

Pour l'amendement

Il serait naïf de ne pas mesurer les limites et les dérives de la loi de Robien, maintenant remplacée par la loi Aubry, étape importante vers une véritable loi cadre. Il serait également dangereux de nous déclarer d'emblée prêts à accepter une perte de salaire et l'accroissement de la flexibilité. Il faut au contraire préparer dès aujourd'hui la deuxième loi afin de construire des garde-fous pour qu'elle soit créatrice d'emplois en CDI dans la même proportion que le temps de travail est réduit et pour qu'elle soit étendue à l'ensemble du

secteur public. Elle doit aussi encadrer sévèrement la flexibilité, abroger l'exonération pour les temps partiels non annualisés, renforcer les règles du mandatement et fixer des modalités de contrôle efficaces.

Contre l'amendement

Syndicat de la Transformation agroalimentaire de la Vendée.

Dès la loi de Robien, nous nous sommes emparés de cet outil sans états d'âme, en alliant loi et négociation. Nos équipes ont construit leurs revendications en tenant compte de la réalité des entreprises et des situations de travail. Les 800 emplois ainsi créés en Vendée ont mis en œuvre notre slogan du "parti pris de la solidarité" et montré l'efficacité de notre action syndicale. Il faudrait donc être amnésique pour ne pas faire référence aux accords de Robien, qui ont amorcé un mouvement historique au cœur duquel la CFDT tient un rôle majeur.

Le rapporteur

La CFDT et la réduction du temps de travail ont une longue histoire commune. Notre force est à la fois cette capacité à garder fermement le cap et à saisir toutes les opportunités. Ce furent les accords de 1995, puis l'utilisation maximale du dispositif de Robien. C'est aujourd'hui la loi

Aubry. Ce sont les équipes syndicales qui ont validé sur le terrain les choix de Montpellier : mieux que des objectifs communs, nous avons des résultats obtenus ensemble. Ils ont fait progresser notre syndicalisme auprès des salariés et les accords de Robien sont autant de travaux pratiques de la mise en œuvre de nos valeurs d'émancipation et de démocratie.

Résultat du vote

Inscrits, 27 157 ; votants, 25 597 ; exprimés, 24 445 ; pour, 6 890 soit 28,19% ; contre, 17 555 soit 71,81%. L'amendement est rejeté.

Débat n° 3. L'évolution de la retraite par répartition

Le Syndicat Postes et Télécom de Côte-d'Or demande la suppression des articles 3 422 à 3 427 qui précisent les axes de l'évolution de la retraite par répartition.

Pour l'amendement

Nous sommes convaincus que des évolutions sont inéluctables. Mais si nous adoptons les orientations figu-

rant dans le projet de résolution, seule leur mise en œuvre pourra être discutée. Or, le débat n'est pas suffisamment avancé et partagé. Nous voulons l'approfondir en lui redonnant l'importance et l'intensité qu'il mérite. Ne répétons pas l'histoire pour éviter le phénomène de 95. Nous devons prendre les moyens d'impliquer le plus largement possible nos adhérents : plus et mieux les informer, les consulter pour obtenir au final l'adhésion des salariés.

Contre l'amendement

Syndicat Santé-Sociaux de la Mayenne
Pour peser dans le débat sur les retraites, la CFDT se doit d'être porteuse d'un projet cohérent et d'être force de propositions, comme elle a su le faire sur l'assurance maladie et la RTT. Pour nous, la retraite par répartition a fait la preuve de son efficacité et reste un principe intangible. Face aux nouvelles réalités, il nous faut l'adapter. Nous savons que toute modification met plusieurs années à produire ses effets. Attendre serait mettre en péril tous les régimes de retraite. Prendre des orientations à ce congrès est donc une nécessité absolue. Le refuser reviendrait à nier le travail déjà fait et nous amènerait à sortir de ce congrès sans aucune ligne directrice et nous obligerait à tout reprendre à zéro.



Le rapporteur

Ce débat est l'occasion de réaffirmer les enjeux de la répartition, système auquel nous sommes profondément attachés, en indiquant les directions dans lesquelles s'inscriront les propositions. Ces pistes capitalisent les échanges menés dans l'organisation depuis Montpellier autour de principes, de garde-fous, d'objectifs de justice sociale. D'abord le principe intangible de solidarité, que nous devons refonder aujourd'hui pour le faire vivre demain. Ensuite, la garantie du respect des engagements passés. Enfin, un objectif de plus grande justice sociale. Il passe par un lien plus direct entre pensions et cotisations, par la prise en compte des primes, par une meilleure association entre la notion d'âge et la durée de carrière. Ces pistes ont un même dénominateur : sauver et pérenniser la répartition. Elles sont nécessaires pour avancer et poursuivre le débat.

Résultat du vote

Inscrits, 27 157 ; votants, 26 065 ; exprimés, 25 543 ; pour, 6 667 soit 26,1% ; contre, 18 876 soit 73,9 %. L'amendement est rejeté.

Débat n° 4. L'évolution de l'exercice collectif de la grève

Neuf syndicats de la Métallurgie région parisienne demandent la suppression de la dernière phrase de l'article 433, qui propose d'ouvrir une réflexion sur l'exercice collectif de la grève.

Pour l'amendement

Le texte proposé est ambigu et constitue un cadrage susceptible de restreindre le droit de grève et d'aboutir à des mesures d'ordre public. Le mécanisme d'alerte est inadapté à l'annonce brutale d'un plan social ; s'il y a grève, la responsabilité en incombe à l'attitude réactionnaire du patronat ; le secteur



public se caractérise par une législation spécifique et proposer de l'étendre fournit au patronat l'occasion d'en demander l'application au privé ; il est illusoire de vouloir légiférer sur la gestion des fins de conflit, tant les situations sont différentes. Enfin, le vrai danger consiste à ôter aux syndicats une prérogative essentielle, celle de l'autorégulation des conflits dans leur champ.

Contre l'amendement

Syndicat RATP

Cet amendement montre une frilosité qui ne correspond pas à l'idée d'une CFDT en capacité de mener une réflexion sans tabou. La CFDT-RATP a signé il y a trois ans un accord de dialogue social et de droit syndical. A l'époque, la culture d'entreprise voulait que la direction ignore les préavis et que la négociation ne s'ouvre que si la grève avait démontré un rapport de force favorable. L'accord, d'abord objet de polémique, a prouvé que l'alarme sociale ne remet pas en cause le droit de grève, mais rend plus efficace le dialogue social. Tout le monde s'y retrouve : les salariés, qui n'ont plus à auto-réduire leurs salaires, et les usagers, confortant ainsi l'entreprise

publique et le statut de son personnel. Notre expérience montre la nécessité d'accélérer notre réflexion sur le dialogue social pour éviter que les politiques légifèrent sur l'exercice du droit de grève.

Le rapporteur

La meilleure défense d'un droit est de le faire vivre de manière maîtrisée et efficace, en s'appuyant sur trois convictions fortes : la construction du rapport de force est une fonction permanente du syndicalisme ; la grève doit être un élément de force, non de faiblesse ; la consultation des salariés est un élément de la constitution du rapport de force, en cohésion avec notre démarche participative et notre conception dynamique des rapports entre le syndicat, ses adhérents et l'ensemble des salariés. L'anticipation, la confrontation sont les atouts d'un syndicalisme qui veut maîtriser les évolutions. C'est cette réflexion qu'il faut mener et maintenir ouverte.

Résultat du vote

Inscrits, 27 157 ; votants, 25 755 ; exprimés, 24 762 ; pour, 7 861 soit 31,75% ; contre, 16 901 soit 68,25%. L'amendement est rejeté.



Résolution

Missions et fonctions du syndicalisme confédéré

L'ambition transformatrice : *changer le réel*

10. Dans une société taraudée par l'exclusion et le chômage, où les comportements individuels et collectifs sont souvent nourris par un sentiment d'insécurité et d'impuissance, les forces sociales qui s'engagent sur des propositions de changements et sur leur mise en œuvre pèsent réellement sur les avenir possibles.

La CFDT est l'une de ces forces sociales, exigeante, responsable et ouverte. Son action tenace sur la réforme de l'assurance maladie et sur la mise en œuvre d'une RTT pour l'emploi est le reflet de cette volonté. Les trois ans qui viennent seront décisifs pour enraciner cette conception du syndicalisme.

11. Assurer l'ensemble des fonctions et missions du syndicalisme

110. La CFDT entend assurer, dans une même démarche, l'ensemble des fonctions et missions du syndicalisme. L'ambition transformatrice de la CFDT la conduit à mener de front toutes les fonctions nécessaires à son action : critique sociale et expression de l'indignation, contestation et proposition, mobilisation et négociation. La recherche de solutions et l'élaboration d'accords et de compromis dynamiques produisant des résultats sont la finalité naturelle de cette conception du syndicalisme.

111. La seule protestation se cantonne dans une dénonciation stérile des situations, faute de construire des propositions et de se donner les moyens pour les faire aboutir. Elle renvoie à d'autres et ailleurs les décisions nécessaires. La seule vision consensuelle s'inscrit dans une conception apaisée des relations de travail qui nie le conflit des logiques et les intérêts différents entre les employeurs et les salariés. La CFDT récuse une lecture du syndicalisme qui opposerait les tenants de la protestation aux partisans de relations sociales consensuelles.



RESOLUTION MISSIONS ET FONCTIONS DU SYNDICALISME CONFÉDÉRÉ VOTES

INSCRITS 27 157

VOTANTS 25 667

NULS ET
ABSTENTIONS 447

EXPRIMÉS 25 220

POUR 18 782 74,47%

CONTRE 6 438 25,53%



112. La CFDT inscrit son action dans une perspective d'évolution de la société, dans une Europe en construction et un monde ouvert.

Le syndicalisme a vocation — avec d'autres — à orienter la société vers plus de démocratie, de solidarité, d'émancipation, de progrès et de justice sociale, à influencer par ses choix de fond les devenir individuels et collectifs. La CFDT veut être au cœur des processus de changement de la réalité économique et sociale, pour agir sur les mutations et ne pas les subir. Le choix d'un syndicalisme de transformation sociale donne sa pleine dimension au syndicalisme confédéré CFDT.

113. Pour la CFDT, le projet et les actes, les ambitions et les réalisations forment un tout indissociable. C'est dans les travaux pratiques que s'apprécie la pertinence des orientations. Le syndicalisme s'affirme lorsque le sens fonde l'action, mais aussi quand l'action produit du sens, quand les valeurs s'incarnent dans une stratégie du possible qui change le présent et façonne l'avenir.

114. L'amplification dans les trois ans à venir de la mise en œuvre des objectifs prioritaires de la CFDT que sont la lutte contre l'exclusion, l'emploi et la protection sociale sera moteur de modifications profondes dans lesquelles la CFDT a la volonté de faire émerger une réelle transformation des relations sociales.

La CFDT est déterminée à faire reculer durablement le chômage et la précarité. Pour cela elle veut également saisir l'opportunité d'une véritable révolution du travail et du temps : amélioration des conditions de travail et de l'égalité professionnelle, formation et compétences nouvelles, organisation du travail et temps libéré. La CFDT met tout en œuvre pour consolider les principes solidaires qui fondent notre système de protection sociale en les adaptant pour garantir l'accès de tous aux soins, pour assurer l'avenir des retraites et rendre plus juste la politique familiale.

115. La CFDT entend peser sur les grands débats de société où les principes de la démocratie sociale et de l'égalité des personnes sont en jeu. Elle lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux des citoyens.

12. Syndicalisme confédéré, syndicalisme d'adhérents

120. Dans une société fragmentée qui tend à exacerber l'opposition d'intérêts particuliers, le syndicalisme confédéré a pour la CFDT l'ambition d'être porteur de solidarité et de projets com-

muns, collectivement définis et partagés. Il se distingue à la fois de la juxtaposition de demandes contradictoires et d'un consensus à minima.

121. La démarche confédérée est de parvenir par la confrontation à une synthèse solidaire, conciliant d'une part les aspirations individuelles, les identités professionnelles, les réalités territoriales, d'autre part l'intérêt collectif des salariés, des retraités et des chômeurs. A travers la participation du plus grand nombre, la CFDT entend contribuer à la définition de l'intérêt général.

122. Le sentiment d'appartenance à la CFDT et l'adhésion à cette conception du syndicalisme sont des conditions essentielles de sa force. Le syndicalisme d'adhérents fonde sa légitimité sur des adhérents et des militants nombreux et sur leur implication dans la vie syndicale. Ce syndicalisme investit dans leur capacité à capter les demandes sociales, à constituer des foyers de participation et de mobilisation des salariés, à concevoir et enrichir les choix de la CFDT et à valoriser ses résultats. Il est une condition de la réussite de notre option contractuelle.

123. L'audience de la CFDT s'est accrue. Elle est l'organisation syndicale qui reflète le mieux la diversité du salariat. Les équipes syndicales doivent poursuivre leurs efforts pour faire émerger des militants, des élus, des responsables plus représentatifs de cette diversité.

124. La CFDT doit franchir un nouveau palier dans la syndicalisation. Dépasser son plus haut niveau historique d'adhésion est désormais à la portée des militants et des adhérents.

125. L'augmentation de son nombre d'adhérents et de ses implantations, l'accroissement du nombre de ses élus, une meilleure couverture géographique et professionnelle, une capacité d'analyse, d'action et d'engagement, tous ces éléments qui fondent la représentativité réelle d'une organisation syndicale renforcent la légitimité de la CFDT. C'est un gage d'enrichissement de sa réflexion, de cohésion et d'autonomie dans la détermination de ses choix.

126. La formation syndicale a un rôle accru à jouer dans la construction du sentiment d'appartenance et dans le développement de la participation des adhérents à ce syndicalisme.



Le sens de nos objectifs : notre projet syndical

20. Des valeurs et des droits effectifs : un nouveau contrat social

200. Le besoin de sens s'exprime avec d'autant plus d'acuité que la société évolue de façon profonde et rapide. L'exclusion et le chômage nourrissent un sentiment d'impuissance entretenant le doute sur la capacité de la société à générer du progrès social.

201. Les valeurs de solidarité, d'émancipation, de démocratie et de justice sociale donnent sens à notre projet syndical. La marque de la CFDT est de les inscrire dans les actes qu'elle pose.

202. Les fondements sur lesquels s'est construite l'intégration sociale n'opèrent plus pour une partie de la population : accès à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation... La CFDT réaffirme ces droits fondamentaux. L'enjeu principal porte sur leur mise en œuvre effective pour tous.

203. Le développement solidaire et durable appuyé sur la croissance, une redistribution plus équitable des richesses et le droit au travail, constituent le socle de la cohésion sociale, condition essentielle d'un renforcement de la démocratie.

21. Une mise en mouvement de la société

210. Ce nouveau contrat social exige des changements importants qui concernent à la fois les situations existantes et les comportements des individus et des groupes. L'ambition de la CFDT est d'autant plus forte qu'il s'agit de mobiliser la majorité de la population en faveur de l'intégration des exclus.

211. Pour la CFDT, l'émancipation de l'individu exige que chacun participe à la concrétisation de ses droits individuels et collectifs et ne soit pas seulement créancier de la société.

212. Réaffirmation des valeurs, effectivité des droits pour tous, mise en mouvement de la société, participent à la reconstruction d'un contrat social explicite et partagé, fondé sur la solidarité et l'équité. Le droit au travail en demeure la clé de voûte.

Le parti pris de la solidarité : des priorités revendicatives en marche

30. La lutte contre l'exclusion : une action permanente et transversale

300. La CFDT mène une action de longue haleine pour, à la fois, répondre aux situations de détresse et s'attaquer aux causes structurelles de l'exclusion. L'action pour l'emploi s'élargit aux questions de société. Cela se justifie dans la lutte contre l'exclusion du fait de l'interaction et de l'enchaînement des causes : perte de l'emploi, du logement, déstructuration de la vie familiale, difficultés d'accès aux soins, à la vie sociale, à la culture et à la formation.

301. Les questions du chômage, de l'exclusion et de la précarité sont pour la CFDT des terrains prioritaires d'action.

302. Si l'emploi occupe une place primordiale, l'investissement syndical se fait simultanément sur l'ensemble des domaines : santé, logement, éducation, formation, aménagement du territoire... La CFDT décide d'approfondir sa réflexion et d'accentuer son action sur ces thèmes.

303. De l'entreprise au bassin d'emploi, du local au national, cette préoccupation irrigue l'action de toute la CFDT.

304. La CFDT agit également pour l'intégration des personnes handicapées dans le monde du travail.

31. Emploi : actionner tous les leviers

310. La CFDT utilise tous les moyens qui permettent la sauvegarde ou la création d'emplois.

La CFDT intervient notamment dans le cadre des CE pour peser sur les politiques et les choix des entreprises comme sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Elle s'engage résolument contre les plans de suppression d'emplois avec la volonté d'éviter les licenciements ou de réduire leur nombre et d'obtenir dans ce dernier cas les meilleures conditions de reclassement.

311. La CFDT agit pour un plus large développement d'activités et d'emplois nouveaux, pour une intégration massive des chômeurs et des jeunes dans l'entreprise et les circuits économiques, dans le respect des garanties collectives.



3110. Elle mobilise ses structures et ses élus de CE pour développer ces activités – services aux personnes, environnement, cadre de vie, politique de la ville – et améliorer la reconnaissance des nouveaux métiers – professionnalisation, qualification, pérennisation, contractualisation hors gré à gré. Dans ce même registre, le titre emploi services est un outil à promouvoir.

3111. Les “emplois jeunes” dans des fonctions publiques ne doivent pas se substituer à des emplois existants. Ils doivent être consolidés et pérennisés. Ce doit être l'occasion d'étudier de nouvelles voies d'accès aux fonctions publiques, dans des conditions à préciser.

312. La CFDT continue à promouvoir un droit à la formation et à sa reconnaissance sur l'ensemble de la vie professionnelle. Il doit s'appuyer sur le développement dans les branches du capital-temps de formation et de la validation des acquis professionnels. Il doit permettre à chacun un accès à la qualification, à son renouvellement et à son développement.

313. L'activation des dépenses de l'assurance chômage doit être poursuivie et amplifiée. Pour la CFDT, les conventions de coopération doivent être multipliées. L'Arpe doit être reconduite et élargie avec pour objectif de généraliser son accès à tous les salariés ayant quarante années de cotisations. Il en est de même pour le congé de fin d'activité dans les fonctions publiques.

314. Parallèlement à la mise en œuvre de moyens permettant de retrouver par l'emploi la reconnaissance et l'autonomie économique, la CFDT poursuit et accentue son action pour la revalorisation des minima sociaux. Elle demande l'ouverture d'une négociation d'un dispositif permettant aux allocataires du RMI et de l'allocation spécifique de solidarité de bénéficier d'une offre de travail rémunéré en conservant leurs allocations et éventuellement leurs droits spécifiques sous certaines conditions d'accès, de durée et de montant.

315. Les organisations CFDT sont en première ligne pour créer des passerelles entre le chômage et l'emploi, entre les demandeurs d'emploi et les entreprises, et développer des solidarités entre les chômeurs et les salariés. Pour rendre cette action plus efficace, elles organisent et renforcent en leur sein l'accueil, l'expression et la défense des chômeurs. Elles mettent en place un soutien actif pour leur retour à l'emploi. Elles développent un partenariat intégrant l'action avec des associations intervenant sur les champs du chômage, de l'exclusion et de l'insertion sociale dès lors qu'il y a

convergence sur le diagnostic et les réponses à apporter.

316. Pour la CFDT, les salariés en situation de précarité sont organisés par les syndicats de leur branche ou secteur d'activité afin de permettre l'élaboration d'axes revendicatifs et la construction d'un rapport de forces pour les faire aboutir.

32. Emploi et salaires : un lien nécessaire

320. La CFDT revendique une répartition des gains de productivité qui priorise l'emploi. Cela implique un rééquilibrage entre profits et masse salariale. Cette augmentation de la masse salariale doit d'abord bénéficier aux chômeurs et aux jeunes demandeurs d'emploi par leur entrée dans les entreprises.

321. Dans les négociations d'entreprise et de branche, dans les fonctions publiques et les entreprises publiques, la CFDT lie de manière dynamique et diversifiée les salaires et l'emploi.

322. Le choix de l'emploi par la RTT fait de la compensation salariale un des éléments de la négociation, sans a priori dans un sens ou dans l'autre. Dans ces négociations, les équipes syndicales prennent en compte le volume d'emplois créés, l'ampleur de la RTT, la participation de l'entreprise et le niveau des salaires et de ses éléments accessoires (intéressement, participation, actionnariat...).

323. Dans ces négociations, la CFDT porte l'exigence du maintien du pouvoir d'achat des salaires les plus bas. Elle revendique pour les temps partiels contraints la possibilité d'augmenter leur durée de travail et leur rémunération.

324. L'amélioration des plus bas salaires emprunte pour la CFDT différentes voies. Le Smic doit évoluer au-delà de l'obligation légale actuelle en intégrant la totalité de l'augmentation du pouvoir d'achat de la moyenne des salaires. Les minima conventionnels doivent être décrochés du Smic. La négociation des classifications doit permettre à tous les salariés de bénéficier d'un déroulement de carrière. La CFDT poursuit son action pour l'amélioration des basses rémunérations dans les fonctions publiques.



33. La RTT pour l'emploi : le temps des négociations

330. La période nous offre une opportunité historique d'avancer de manière significative sur la RTT. La CFDT réaffirme que l'emploi est l'objectif majeur de la RTT. C'est à la lumière de cet objectif que nous devons mener les négociations et évaluer les accords. C'est un défi sans précédent dans lequel la CFDT s'est engagée. Il exige l'implication de tous, de la confédération aux sections syndicales, dans une articulation renforcée entre fédérations et régions interprofessionnelles.

331. Validée par les 2 500 accords "de Robien" et les 42 000 emplois créés ou sauvés, la conception globale d'une RTT pour l'emploi votée au congrès de Montpellier garde toute sa pertinence : objectif des 32 heures et modalités diversifiées d'organisation du temps de travail y compris sur l'année, financement collectif et négociation sur une éventuelle compensation salariale, articulation entre loi-cadre et négociations.

332. L'ambition de la CFDT est de créer un mouvement irréversible en s'appuyant sur le dispositif d'incitation de la loi Aubry. L'ampleur de la dynamique de négociation dans les trois ans à venir doit être porteuse de résultats sur l'emploi et sur les conditions de travail et de vie des salariés.

3320. La négociation sur la durée réelle du travail et son organisation, et la réduction significative des heures supplémentaires et leur récupération en temps sont décisives pour le nombre d'emplois créés. L'utilisation du dispositif incitatif permet de dépasser les 35 heures et d'atteindre les 32 heures, renforçant ainsi les effets sur l'emploi.

3321. Les négociateurs de branches et d'entreprises doivent, en s'appuyant sur la mobilisation des salariés, chercher à obtenir dans les accords des formes adaptées d'organisation du travail qui concilient les aspirations des salariés et les besoins des entreprises. La CFDT se fixe comme objectif d'améliorer les conditions de travail et de préserver la santé au travail. La démarche engagée sur "le travail en questions" est un atout supplémentaire pour les équipes syndicales. Elle doit être amplifiée et généralisée.

3322. La CFDT fait de la qualité des emplois créés un axe majeur dans les négociations. C'est aussi un moyen d'endiguer le développement de la précarité : CDD, intérim, temps partiel contraint...

3323. Les équipes syndicales ont une opportunité forte de mise en œuvre à grande échelle de pratiques participatives associant adhérents et salariés. C'est un moyen de renforcer les liens entre le syndicalisme et les salariés et de développer l'adhésion et l'implantation.

3324. Ces négociations dans les branches et les entreprises doivent prendre en compte tous les salariés, quels que soient leur catégorie, la nature de leur contrat de travail, leur secteur d'activité et la taille de leur entreprise.

3325. Le nombre de salariés concernés, le volume des accords, leur contenu et leur qualité seront des éléments du rapport de forces pour peser sur le contenu de la deuxième loi. La CFDT sera particulièrement exigeante pour que la réduction de la durée légale se traduise par une réduction de la durée réelle du temps de travail favorisant l'emploi.

3326. Pour la CFDT, la réduction du temps de travail doit être rapidement mise en œuvre dans les Fonctions Publiques en lien avec l'emploi et l'amélioration du service au public. La RTT doit permettre une autre organisation du travail, l'amélioration des conditions de travail et la résorption de la précarité. Des moyens spécifiques adaptés aux réalités des différentes fonctions publiques devront être dégagés pour permettre cette mise en œuvre. Il doit en être de même pour les entreprises publiques qui sont aujourd'hui écartées du dispositif légal d'incitation à la RTT.

34. Protection sociale : conforter la solidarité

340. La réforme solidaire de l'assurance maladie doit être poursuivie sans relâche.

3400. Pour la CFDT la mise en place de l'assurance maladie universelle doit garantir un droit des personnes, indépendant du statut professionnel ou familial. Elle doit s'accompagner de la prise en charge d'une couverture complémentaire santé pour les plus bas revenus.

3401. Parallèlement, la CFDT revendique la généralisation de la couverture complémentaire santé dans les branches et les entreprises afin de couvrir tous les salariés.

3402. Les réformes engagées ont permis une clarification des rôles respectifs du parlement, du gouvernement et des partenaires sociaux. La logique de contrat devra s'approfondir et déboucher sur

une implication accrue des partenaires sociaux dans la mise en œuvre de la politique de santé.

3403. La démarche de maîtrise médicalisée des dépenses de santé doit être poursuivie. Elle implique une réorganisation du système de santé à partir d'un objectif de qualité et d'accessibilité aux soins (médecin référent, réseaux, politique du médicament, politique de prévention). Cela passe aussi par un décloisonnement entre l'activité des professionnels de l'hôpital et ceux exerçant en ville et par la complémentarité des différents lieux d'hospitalisation. La CFDT veut rendre plus perméables entre elles les différentes enveloppes financières (médecine de ville, hôpitaux publics et privés, médico-social). Les moyens dégagés par une meilleure maîtrise des dépenses de santé doivent permettre d'améliorer le taux de remboursement de certaines prestations et tendre vers une réduction du ticket modérateur.

3404. La CFDT réaffirme sa revendication d'une révision de la part patronale de la cotisation maladie qui soit plus favorable à l'emploi. Tout en maintenant une référence à la masse salariale, son assiette doit prendre en compte d'autres paramètres tels que la valeur ajoutée.

341. La politique familiale doit s'adapter aux évolutions de notre société.

3410. La CFDT est favorable à une articulation plus équitable entre prestations familiales et fiscalité. Fiscalité, allocations familiales, garde d'enfants, allocation parentale d'éducation, droits à congés constituent autant de leviers permettant de répondre aux aspirations des salariés à mieux concilier vie de famille et vie professionnelle.

3411. La CFDT revendique un financement de la politique familiale qui ne dépende plus exclusivement de la masse salariale.

342. Anticiper le devenir des retraites pour ne pas le subir.

3420. L'évolution du rapport démographique entre salariés actifs et retraités va s'aggraver sensiblement dès les prochaines années avec de nombreux départs en retraite, difficulté accrue par le niveau de chômage. Cette situation va entraîner de graves déséquilibres financiers pour tous les régimes de retraite des secteurs privé et public. Cela nécessite des mesures pour consolider les retraites futures. Le fonds de réserve est une première mesure qui conforte la répartition.

3421. Pour la CFDT, le principe de solidarité de la retraite par répartition demeure intangible. À partir des orientations du congrès de Montpellier, afin de faire vivre ce principe dans le présent et pour l'avenir, il convient d'en faire évoluer les règles et les moyens de financement pour assurer les retraites actuelles et garantir celles des autres générations. Les mesures proposées concerneront aussi bien les recettes que les dépenses et devront tenir compte du contexte socio-économique français et européen.

3422. La CFDT, parce qu'attachée à la retraite par répartition, appelle à une refondation de la répartition. Dans ce cadre, les retraites liquidées et les droits acquis par les actifs pour leur carrière passée doivent être préservés.

3423. En s'inspirant des régimes complémentaires obligatoires, l'objectif est de rendre progressivement les régimes de base plus contributifs. La manière d'établir un lien plus direct entre cotisations versées et retraites perçues sera recherchée.

3424. Pour la CFDT la solidarité consiste également à passer de la notion d'âge de la retraite à celle de durée de carrière, ce qui rétablirait l'équité entre ceux qui ont travaillé jeunes et ceux qui sont rentrés plus tardivement dans la vie active. Dans ce sens, la pénibilité du travail est un élément à prendre en compte.

3425. Pour tenir compte des aléas de la vie (chômage, maladie...), de la conciliation vie professionnelle et vie familiale et de l'entrée tardive dans la vie active, des mécanismes correctifs doivent être mis en place (minima, rachat de points...).

3426. Il sera nécessaire de prendre comme base de calcul des cotisations et des pensions tous les éléments du salaire, y compris les primes, dans le public comme dans le privé.

3427. Sur la base de ces orientations, le débat engagé dans la CFDT depuis décembre 1997 se poursuivra et fera l'objet de communications régulières à tous les niveaux de l'organisation.

343. La prestation spécifique dépendance s'est mise en place dans de mauvaises conditions. La CFDT maintient sa revendication d'une véritable prestation autonomie, financée par l'ensemble des revenus et gérée par la Sécurité sociale. Cette prestation, variable selon les revenus, devra garantir la possibilité de choix entre le maintien à domicile et un hébergement.

Des choix stratégiques : l'efficacité d'une force

40. L'ambition transformatrice de la CFDT, ses orientations, ne valent que si elles sont mises en œuvre. Parce qu'elle veut aboutir, la CFDT se pose en permanence et à tous les niveaux la question des voies et des moyens de l'efficacité de l'action syndicale.

41. Le choix contractuel : une stratégie d'acteur

410. La CFDT réaffirme son option contractuelle dans la défense des salariés, dans la construction du progrès social et dans l'approfondissement de la démocratie. C'est le choix d'une stratégie d'acteur. Elle se distingue du recours systématique au politique et à l'État. Le rôle de l'État, porteur de l'intérêt général et garant de sa mise en œuvre, reste déterminant. Pour que cette fonction de l'État s'exerce pleinement, l'implication des corps intermédiaires est indispensable.

411. Notre volonté de développement de la négociation conduit à renouveler l'analyse des rapports entre la loi et la négociation. La CFDT souhaite que la loi soit recentrée et renforcée sur les principes fondamentaux du droit du travail ouvrant à la négociation des espaces nouveaux pour construire des garanties sociales adaptées et effectives.

412. Pour la CFDT, le choix contractuel s'appuie sur la capacité à construire des compromis dynamiques. Ils se bâtissent dans la confrontation et l'expression de rapports de forces. La négociation est le moyen d'organiser cette confrontation et de lui donner un débouché positif.

Dans cette conception, l'accord est un point d'équilibre atteint à un moment donné, il fait partie de l'expression de la conflictualité, il ne signe pas sa disparition. Il est à la fois remise en cause du pouvoir unilatéral de l'employeur et refus du fait accompli. C'est le moyen d'avancer sur nos revendications.

42. Négociations : les lieux de confrontation

420. Pour la CFDT, la branche a un rôle important dans la régulation des relations contractuelles et dans la construction et l'obtention des garanties collectives. Ce rôle est en pleine mutation. Les

changements rapides que connaissent les entreprises dans leurs activités et leurs produits, dans leurs structurations et leurs stratégies, bousculent les contours et le rôle traditionnel des branches professionnelles.

L'évolution des champs conventionnels et la clarification des fonctions de la branche dépendent des réalités professionnelles, de la conception portée par les acteurs et de leur rapport de forces.

4200. Dans ce contexte, l'ampleur de la dynamique de négociations sur la RTT dans les entreprises a un impact diversifié et contrasté sur les négociations de branche. La pratique et les résultats obtenus dans les branches et dans les entreprises montrent que les stratégies à mettre en œuvre empruntent des chemins différents.

Chaque fois qu'un accord de branche permet l'impulsion, l'encadrement, la définition de normes adaptables, il est un appui déterminant pour la négociation d'entreprise. La stratégie de branche c'est aussi, quand il y a blocage, la recherche d'accords d'entreprise avec en perspective l'élargissement à la branche.

4201. Tout attendre de la loi induit passivité et inadaptation aux situations locales. Rechercher des résultats uniquement par la négociation de branche a ses limites. Centrer toutes ses forces sur la négociation dans l'entreprise risque d'accentuer les disparités entre salariés. Dans ce cadre, chaque niveau a sa pertinence et sa raison d'être, qu'il s'agisse de l'entreprise, de la branche ou du niveau national, voire européen. Ceci nécessite articulation entre les différents niveaux et entre législatif et contractuel.

4202. Dans les régions, les territoires et les bassins d'emploi, la mise en œuvre d'accords contractuels en faveur de l'emploi et de l'insertion, en particulier des jeunes, crée de nouveaux espaces d'intervention et de négociation pour le syndicalisme.

4203. Ces évolutions conduisent la CFDT à poursuivre sa réflexion sur l'articulation des lieux de négociation et de concertation et sur le rôle des institutions représentatives du personnel.

421. La dynamique inédite de participation des salariés qu'engendre la négociation sur l'organisation et la réduction du temps de travail est facteur d'émancipation et de renouvellement des relations professionnelles. Cette négociation démontre que le syndicalisme peut trouver sa place dans les petites et moyennes entreprises. La CFDT décide d'y renforcer sa présence par la

création de sections syndicales, par la désignation de délégués syndicaux ou de salariés mandatés qui devront bénéficier d'une formation appropriée. Cette action amplifiée en direction des salariés de ces entreprises donne des perspectives concrètes à une représentation collective effective et un syndicalisme adapté aux TPE-PME.

- 422.** La CFDT a les mêmes exigences d'évolution dans les fonctions publiques et les entreprises publiques. Elles doivent être un domaine ouvert à des progrès dans la méthode de confrontation, de négociation et de contractualisation avec les employeurs publics. La CFDT revendique en particulier une meilleure articulation entre lieux de négociation centraux et décentralisés. La négociation de la réduction du temps de travail pour l'emploi est un terrain privilégié pour des avancées dans cette voie.

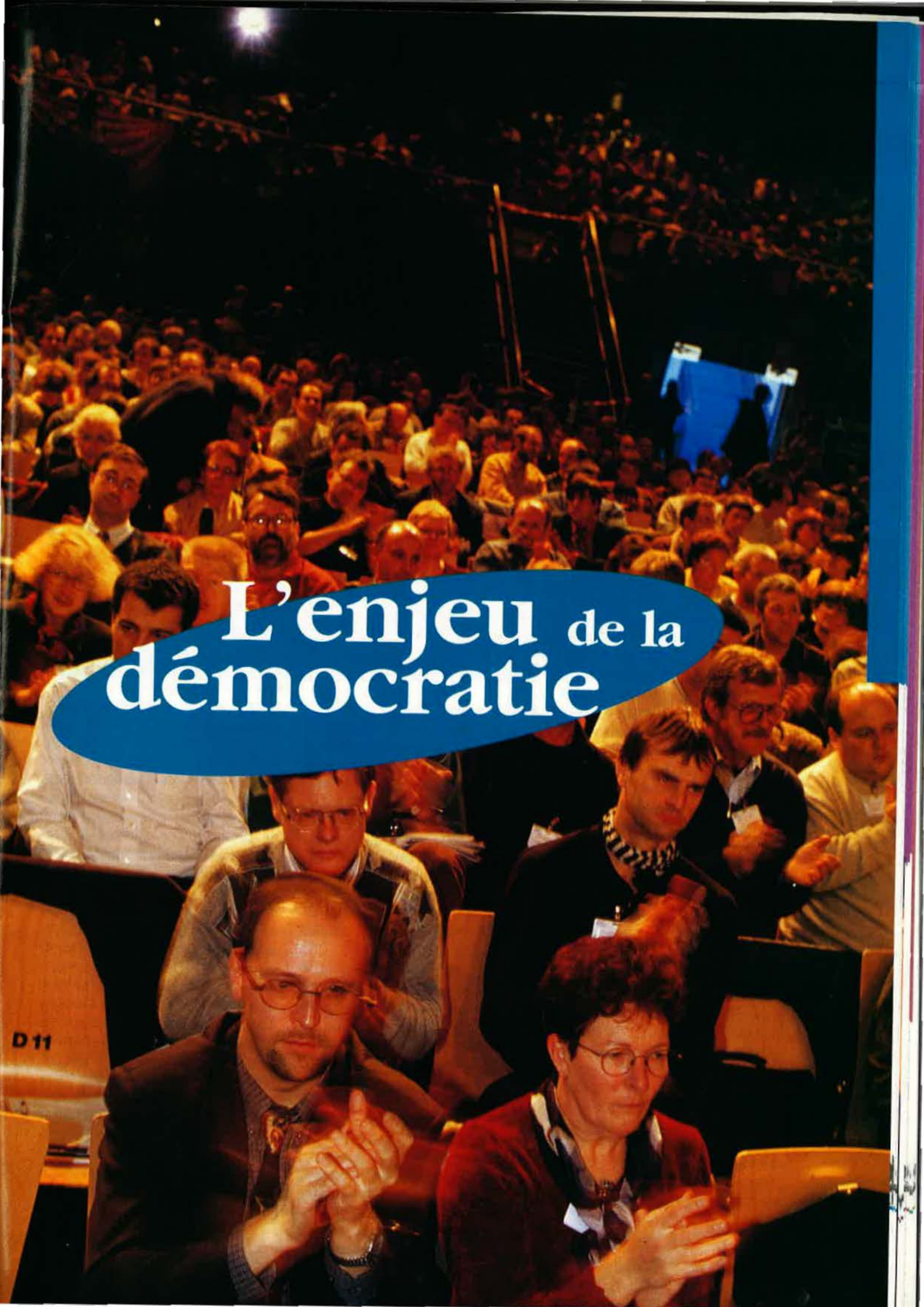
43. Le rapport de forces : permanent et finalisé

- 430.** La CFDT inscrit dans sa stratégie et dans sa pratique sa propre conception du rapport de forces : permanent, multiforme et finalisé. Toute action en profondeur s'accompagne d'expressions collectives qui lui donnent force et visibilité.
- 431.** Le rapport de forces ne se réduit pas à l'épreuve de force. Ses diverses composantes : nombre d'adhérents, résultats électoraux, qualité des propositions et des revendications, popularisation et médiatisation, action judiciaire, nature des relations intersyndicales, modes diversifiés de mobilisation des salariés, grève, manifestation... ne pèsent pas de la même manière dans les différents secteurs et selon les périodes. Il n'existe pas de modèle standard, il y a toujours du sur-mesure à réaliser.
- 432.** Cette conception lie en permanence la construction du rapport de forces à des objectifs revendicatifs et à leur avancée.
La conflictualité organisée, maîtrisée et finalisée est au cœur d'une stratégie d'action qui veut aboutir. Le rapport de forces fait partie intégrante de notre choix contractuel.
- 433.** La grève est un des moyens de l'action syndicale, même si dans les faits elle reste plus souvent invoquée qu'elle n'est utilisée. Pour la CFDT, le recours à la grève doit s'inscrire dans une stratégie de construction du rapport de forces. Son exercice collectif doit être approfondi : mécanisme d'alerte, négociation, modalités de déclenchement, gestion des fins de conflit...

44. Une CFDT autonome et ouverte : interlocuteur déterminé, partenaire exigeant

- 440.** Pour la CFDT, l'autonomie est au cœur de la conception du syndicalisme qu'elle développe. Dans la conduite des changements, la CFDT revendique son rôle propre d'organisation syndicale. Elle entend être acteur des évolutions, en fixant elle-même la nature et la limite de son implication, en lien avec sa propre analyse.
- 441.** La volonté constante de la CFDT est de faire progresser ses revendications et ses propositions quels que soient ses interlocuteurs politiques et patronaux. La CFDT entend également multiplier les relations et construire des partenariats avec ceux qui partagent une même vision du syndicalisme et ont des orientations proches.
- 4410.** Cette attitude la conduit aussi à assumer ses responsabilités de gestion (assurance maladie, Unedic, formation professionnelle, prévoyance...), ne renvoyant pas à d'autres acteurs la mise en œuvre concrète des choix qu'elle porte.
- 442.** La CFDT a consolidé une conception du syndicalisme nettement identifiée. Elle ne se résigne pas à l'émiettement et aux divisions syndicales. Elle n'a pas non plus la prétention d'agir seule.
- 4420.** Le développement de son nombre d'adhérents se poursuit, sa représentativité s'accroît. Cette situation renforce la CFDT dans une démarche d'ouverture et de confrontation avec l'ensemble des confédérations et l'Unsa. La CFDT veut jouer pleinement son rôle dans une évolution nécessaire et positive du paysage syndical.
- 4421.** La CFDT a l'ambition et la volonté de contribuer à des rapprochements concrets sans se raccrocher à un modèle factice d'unité d'action. Elle le fait de façon pragmatique selon les thèmes et les positions des uns et des autres, avec le double objectif de clarté et d'efficacité. ■





L'enjeu de la démocratie

D 11

Présentation

par Michel Caron

RÉSUMÉ

“Vous le savez, ce qui fonde aujourd'hui la démocratie est bousculé. Les mécanismes de représentation, le rapport dirigeants/dirigés, la capacité de la société à capter et traiter les aspirations des groupes sociaux sont interrogés. Dans le même temps, notre action a permis à la CFDT de retrouver le chemin du développement, de renouveler son tissu militant, d'élargir sa base adhérente, de s'implanter dans de nouveaux champs professionnels. Cela justifie un retour sur les principes, les valeurs et les pratiques qui sont la base de notre ambition démocratique.

Rappelons-nous, en 1964, l'évolution de la CFDT était placée sous le signe d'une ambition "Construire la grande centrale démocratique". Une construction dont les fondations venaient des combats menés par la CFTC pour son droit à exister et à être reconnue comme organisation syndicale. Combat dont le ressort essentiel a bien été l'indépendance.

Indépendance pour s'émanciper de l'Église catholique, indépendance vis-à-vis de tous les patronats, indépendance vis-à-vis du politique notamment par l'interdiction du cumul des mandats politiques et syndicaux, indépendance idéologique, dans le refus de la conception communiste du monde réduisant le syndicalisme à n'être que la courroie de transmission d'un parti.

Indépendance et rejet des corporatismes en construisant un syndicalisme d'industrie tournant le dos au syndicalisme de métier (...).

"La construction de l'action citoyenne à laquelle nous aspirons, ne peut se concevoir que dans le cadre d'une démocratie participative. C'est une

constante de notre histoire. Alors répétons-le, il n'est pas de démocratie participative, sans une société civile dynamique, sans que les forces qui la composent, partis, syndicats, associations, soient reconnues en tant qu'acteurs collectifs".

Michel Caron rappelle alors les trois principes de la démocratie pour la CFDT : "Un syndicalisme fort de nombreux adhérents, le développement de pratiques participatives qui responsabilisent, la valorisation de la fonction délibérative".

Soyons fédéralistes

Et le secrétaire national d'expliquer le refus de l'organisation en tendances : "En réduisant l'exercice de la démocratie interne à un exercice de comptabilité pour évaluer la répartition des mandats, un fonctionnement en tendances centralise. Ouvrons les yeux, il n'existe pas d'organisations fonctionnant en tendances, qui reposent sur le fédéralisme. Alors, soyons fédéralistes et refusons un système qui déresponsabilise et conduit les structures à s'en remettre à d'autres pour assumer la décision.

Refusons ces pratiques, refusons le partage des mandats lorsqu'il est instauré comme une règle systématique et c'est bien la systématisation que nous condamnons".

Michel Caron regrette ensuite qu'un amendement d'Interco 94 sur cette question ait été retiré avant le congrès :

"Disons-le nettement nous avons une autre conception de l'éthique du débat dans la CFDT. Une autre

conception du respect du congrès et des syndicats (...). Permettez-nous de donner notre signification de ce retrait : c'est la reconnaissance qu'il existe une large majorité dans la CFDT pour s'opposer à toute pratique conduisant à la création de tendances organisées et par là-même à condamner trois ans de dérives".

Puis l'orateur aborde la question de la démocratie dans la société :

"Les contours en sont connus. Ils passent par la reconnaissance des logiques conflictuelles existantes dans cette société, des logiques qui prennent sens dans la confrontation et la négociation, des logiques qui sont alors porteuses d'évolution. C'est là la richesse démocratique de la société civile, fondée sur ses corps intermédiaires, intermédiaires non pas pris dans le sens de relais entre un pouvoir et des exécutants, mais intermédiaires parce qu'enracinés dans des réalités sociales et capables de porter des projets de longue durée. La CFDT réaffirme son choix d'être un acteur collectif, un acteur social associant répartition nouvelle des richesses, redistribution des pouvoirs et respect des individus. Il s'agit là pour nous d'une clé de la vie démocratique".

"Dans une société dont le processus démocratique est continu, notre objectif est d'accroître les lieux de responsabilités de gestion, de contrôle en diffusant pouvoir et contre pouvoir, expression de la démocratie sociale (...).

Ce rappel pour nous aider à réfléchir aux conditions à mettre en œuvre pour favoriser une meilleure participation à l'exercice de la démocratie. Chacun est à même aujourd'hui de





s'apercevoir que les mécanismes de cette représentation sont mis à mal. Le rapport souligne comment la conjonction de trois dérives – la démocratie d'opinion, la montée de la démocratie de sanctions, le populisme – déséquilibre l'espace démocratique (...).

Aspect des dérives d'une démocratie d'opinion, les risques nés de l'abus de sondages. Disant cela nous ne nions pas l'intérêt d'avoir une photographie à un moment donné des opinions. Ce que nous contestons, c'est qu'au travers de l'abus des sondages, nous sommes confrontés à la négation des processus de construction de l'opinion. Le sondage ne peut se substituer au suffrage, car avant le suffrage il y a le débat, après le suffrage il y a la mise en œuvre avec toutes ses conséquences. Affirmons-le avec force, ces appréciations, ces critiques parfois, nous les situons dans l'espace de liberté fondamental pour une démocratie qu'est celui de la liberté de la presse (...). Il est clair que

notre société n'a pas encore tranché entre la séduction de l'urgence et la maîtrise du temps. Faute de reconstruire une hiérarchie entre l'éphémère et le durable, entre l'accessoire et l'essentiel, nous nous exposons à déformer le réel faisant le jeu de l'extrémisme et des démagogues".

Nos exigences vis-à-vis de l'État

Parlant des rôles de l'État dans une démocratie, Michel Caron déclare : "Le choix de la construction avec d'autres pays et d'autres peuples, d'un espace démocratique européen, le choix de la décentralisation, la nécessaire action face aux problèmes posés par l'exclusion, par la demande de sécurité, d'éducation, de protection en général, tout cela oblige l'État à réviser ses modes d'intervention, à réfléchir à la nature de ses missions. Anticiper l'avenir, reconstruire un

espace commun, réinventer le sens d'être ensemble, telles sont les exigences qu'a, aujourd'hui, la CFDT vis-à-vis de l'État (...).

Cette citoyenneté ne peut s'imposer que dans un espace commun, celui de la laïcité qui permet l'exercice des responsabilités dans le respect des différences. La laïcité est inséparable de notre culture démocratique car elle renvoie à la conscience individuelle, aux choix philosophiques, politiques et religieux de chacun. Par essence, ce concept de laïcité c'est le refus de toute doctrine totalitaire, de tout dogme globalisant. Ce n'est pas non plus la simple acceptation des convictions des autres, c'est une démarche porteuse de rassemblement qui, à travers la confrontation des idées et des arguments, construit le cadre intégré, le cadre solidaire où s'exerce le respect mutuel des convictions (...).

C'est aussi dans ce cadre que nous situons nos relations au politique. Le syndicalisme CFDT dont j'ai rappelé les fondements historiques, trouve sa raison d'être dans l'émancipation des salariés, dans l'affirmation d'une volonté de transformation progressive de la société, sans préalable, sans s'en remettre à la médiation exclusive des forces politiques.

Au-delà de la formule "ni neutre, ni partisan", cette autonomie est la base de notre confrontation avec les forces politiques. Une confrontation d'objectifs, et non de programme marqué par des choix partisans. Elle se mène aujourd'hui dans un contexte où les alternances sont devenues possibles, permettant à l'opposition d'être le premier contre-pouvoir politique d'un gouvernement".

Après avoir rappelé nettement l'aversion de la CFDT pour les thèses racistes et autoritaires du FN, évoquant, notamment, l'enquête sur le racisme du sociologue Philippe Bataille, Michel Caron a salué le cinquantième anniversaire de la déclaration des droits de l'homme : "La CFDT se place dans le camp des hommes et des femmes qui ont fait des droits de l'homme une référence universelle et indivisible". ■



Amendements

L'enjeu de la démocratie

Débat n°1.

Démocratie de sanction

Le syndicat du personnel des banques et établissements financiers de la Gironde propose de supprimer l'article 210 qui porte sur l'analyse du vote protestataire qui caractérise la démocratie de sanction.

Pour l'amendement

Le défenseur de l'amendement signale que la proposition initiale visait à supprimer les articles 210, 211, et 212. Le débat qui se réduit à la suppression de l'article 210, demeure essentiel. La place de l'article tend à faire un amalgame entre le populisme et le vote protestataire. Or, c'est l'exploitation du vote protestataire qui est contestable et non le vote qui exprime une sanction. Il aurait fallu exprimer dans

la résolution une dénonciation de la toute puissance du marché et du néolibéralisme, celle du chômage qui ont contribué à l'affaiblissement de la démocratie et à favoriser les dérives populistes.

Contre l'amendement

Syndicat chimie-énergie

Centre-Val-de-Loire.

L'exclusion, le sentiment d'abandon social, l'insécurité, la peur servent de justification à la fois au vote protestataire et à l'abstention. Mais le syndicalisme que nous portons doit dénoncer les risques d'un tel comportement. Le terreau protestataire renforce les tenants d'un discours populiste, comme par exemple celui du FN. Le FN qui cherche à rassembler au nom d'oppositions simplistes, alimentant des comportements d'intolérance, de rejet,

d'exclusion, de violence. Nous voulons que le modèle démocratique s'ouvre pour plus d'implication et de participation des citoyens aux décisions qui les concernent. La suppression de l'article 210 dénaturerait notre résolution sur la démocratie

Le rapporteur

On ne peut combattre les dérives populistes qui menacent la démocratie en se contentant du simple constat de leur existence. Au travers de la politique vilipendée, de la justice contestée, des élites récuses, toute la base civique de la société est visée. Le recours croissant à la justice relève aussi de ce phénomène. Il révèle que l'individu se place d'abord en victime, avant de se comporter en citoyen. Le culte du refus, de la protestation, sont des tentations dont nul n'est à l'abri. Notre texte ouvre la réflexion à la complexité du phénomène pour mieux le combattre. Il représente la marque de nos choix pour une société de citoyens émancipés.

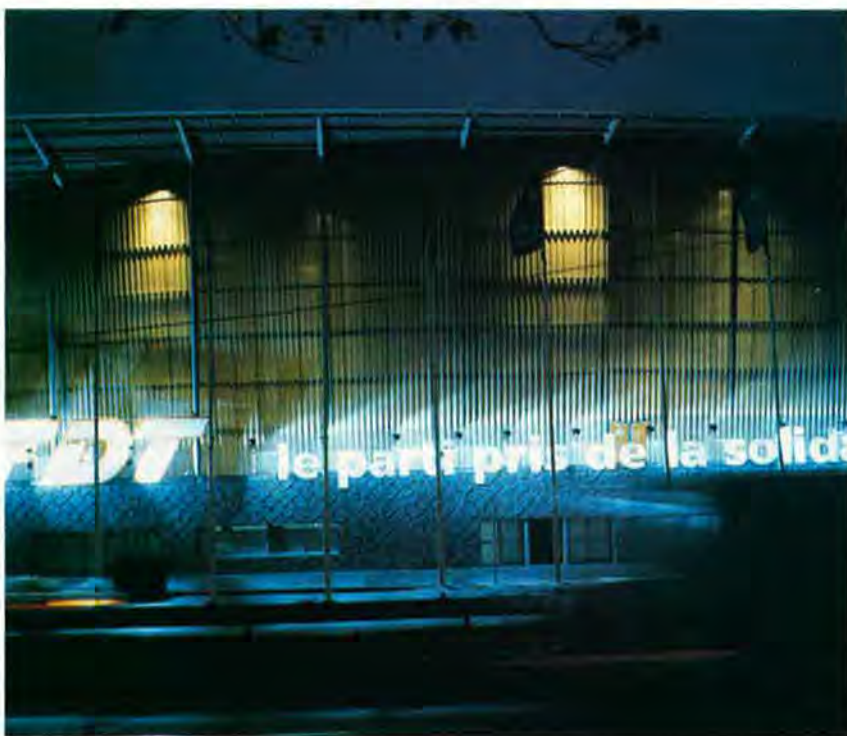
Résultat du vote

Inscrits : 2 157, votants : 25 435 ;
exprimés : 24 808 ; pour : 5 104 soit
20,57% ; contre : 19 704 soit 79,43%.

Débat n°2.

L'État garant des services publics

Présenté par le Sgen de Haute-Vienne, l'amendement porte sur le deuxième paragraphe de l'article 234. Il demande la suppression de la fin du paragraphe et limite la responsabilité de l'État dans les modes de gestion des services publics.





Pour l'amendement

Le défenseur de l'amendement, sans nier l'existence de services publics délégués au privé, insiste sur la nécessité pour l'État de reconquérir des espaces de service public. La privatisation des services publics de l'eau a favorisé les compromissions politico-financières, la situation de quasi-monopole des groupes privés et a conduit à une hausse des tarifs. Est donc exigé, le retour de la gestion de l'eau au sein du service public. La qualité des services publics dépend avant tout de leur accessibilité à tous, ce que ne peut pas faire un service privé. Une instance de concertation où seraient présentes les confédérations syndicales représentatives, visant à pérenniser la couverture des besoins de toute la population, devrait être mise en place.

Contre l'amendement

*Syndicat Postes et Télécom
Est et Sud de Paris*

Nier la réalité de la diversité des services publics va à l'encontre du but

recherché. Le service public ne se résume pas au secteur public. Il ne préjuge pas d'un statut uniforme de l'entreprise qui le rend. Les groupes privés titulaires d'une délégation de service public doivent être soumis à une grande rigueur de contrôle de suivi de leurs activités, afin qu'ils assurent un service de qualité au moindre coût. L'État doit s'intéresser aux missions du service public sous toutes leurs formes, pour avoir une vision dynamique, évoluant avec les besoins de la population. Car, un usager du service public insatisfait, c'est un client potentiel pour la concurrence. L'État, garant de la cohésion sociale, a donc un rôle majeur à jouer, quels que soient les modes de gestion des services publics.

Le rapporteur

Il faut partir de la réalité : toutes les missions de service public ne relèvent pas d'une gestion directe de l'État. La définition même du service public évolue, mais l'État ne doit pas se servir de ces évolutions pour s'exonérer de ses

responsabilités dans les formes et la qualité des missions de services publics. Cinq exigences sont à poser : l'accessibilité à tous, la qualité du service, sa continuité, sa diversité et la contribution à l'aménagement du territoire. L'État doit être le garant de leur respect quel que soit le mode de gestion. La vision du service public ne peut être monolithique.

Résultat du vote

Inscrits, 27 157 ; votants, 25 232 ; exprimés, 24 914 ; pour, 6 572, soit 26,38% ; contre, 18 342, soit 73,62%.

Débat n°3. Champs prioritaires d'action pour l'État

Le Sgen des Alpes-Maritimes demandait la suppression de l'article 234 qui énonce les champs prioritaires d'action pour l'État que sont la politique de la ville et l'éducation. Le débat devait porter sur la question de savoir si au delà de ses responsabilités générales, l'État, pour la CFDT, doit ou non se fixer des priorités d'intervention sur lesquelles il mobilise ses moyens d'action ?

Le syndicat a retiré son amendement.

Débat n°4. Fonctionnement en tendances

Le syndicat Interco du Val-de-Marne proposait d'ajouter à la fin du paragraphe 324 "Pour cela, il est nécessaire, à la fois d'assurer la représentation des opinions minoritaires à tous les niveaux de l'organisation, y compris au sein des directions, et de témoigner de la diversité des opinions exprimées par le partage des mandats, lorsque plusieurs positions se sont manifestées suite à un large débat". Le débat sur cet amendement devait permettre de traiter du fonctionnement en tendances.

Le syndicat a fait savoir avant le congrès qu'il retirait son amendement.



Résolution

L'enjeu de la démocratie



Approfondir la démocratie

10. Face aux affrontements d'intérêts qui existent dans toute société démocratique, la CFDT a la volonté de contribuer, avec d'autres acteurs, à la construction d'une société dans laquelle les conflits puissent s'exprimer, se résoudre à travers le débat, la confrontation, la négociation.
11. Dans cette perspective, la stratégie d'action de la CFDT s'inscrit dans une démarche démocratique qui, à travers la recherche des lieux et des moyens les plus appropriés, cherche à organiser, maîtriser et finaliser la conflictualité. En misant sur l'évolution du droit légal et conventionnel, elle vise à faire déboucher les nécessaires rapports de force en rapports de droits, leviers de nouvelles avancées. Cette démarche se situe à l'opposé de l'exacerbation des antagonismes conçue comme une fin en soi.
12. La CFDT réaffirme que toute transformation sociale, menée par la voie démocratique, nécessite une société composée de corps intermédiaires vivants et autonomes, enracinés dans les réalités sociales, capables de porter des projets sur une longue durée. Notre syndicalisme, par sa réflexion, par la qualité de ses propositions, sa volonté et sa capacité de les mettre en œuvre est, à la fois, porteur d'une ambition démocratique et acteur de la démocratie.
13. Cette ambition démocratique est indissociable de l'affirmation de son autonomie syndicale et de son indépendance conquise à l'égard de tous partis ou associations. Autonomie et indépendance qui contribuent à accroître le développement et l'enracinement de la CFDT dans la société française telle qu'elle est et lui permettent l'exercice d'un véritable contre-pouvoir.

RÉSOLUTION L'ENJEU DE LA DÉMOCRATIE VOTES

INSCRITS 27 157

VOTANTS 25 337

**NULS ET
ABSTENTIONS** 211

EXPRIMÉS 25 126

POUR 18 579 73,94%

CONTRE 6 547 26,06%

14. Le modèle démocratique français, essentiellement construit sur la représentation, doit s'ouvrir à des formes d'exercice de la démocratie qui favorisent l'implication et la participation des citoyens et des corps intermédiaires aux décisions qui les concernent.

Dans cet esprit, la CFDT revendique pour le mouvement syndical l'extension des pratiques participatives dans l'espace économique et social, concourant ainsi à une meilleure répartition et à une plus grande efficacité des pouvoirs et responsabilités. Pratiques que doivent partager les artisans de la construction d'une Europe sociale.

15. Ces pratiques participatives nécessaires à la démocratie économique et sociale se concrétisent aujourd'hui, notamment, à travers l'effort que nous engageons pour la rénovation des relations professionnelles, par le niveau de notre investissement au sein du Conseil économique et social et des Conseils économiques et sociaux régionaux, par notre capacité à assumer des responsabilités de gestion dans les CE, dans des organismes paritaires ou similaires à tous niveaux tels que assurances chômage, protection sociale, formation professionnelle, etc.
16. En luttant pour les processus d'intégration, la CFDT consolide la capacité d'expression et de participation, indispensable à la vie démocratique.
17. En s'engageant dans la traduction au quotidien des choix politiques opérés, comme dans le contrôle de leur exécution, la CFDT agit en cohérence avec sa politique revendicative qui s'en trouve enrichie.



La démocratie face à de nouveaux défis politiques et sociétaux

20. Alors que notre pays doit faire face à des enjeux et des défis nouveaux, notre système démocratique, expression d'un État de droit et de liberté, est bousculé et fragilisé dans ses équilibres par le développement d'une démocratie de sanction, de dérives populistes, et d'une démocratie d'opinion.

21. Combattre les dérives populistes qui menacent la démocratie

210. La montée régulière du vote protestataire et de l'abstention dans les élections politiques caractérise la démocratie de sanction. Elle traduit méfiance et défiance accrues du citoyen à l'égard de l'action et des responsables politiques.
211. En désignant tous "les autres" - l'Europe, l'étranger, la mondialisation, les élites, l'immigré ou l'État - comme responsables de tous les maux actuels ou à venir, réels ou supposés, de la société française, en renforçant les peurs, les inquiétudes et en exploitant les révoltes légitimes, les discours populistes menacent la démocratie.
212. L'exclusion, le sentiment d'abandon social, l'insécurité fragilisent la démocratie et constituent un terrain favorable aux idées populistes.
213. Fidèle à sa culture démocratique et aux valeurs qui la nourrissent, prenant appui sur son syndicalisme de transformation sociale, la CFDT combat ces discours avec fermeté. Elle rejette l'opposition simpliste sur laquelle ils prennent racine : d'un côté le peuple uni, de l'autre ses ennemis. Elle dénonce le manichéisme qui alimente les comportements d'intolérance, de rejet, d'exclusion, de violence.
214. La séduction du populisme se traduit principalement par l'ancrage des idées du Front national dans la société. Cette réalité favorise l'émergence et le renforcement de courants d'idées et de structures culturelles et sociales qui se réclament des mêmes idéaux. Le Front national est un parti antidémocratique et liberticide, raciste et xénophobe. Le recul de leur influence est une urgente nécessité pour tous les démocrates.



215. La CFDT a fait le choix de combattre l'extrémisme et les thèses du Front national, en priorité sur le terrain syndical, en recherchant sur cette base une unité d'action plus large, chaque fois que possible. Elle informera, formera et mobilisera ses militants et ses adhérents pour que les salariés perçoivent la nocivité de son idéologie et de son programme notamment en matière de garanties collectives et de droits du travail et prennent les moyens de s'en prémunir.

216. Elle réaffirme l'incompatibilité absolue qui existe entre l'exercice de responsabilités syndicales et l'appartenance au Front national. L'adhésion au Front national et à ses idées, en même temps qu'à la CFDT et à ses valeurs, est incompatible de fait. La CFDT parie sur la qualité de son débat collectif et sur ses pratiques sociales pour faire évoluer les consciences et constituer le meilleur antidote aux idées et comportements sectaires, racistes, populistes et totalitaires qui pourraient séduire des salariés ou des adhérents.



22. Contribuer à une réflexion renouvelée sur le rôle des médias

221. Les médias prennent une place grandissante dans la relation des événements et des faits, dans la formation et la représentation des opinions, dans la médiation entre responsables et opinion. Ils sacrifient, parfois, à la séduction de l'instant, à la recherche de réactions instantanées et spectaculaires.

222. Ces phénomènes ne sauraient prendre le pas sur l'expression et la confrontation d'arguments et de points de vue construits et mûris, dans la réflexion et l'action de longue durée nécessaires à la formation d'opinions structurées.

223. Indispensables à la vie démocratique, le rôle et le fonctionnement des médias se trouvent questionnés.

224. La CFDT appelle à une réflexion renouvelée sur le rôle et la place des médias dans notre démocratie et à débattre entre professionnels et usagers des médias sur une éthique de la communication.

23. Redonner sens et efficacité à l'action et à la décision publique

230. La démocratie ne se résume pas à l'enregistrement passif de la volonté des citoyens, c'est aussi une construction fondée sur le débat et la confrontation des points de vue. Les conditions qui peuvent améliorer la construction d'opinions structurées existent à travers l'émergence de nouveaux besoins sociaux, l'aspiration à plus de liberté et d'autonomie, l'exigence de justice sociale.

Tous ces éléments constituent des potentiels de participation, des ressorts inédits à l'engagement de chacun contribuant à donner une vigueur accrue à l'action collective.

231. La détérioration pour une partie de la population du sentiment d'appartenance à la société, l'ouverture des économies, l'apparition de nouvelles technologies, la demande sociale de plus en plus diversifiée, les compétences accrues mais non stabilisées des collectivités territoriales, l'intégration européenne, les tensions entre logique d'assurance et de solidarité, sont autant de facteurs qui interrogent légitimement sur le rôle et l'efficacité de l'État dans ce contexte.

232. La CFDT considère que l'État, confronté à la décentralisation, à l'intégration européenne et à la mondialisation, n'est pas condamné à l'impuissance. C'est à la recomposition de ses espaces de souveraineté que l'on assiste. Face à cette situation, qui impose à l'État d'agir dans un cadre de souveraineté partagée, celui-ci, par le débat avec les différents acteurs de la société, doit redéfinir clairement la nature et le champ de ses interventions. A défaut, on risque d'assister à une décomposition de ses espaces de souveraineté.

233. La CFDT se prononce pour un État qui redonne sens et efficacité à l'action et à la décision publique. Pour cela l'État doit retrouver un rôle d'éclaireur de l'avenir, lui permettant d'anticiper et d'inscrire son action dans le long terme, notamment au travers des débats du Plan. Pour atteindre cet objectif, l'État doit créer les conditions permettant la confrontation entre tous les acteurs de la vie publique, redéfinir l'espace et les modes d'intervention de ses administrations, développer l'évaluation de ses politiques, permettre et favoriser la prise de responsabilités des acteurs de la société civile.

234. L'intervention de l'État doit prioritairement s'attacher à définir et à garantir l'existence, la qualité, l'accès de tous - en particulier des plus démunis - à des services publics, qu'il en ait la gestion directe ou que celle-ci soit déléguée.

235. L'introduction de capitaux privés dans les entreprises publiques ou nationalisées n'exonère pas l'État des responsabilités en matière de stratégie industrielle, de services publics et d'aménagement du territoire qu'il doit réexaminer pour mieux les assumer. La CFDT entend prendre toute sa place dans ces débats.

236. La confiance dans l'État démocratique se joue dans le bon accomplissement des fonctions majeures que sont la défense, l'éducation, la justice, la sécurité des personnes et des biens, la santé publique, l'équipement et l'aménagement du territoire et l'environnement. Deux champs d'action sont prioritaires : une politique de la ville pour répondre au défi majeur que constitue le fait urbain ; l'éducation qui contribue à l'apprentissage du civisme et à l'intégration de jeunes d'origines sociales différentes par la démocratisation des accès et de la réussite.

237. Ces fonctions appellent la mobilisation, la création et le redéploiement négocié de moyens humains et financiers, mais aussi des réformes

de structures et d'organisation du travail au service de leur plus grande efficacité. La CFDT mènera dans tous les secteurs et territoires concernés une action en cohérence avec ces objectifs.

24. Intégrer dans le respect des valeurs républicaines et laïques

241. Parce que laïque, la CFDT œuvre au dépassement des différences d'origine, de nationalité, de religion, en privilégiant les solutions intégratrices découlant de la tradition républicaine.

242. Confrontée aux difficultés d'intégration dans la société française de populations immigrées spécifiques, opposée au modèle communautariste, la CFDT recherche, dans sa réflexion et son action avec d'autres, à concilier les principes de l'intégration individuelle avec les aspirations des individus à entretenir des affinités culturelles ou à pratiquer leur religion.

243. Il appartient aux pouvoirs publics d'être le garant pour tous de l'expression des choix philosophiques et religieux des individus dès lors qu'ils respectent les règles de l'État de droit laïc et républicain.

244. La CFDT veut contribuer à une approche renouvelée de la question de l'immigration. Tout en écartant la liberté absolue des flux migratoires, elle défend la nécessité d'une politique qui conjugue maîtrise des flux migratoires, intégration et coopération orientée vers le développement durable des pays de départ.

Pour la CFDT, une telle orientation doit également répondre impérativement à des exigences et à certains principes fondamentaux :
- respect du droit et de la dignité des étrangers dans le cadre d'une réglementation qui doit éviter de précariser des personnes qui ont vécu ou vont vivre longtemps en France,
- respect du droit d'asile conformément aux engagements internationaux de la France,
- lutte contre les filières d'immigration clandestine.

Avec la CES, la CFDT agira pour que l'élaboration d'une politique européenne en la matière soit conforme à ces principes et ces exigences.



25. Renforcer le rôle et la place des femmes dans la société

251. Bien que représentant 44% de la population active, les femmes restent sous-représentées dans les responsabilités économiques, politiques et sociales. Leur situation dans le monde du travail, où elles sont plus nombreuses à occuper des postes d'exécution ou des emplois à temps partiel imposé, montre que le combat pour l'égalité professionnelle doit continuer. Faisant le constat de l'aspiration des femmes à rendre plus compatibles leurs activités professionnelles et familiales, la CFDT agit pour que notre pays adapte sa politique familiale en intégrant les évolutions de la famille et le rôle des femmes et des hommes en son sein.
252. La CFDT approuve l'ouverture du débat sur l'accès des femmes aux responsabilités politiques et l'idée d'une modification constitutionnelle permettant d'augmenter leur nombre dans les instances dirigeantes de notre pays. C'est une garantie apportée à un meilleur fonctionnement de notre démocratie.

Enrichir notre culture et notre pratique démocratique

300. Démocratie de la société et syndicalisme démocratique sont pour la CFDT deux réalités qui se construisent de manière étroitement articulée : la vitalité du syndicalisme est inséparable de celle de la démocratie française.
301. Ce syndicalisme démocratique trouve sa force et sa vitalité dans le nombre de ses adhérents, dans le développement de pratiques participatives, dans sa capacité à agir, à se positionner, à décider, à produire des résultats.
302. Cette légitimité démocratique, revendiquée par la CFDT, repose sur : son nombre d'adhérents ; sa capacité à offrir aux adhérents qui le souhaitent de participer aux débats, aux prises de décisions et aux responsabilités ; son implantation dans les divers champs professionnels ; les scores obtenus aux élections professionnelles.

31. Renforcer le syndicalisme d'adhérents : une nécessité démocratique

310. Mettre au cœur de notre ambition démocratique le syndicalisme d'adhérents traduit la volonté d'être, à la fois, représentatif et en prise avec les réalités sociales, professionnelles et territoriales et à l'écoute des salariés. Il est une des conditions à réaliser pour faire vivre et rendre crédible notre syndicalisme de transformation sociale.

Cette ambition implique, pour les syndicats, de mettre en œuvre les moyens qui permettent l'adhésion du plus grand nombre et la participation des adhérents dans les débats et dans l'action. En agissant ainsi, la CFDT tourne le dos à une conception élitiste de l'action syndicale.

311. Facteur de dynamisme et de pratiques renouvelées, l'arrivée régulière de nouveaux adhérents contribue à renforcer un syndicalisme qui, à travers la force du nombre, au service de buts communs, est un gage d'efficacité et un garant de son autonomie.
312. En conséquence, les organisations CFDT, conscientes de l'enjeu politique que représente l'adhésion, s'engagent à :



- poursuivre et amplifier leur politique de développement par une démarche de syndicalisation,

- saisir les opportunités que constitue la négociation sur la réduction du temps de travail pour s'implanter dans de nouvelles entreprises et syndiquer les nouveaux embauchés,

- assurer la pérennisation de l'adhésion au moment du passage de l'état de salarié à l'état de retraité,

- mettre en œuvre les moyens propres à faciliter l'intégration et la participation des nouveaux adhérents et des nouvelles adhérentes à la vie syndicale et à l'exercice de responsabilités, notamment par des formations syndicales adaptées,

- fournir aux adhérents une information accessible à tous leur permettant de bien saisir les enjeux,

- prendre les moyens pour permettre l'intégration et la participation des adhérents isolés.

De plus, des mesures volontaristes peuvent être utilisées pour faciliter l'accès des femmes aux responsabilités.

32. Renforcer le fédéralisme et nourrir la démocratie interne

321. L'amplification des pratiques participatives est une réponse au besoin des adhérents et des salariés d'être partie prenante des positions et actions qui les concernent. C'est une nécessité pour une organisation confédérée qui entend réussir des changements porteurs de solidarités concrètes au service d'intérêts collectifs.

322. A ce titre, les organisations confédérées développent des modes de structuration des syndicats qui permettent l'expression de la diversité des aspirations et des identités des catégories professionnelles, des métiers ou des fonctions et leur confrontation à celles des autres, dans lesquelles l'intérêt général et la solidarité sont pris en compte.

323. Dans le même état d'esprit, les syndicats réunis en congrès en appellent au renforcement du fédéralisme qui garantit à chaque structure l'exercice plein et entier de sa souveraineté

dans le respect de celle des autres.

Il permet le mieux le débat, la confrontation des points de vue de toutes les structures pour l'élaboration collective d'une synthèse majoritaire.

324. Parce qu'ils entendent porter de façon dynamique une conception de l'action syndicale confédérée, cohérente et efficace, les syndicats expriment leur opposition à toute pratique conduisant, au sein de la CFDT, à un fonctionnement en tendances. Ils refusent ainsi la transformation des désaccords normaux dans toute organisation démocratique en clivages organisationnels et paralysants.

325. Conformément à la pratique des organisations CFDT, ils réaffirment que la cohésion et l'efficacité des exécutifs émanant des instances dirigeantes composées de responsables d'origines professionnelles et géographiques diverses nécessitent la constitution d'équipes partageant les modes de fonctionnement et appliquant les orientations débattues et votées en congrès.

326. Les syndicats entendent nourrir la vie de toute l'organisation et ainsi concourir, avec toutes les autres structures, à une vitalité démocratique renforcée. A travers elle, c'est la pertinence de nos choix collectifs et notre force d'attraction qui sont en jeu.

327. La qualité de pratiques participatives et délibératives et leur évaluation doivent faire l'objet d'une attention permanente de tous. Elles doivent contribuer à animer et enrichir le débat, à faciliter la prise de décision et sa mise en œuvre par les responsables.

328. La possibilité pour les structures de s'exprimer dans la presse confédérale aux militants est un moyen à utiliser dans le cadre des règles définies par le Bureau national. Colonne ouverte dans "Nouvelles CFDT", tables rondes ou contributions dans "Syndicalisme hebdo" sur les problèmes généraux en discussion dans la Confédération participent à l'amélioration des échanges.

329. Ainsi l'association, sous des formes décentralisées et adaptées, des organisations et des syndicats à la réflexion et à l'élaboration des positions confédérales sera accentuée. Les initiatives confédérées visant à réunir et à mobiliser autour de thèmes précis les femmes, les militants des petites entreprises, les jeunes, les élus CE, etc. seront poursuivies sous la responsabilité du Bureau national.



330. Dans le souci d'une meilleure utilisation des moyens des organisations, la pratique des contrats cofinancés, au service d'un objectif commun de développement de formation, d'appropriation du fonds culturel commun, d'actions innovantes, mérite d'être développée.

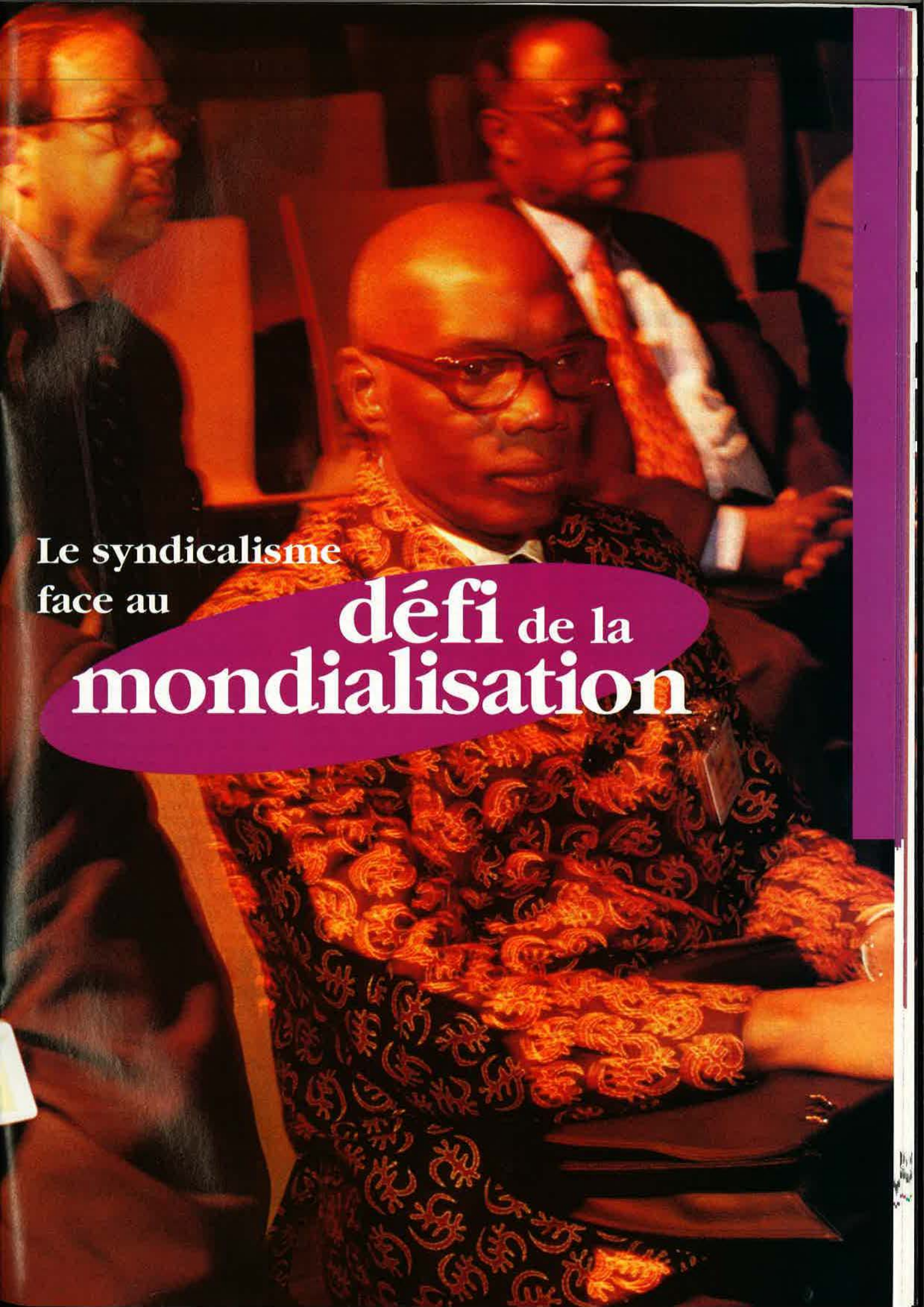
331. Afin de permettre une diffusion en temps réel d'informations essentielles, la mise en œuvre de moyens de communication modernes, rapides et interactifs, sera poursuivie.

332. La pratique des enquêtes à l'instar du chantier "Le travail en questions", la consultation des

adhérents par les syndicats, celle des syndicats, à l'initiative des instances concernées, selon des règles définies par elles et appliquées par tous, sur des thèmes généraux quand il s'agit de la confédération, sont des moyens qui enrichissent l'information de tous et éclairent les décisions des mêmes instances.

333. L'ensemble de ces innovations, liées à l'effort engagé d'allégement des structures et à une meilleure lisibilité par tous des travaux et décisions des différentes instances, contribueront au total à une cohésion interne renforcée. ■





Le syndicalisme
face au

défi de la
mondialisation

Présentation

par Jean-François Trogrlic

RÉSUMÉ

La dimension internationale est une constante que Jean-François Trogrlic rappelle dès le début de son intervention : "De la lutte pour la décolonisation à l'option européenne, en passant par Solidarność... la CFDT n'a jamais manqué les grands rendez-vous qui rythment la vie internationale". Engagement européen, solidarité avec la Bosnie, les pays d'Amérique centrale et l'Algérie, action pour le respect des normes sociales à travers la campagne "Libère tes fringues" et "La Marche des enfants", la CFDT est, selon le rapporteur, "fidèle à son histoire" et "fortement engagée dans le présent".

Pour Jean-François Trogrlic, "l'action internationale franchit une nouvelle étape" et insiste-t-il, "de la solidarité proclamée, de la fraternité affirmée, il nous faut passer à la réalisation concrète".

Pour cela, il propose de mieux comprendre ce qu'est la mondialisation, un phénomène qui "ne concerne plus seulement les forces économiques, les États ou les grandes institutions internationales... elle concerne le travail et l'emploi à travers les restructurations, les délocalisations, à travers les multinationales". Elle est présente dans l'information quotidienne de chacun, elle façonne de nouvelles habitudes culturelles plus ouvertes, mais incite aussi à la recherche d'identités de replis.

Jean-François Trogrlic constate que si cette mondialisation "est sans pitié pour les plus démunis et les moins formés du Nord, les plus oubliés et les plus exposés du Sud, les naufragés

de l'Est", elle est en revanche "source d'avantages pour ceux qui, comme en Europe, vivent dans un système où l'ancienneté de la démocratie, son articulation avec les valeurs sociales, laissent des amortisseurs de crise qui, même insuffisants, n'en font pas moins de cette zone une aspiration pour le reste du monde".

Comprendre les enjeux

Le rapporteur souligne que "face à ce nouvel horizon, l'action syndicale, si elle veut rester efficace, doit désormais insérer son action nationale dans une dimension européenne et mondiale". Le premier défi consiste à comprendre et à clarifier les réalités et les enjeux.

Relevant que la mondialisation "suscite des questions, parfois des doutes et des peurs", Jean-François Trogrlic aborde le problème de la concurrence des pays à bas salaires. "Le vrai débat, affirme-t-il, est de savoir comment dans les pays industrialisés, voire à excédents commerciaux, ceux qui en supportent les conséquences ne seront pas des laissés-pour-compte, ce qui pose les questions de politiques redistributives et de politiques industrielles". Autre problème abordé par le rapporteur, celui du rôle des investissements directs à l'étranger, qui dans deux cas sur trois sont le fait de firmes européennes, mais explique-t-il, "peuvent avoir des conséquences lourdes en termes de délocalisations et de moins disant fiscal et social". D'où la nécessité, explique Jean-François Trogrlic, "de rendre indispensables

des règles, au sein de l'Union européenne comme au niveau international, pour normaliser les pratiques des entreprises ou des pouvoirs publics".

Abordant la libéralisation financière, qui se traduit par "des mouvements de capitaux de grande ampleur, avec des conséquences destructrices pour des entreprises, voire des pays entiers", le rapporteur relève "l'insuffisante coordination et le défaut de crédibilité des politiques économiques nationales".

Maîtriser, tel est le deuxième défi pour une mondialisation solidaire. Pour Jean-François Trogrlic, "si la mondialisation est une réalité qui s'impose, elle n'en constitue pas moins un processus inachevé ; elle n'est donc ni le stade suprême du capitalisme, ni la fin de l'histoire".

"Faire le constat que nous sommes dans une économie de marché", poursuit-il "n'implique aucun renoncement quant à la volonté d'agir sur les cadres de cette réalité". Pour la CFDT qui refuse la société de marché, "le marché n'est pas un principe d'organisation de la société où les relations sociales seraient réduites à des relations marchandes entre individus atomisés".

Jean-François Trogrlic insiste : "L'heure n'est pas au protectionnisme, ni en France, ni en Europe... C'est au contraire le moment d'être en mesure de donner son sens et sa pertinence à l'action collective, en réponse à ceux qui nous opposent la logique implacable d'un système mondialisé". De même, continue-t-il,





Renforcer notre action internationale

Construire un espace pour la reconnaissance des droits sociaux fondamentaux de l'Homme au travail, comme la CFDT l'a réalisé en s'engageant avec le mouvement associatif dans la campagne "Libère tes fringues" ou en renforçant sa coopération syndicale par le biais de l'Institut Belleville. Construire enfin "une Europe solidaire et citoyenne". Puissance économique et commerciale, attractive par sa stabilité confirmée par la monnaie unique, l'Europe tire aussi sa force – explique Jean-François Trogrlic – "de son niveau de vie et de protection sociale, même si de l'intérieur, nous savons qu'en ces domaines les chantiers à ouvrir sont immenses pour faire face à la situation de 18 millions de chômeurs". Parce que "le dialogue social joue un rôle essentiel" (il a déjà permis sur le congé parental ou le travail à temps partiel des résultats non négligeables), Jean-François Trogrlic invite les militants à investir dans les branches professionnelles où "les restructurations vont bon train pour exiger une politique préventive et une transparence afin de peser sur les choix par le renforcement de l'information-consultation".

"La mobilisation d'entreprise, sectorielle ou interprofessionnelle doit être amplifiée", poursuit le rapporteur, convaincu que le syndicalisme européen est désormais de moins en moins l'affaire d'état-major et d'avant-garde celle des délégués et militants".

Persuadé que "les bouleversements que connaît le monde sont autant de raisons de renforcer notre action dans sa dimension internationale", Jean-François Trogrlic en donne le sens pour conclure : "La recherche de régulations favorables aux peuples, aux salariés, aux exclus est le fil conducteur de cette action". ■

"il n'est pas non plus fatal que la mondialisation conduise automatiquement au seul modèle anglo-saxon, car les sociétés restent et seront toujours traversées par des conflits qui leur sont propres".

Articulé sur le mot "maîtriser", le discours de Jean-François Trogrlic décline ce que la CFDT entend par là : "Définir, accepter et faire appliquer des règles et des codes de conduite concertés". Ainsi en est-il des investissements internationaux : "On ne peut accepter la situation actuelle où aucun des 1600 accords bilatéraux ou multilatéraux existants ne parle de normes sociales ou de droits des travailleurs. Voulons-nous que cela perdure ? Non". Le rapporteur enfonce le clou : "Affirmons-le clairement ; à chaque fois que les États exercent leur souveraineté pour pratiquer la baisse des normes sociales à l'encontre des travailleurs, nous sommes favorables à la limitation de cette souveraineté. Il y a donc besoin de règles à l'adresse autant des États que des entreprises".

Rappelant que la CFDT est favorable à la mise à l'étude d'une taxe comme la taxe Tobbin qui vise à taxer les mouvements spéculatifs de capitaux, Jean-François Trogrlic s'appuie sur la crise asiatique pour démontrer "l'urgence de la construction d'un système monétaire et financier". Il en appelle

à faire pression sur les gouvernements et les institutions internationales pour : une baisse concertée des taux d'intérêts, une surveillance des marchés et un contrôle des capitaux spéculatifs, une réforme en profondeur du système bancaire et financier, la remise de leur dette pour les pays les plus pauvres, le maintien de l'aide publique au développement. Au-delà il faut jeter les bases d'un nouveau système multilatéral associant le FMI, l'OMC mais aussi l'OIT.

Partant du constat que "la corruption, l'absence de démocratie et de contre-pouvoirs syndicaux ont été des ingrédients décisifs dans l'explosion de la crise asiatique", Jean-François Trogrlic affirme, sous les applaudissements, "qu'il n'y a pas de développement sans démocratie, pas de démocratie sans syndicat et droits sociaux".

Du reste et c'est l'objet de la dernière partie de son propos, le rapporteur appelle les syndicats à "construire" en se saisissant des "nouvelles possibilités d'action offertes par ces mutations".

Construire dans les entreprises, au niveau européen, dans le cadre des comités d'entreprise européens, en les élargissant aux pays de l'Europe de l'Est, comme l'a fait la CFDT dans le groupe Danone.



Amendements

Le syndicalisme face au défi de la mondialisation

Débat n°1.

La mondialisation comme donnée

L'amendement présenté par le syndicat des Services de Nice porte sur l'article 1.2 récusant l'analyse du processus de mondialisation comme une donnée de fait qui met en jeu de nouvelles relations politiques, économiques, sociales et culturelles et change les conditions de l'action.

Pour l'amendement

De nombreux exemples prouvent les effets néfastes de la mondialisation. Elle n'est pas une fatalité, mais un prétexte pour remettre en cause les droits sociaux et demander aux seuls salariés de faire l'effort de flexibilité. Le paragraphe 1-2 de la résolution est domageable à un bon positionnement syndical. La mondialisation n'est pas un état de fait mais l'apogée d'une nouvelle ère ultra-libérale s'appuyant sur la volonté politique d'une minorité détenant l'argent et donc le pouvoir dans le monde. Elle ne peut s'instaurer qu'avec la complicité des pouvoirs politiques. Ne soyons pas des complices passifs.

Contre l'amendement

Syndicat Hacuitex des Vosges

Plus tôt et plus que d'autres, le secteur relevant du champ fédéral d'Hacuitex a été confronté aux conséquences de la mondialisation de l'économie. Sans être une fatalité, c'est une donnée de fait qui s'impose à tous. L'identifier n'est pas en accepter la logique. C'est au contraire offrir un espace pour une intervention syndicale. Avec d'autres, construisons la mondialisation sociale en s'opposant aux logiques libérales actuelles. La mondialisation doit être

l'occasion d'une répartition des richesses et du travail. D'autres populations doivent accéder au développement et à l'emploi.

Le rapporteur

Certaines évolutions de la mondialisation vont dans le sens de nos aspirations, d'autres dans un sens opposé. Pour coordonner les forces des travailleurs du Nord, du Sud, de l'Est, d'Amérique Latine et d'Asie, il nous faut jeter les bases d'un accord opérationnel en approfondissant nos analyses sur les évolutions qui changent les conditions de notre action. Cela passera par une coopération plus forte de nos pays et de nos syndicats. À nous de rechercher des voies nouvelles vers une mondialisation qui ait un sens pour les travailleurs c'est-à-dire une mondialisation maîtrisée et solidaire.

Résultat des votes

Inscrits : 27 157 ; votants : 23 941 ; exprimés : 23 332 ; pour : 4 846, soit 20,76% ; contre : 18 486, soit 79,24%. L'amendement est rejeté.

Débat n°2.

La mondialisation, opportunité de croissance

L'amendement du syndicat des Finances des Bouches-du-Rhône conteste l'idée de l'article 1.3 qui présente la mondialisation comme une opportunité de croissance à condition de pratiquer des politiques adaptées. Le Syndicat a en fait récusé l'analyse globale de la résolution.

Le syndicat a retiré son amendement.

Débat n°3.

Débattre des fonds de pension

L'amendement du syndicat Sygma et Interco d'Ille-et-Vilaine vise à supprimer l'article 1.11 qui propose de mener un débat sur la question des fonds d'épargne salariale sous contrôle syndical.

Pour l'amendement

La recherche de rendements élevés ne peut être imputée aux seuls fonds de pension à la française. Comment imposer d'autres critères de gestion au marché et comment un contrôle syndical permettrait-il d'éviter les dérives ? Ce choix se fera en définitive contre l'emploi et les salaires. De plus il tourne le dos à l'activité économique réelle. Enfin, ce texte est ambigu car il contourne le débat sur les retraites. Par ailleurs, la création de fonds de pension déstabilisera durablement les régimes par répartition et conduira à accroître les inégalités.

Contre l'amendement

Syndicat chimie énergie Rhône-Alpes-Ouest
Il faut affronter les réalités si l'on veut les infléchir. Les fonds de pension sont maintenant présents, y compris dans nos champs fédéraux, et ils influent sur les marges de négociation. La CFDT doit stimuler le débat dans l'organisation sur les fonds d'épargne salariale, discuter de leur taille, de leur mode de gestion, des choix de placements. Il faut également débattre des fonds éthiques et de la nécessité d'instaurer des outils de régulation internationale pour un développement durable. Il est indispensable que nous puissions répondre aux attentes des équipes CFDT. C'est pourquoi nous appelons à repousser l'amendement.





Le rapporteur

C'est volontairement que le texte n'aborde pas la question de l'avenir des retraites. Il vise, non à clore, mais à lancer un débat, qui pourra s'enrichir du travail accumulé sur les fonds d'épargne salariale. Encore récemment, la Bourse de Paris n'a pas joué un rôle toujours déterminant dans le financement des entreprises. Cette situation change rapidement aujourd'hui. Les fonds de pension y ont fait une entrée en force en introduisant la logique nouvelle d'une valorisation actionnariale élevée à court terme. C'est une occasion pour le mouvement syndical européen de se réinterroger sur les notions de pouvoirs et donc de contre-pouvoirs dans l'entreprise, sur la stratégie des firmes, en particulier sur leurs conditions de financements et de développement à long terme.

Résultat des votes

Inscrits : 27 157 ; votants : 23 884 ; exprimés : 23 417 ; pour : 5 827, soit 24,88% ; contre : 17 590, soit 75,12%. L'amendement est rejeté.

Débat n°4.

Les textes de la CES comme référence

Le Sgen de Meurthe-et-Moselle propose, par un amendement qui s'ajouterait à l'article 3.11, de faire des textes adoptés par les congrès et les instances de la CES des textes de référence pour la CFDT. Le Bureau national a proposé l'intégration de cet amendement.

Pour l'amendement

Sans cet ajout au texte sur l'Europe, il manquerait une conclusion à cette

partie de la résolution, compte tenu de l'importance que prennent les débats et les actions européennes. Nous voulons une Europe politique pour parvenir à un équilibre entre progrès économique et progrès social. Et, vouloir l'Europe sociale passe par un renforcement de l'Europe syndicale. Il faut donc que les textes de la CES issus des débats auxquels nous avons participé soient des références. Cela enrichira nos propres discussions pour prendre des décisions en cohérence avec notre volonté de construire l'Europe sociale.

Contre l'amendement

Syndicat des Transports de la métropole lilloise

Quelle est l'utilité de faire des textes du congrès et du comité exécutif de la CES des textes de référence sans définir cette notion et alors que l'on ne connaît pas le projet CFDT pour la CES à six mois de son congrès ? De plus, les étapes et les objectifs de la construction de l'Europe sociale ne sont pas encore définis, et les textes des comités exécutifs non publiés. Le débat n'ayant pas lieu aujourd'hui et vraisemblablement pas demain, le syndicat affirme sa volonté de le mener et de le poursuivre.

Le rapporteur

L'Europe en construction est un espace de références communes pour les salariés européens. La CES se confronte aux évolutions dans ce domaine. Ses revendications ont produit des résultats : l'emploi est désormais présent dans le traité d'Amsterdam. Outre les confédérations affiliées, la CES est présente également au niveau régional, fédéral et dans les entreprises, en particulier dans celles qui ont un CE européen. En leur sein, les sections et syndicats, avec les partenaires syndicaux de l'Union, travaillent au quotidien à la défense d'intérêts convergents. Déjà la FGA et la FCE ont œuvré en commun avec des syndicats européens.

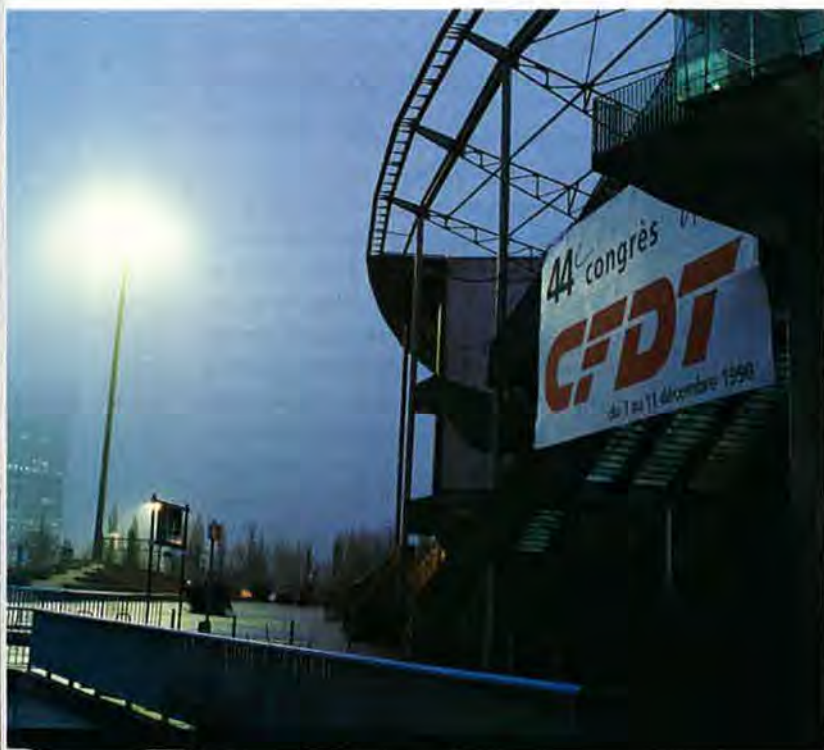
Résultat des votes

Inscrits : 27 157 ; votants : 21 665 ; exprimés : 21 044 ; pour : 16 490, soit 78,35% ; contre : 4 554, soit 21,65%. L'amendement est intégré.



Résolution

Le syndicalisme face au défi de la mondialisation



La société française et la mondialisation

1.1. Le monde apparaît plus incertain que jamais et sans repère. La mondialisation suscite de nombreuses interrogations et craintes souvent justifiées, comme dans le cas des salariés les moins qualifiés des pays développés ; elles sont nourries par l'amplification des phénomènes de chômage et d'exclusion dans tous les pays et par le renforcement des écarts entre les pays développés et les pays laissés-pour-compte par le développement des échanges. A une époque d'accélération des changements technologiques, économiques et sociaux, la mondialisation est partie prenante des bouleversements qui ont des répercussions profondes sur la vie et le travail de centaines de millions de personnes. De nombreux conflits locaux persistent ou se développent, la chute du communisme et l'éclatement du bloc de l'Est ont ravivé les nationalismes, entraînant de multiples tensions et conflits armés. La corruption et l'incapacité de nombreux gouvernements à engager des réformes de fond favorisent la montée de l'extrémisme, qu'il soit politique ou religieux.

1.2. La mondialisation est une donnée de fait qui modifie les rapports d'échanges entre les nations. Elle se caractérise par une interdépendance renforcée des économies, une internationalisation accrue des entreprises et la globalisation financière. La coopération politique entre les États ne progresse pas au même rythme que l'internationalisation économique. La mondialisation met en jeu de nouvelles relations politiques, économiques, sociales et culturelles et change les conditions de l'action.

1.3. La mondialisation est une opportunité de croissance supplémentaire et de créations d'emplois à condition de pratiquer une politique sectorielle, commerciale et sociale adaptée à la nouvelle phase de l'économie mondiale. Aussi la CFDT récusé tout repli

RÉSOLUTION LE SYNDICALISME FACE AU DÉFI DE LA MONDIALISATION VOTES

INSCRITS	27 157	
VOTANTS	20 933	
NULS ET ABSTENTIONS	255	
EXPRIMÉS	20 678	
POUR	17 287	83,60%
CONTRE	3 391	16,20%



hexagonal. Les réponses aux mutations qu'implique la mondialisation doivent s'inscrire dans le cadre européen et dans la recherche des régulations politiques, économiques, financières et sociales indispensables aux niveaux régional et mondial. Pour la CFDT, le mouvement syndical national et international doit l'infléchir dans le sens des exigences d'équité, de liberté, d'émancipation et de démocratie au service d'un développement durable et solidaire.

- 1.4.** On ne peut pas considérer qu'en France le niveau actuel du chômage soit la seule résultante de la concurrence internationale. Par contre, elle accroît la sélectivité du chômage au détriment des salariés les moins qualifiés dans les activités exposées à cette concurrence, alors même que la France est globalement gagnante à son insertion dans l'économie mondiale.

Cette situation paradoxale implique que l'État, garant de la cohésion sociale, mette en œuvre les politiques qui donnent la priorité à l'emploi, notamment pour les moins qualifiés, à la réduction des inégalités par une autre répartition des revenus et à la consolidation des systèmes de protection sociale. C'est tout le sens des exigences et de l'action menée par la CFDT.

- 1.5.** La réforme des prélèvements obligatoires est un levier essentiel d'une politique qui allie équité et efficacité. Pour la CFDT, plus que le niveau qui ne nécessite pas d'être abaissé, c'est la répartition et la structure des prélèvements obligatoires pesant encore principalement sur les salaires et l'emploi qui doivent être changés. Pour cela, la réforme du financement de la protection sociale doit être menée à son terme. La réforme de la fiscalité dans le sens d'une meilleure progressivité est indispensable. Pour cela il faut modifier la répartition actuelle entre la fiscalité directe et la fiscalité indirecte. Cela passe aussi par une réforme de l'impôt sur les revenus, de façon à mieux inclure les revenus non salariaux et financiers.

- 1.6.** L'intégration européenne et l'internationalisation croissante modifient les conditions de l'action publique. Moins directement producteur de biens et de services que par le passé, l'État a un rôle plus stratégique dans la construction des atouts collectifs qui font d'un territoire un site créateur de richesses, d'emplois industriels et de services hautement productifs, de concentration de compétences et de savoir-faire.

La qualité des services publics, des infra-

structures et des réseaux de communication, la formation et la qualification de la population, la constitution et le renforcement de pôles de recherche et d'innovation ainsi que la qualité des relations sociales sont des éléments essentiels de l'attractivité d'un territoire. L'État doit garantir que les missions de protection sociale et de solidarité soient assurées.

- 1.7.** La construction de ces avantages comparatifs nécessite donc des politiques qui préparent les mutations du travail et de l'emploi, l'aménagement équilibré du territoire ainsi que des politiques sectorielles. Ces politiques doivent être axées sur la recherche d'un haut degré de satisfaction des besoins par la qualité et la fiabilité des produits et des services. Elles doivent susciter la performance des entreprises par l'innovation aussi bien sociale qu'économique.

- 1.8.** L'efficacité de telles politiques nécessite le développement de synergies entre les pouvoirs publics, les acteurs économiques et les partenaires sociaux. La participation et l'adhésion des citoyens comme l'association des partenaires sociaux aux débats et aux choix qui sont faits conditionnent la réussite de ces politiques. Pour la CFDT, cela nécessite de renforcer et de rénover la concertation et de développer de nouveaux espaces pour la négociation et l'action collectives à tous les niveaux.

- 1.9.** Un processus de restructurations et de concentrations est en cours dans tous les secteurs d'activité pour répondre à la situation créée par l'intégration économique européenne ainsi qu'aux nouvelles conditions de la concurrence mondiale.

Ces opérations industrielles et financières changent le périmètre des entreprises, leur organisation et leur stratégie. Elles ont des conséquences importantes sur l'emploi et les conditions de travail. Cela rend nécessaire l'adoption de règles au sein de l'Union européenne comme au niveau international pour normaliser les pratiques des entreprises comme celles des pouvoirs publics qui cherchent à attirer les investissements de façon à empêcher le développement d'une concurrence s'appuyant sur le moins disant fiscal ou social.

- 1.10.** La brutale fermeture de Renault Vilvorde a entraîné une eurogrève et une manifestation européenne soutenues par l'opinion européenne. Pour la CFDT, les leçons doivent en être tirées. L'information, la consultation des salariés, leur intervention sur la gestion et le



devenir des entreprises deviennent des enjeux majeurs pour l'action syndicale.

La CFDT entend faire respecter l'obligation de l'information et de la consultation préalable des CE européens. Dans la perspective d'une société de droit européen, la mise en place de ces prérogatives reconnues aux salariés et à leurs organisations syndicales sera un test essentiel. Avec la CES et ses Fédérations syndicales européennes, la CFDT revendique leur généralisation à toutes les entreprises en Europe. De la même façon, la CFDT cherchera à réunir les conditions permettant d'obtenir au niveau européen les accords de groupe et les conventions collectives indispensables.

- 1.11.** En France, la gestion des grandes sociétés se modifie sous l'impact des fonds de pension, notamment anglo-saxons, qui développent leurs prises de participations financières. Ces fonds de pension, à la recherche de rendements financiers élevés, changent la propriété et le pouvoir dans les entreprises et les conditions de leur gestion.

Les conditions et les marges de négociations dans les entreprises s'en trouvent modifiées. Le débat sur l'existence d'institutions financières stables, contribuant au financement et au développement à long terme des entreprises, doit être posé syndicalement, car il conditionne directement la situation de centaines de milliers de salariés. Ce débat doit être mené de toute façon et indépendamment de celui sur le financement des régimes de retraites.

Ces nouvelles conditions de confrontation dans l'entreprise doivent être prises en compte dans la définition des moyens d'action du syndicalisme. Dans cette perspective, pour la CFDT, la question des fonds d'épargne salariale avec contrôle syndical doit être reprise pour aboutir à des propositions.

- 1.12.** Ces propositions doivent être examinées en tenant compte des nouvelles politiques de rémunération qui se développent et changent les conditions de distribution des profits et la part qui revient aux salariés.

Ces politiques, en effet, font une place croissante aux éléments non directement salariaux comme la distribution d'actions, la participation aux bénéfices, l'intéressement, la constitution d'épargne retraite d'entreprise. Elles constituent de fait un nouveau facteur d'inégalités et doivent être intégrées à part entière dans le débat syndical.

Pour un développement solidaire

- 2.1.** La richesse mondiale et celle de la plupart de pays, y compris dans le sud, s'accroissent avec la mondialisation. Celle-ci s'est avérée être un moteur de croissance, mais sans répartition équitable de ses fruits. Les inégalités se creusent entre pays et au sein de la plupart d'entre eux. Des régions entières comme l'Afrique subsaharienne sont menacées de marginalisation. Non maîtrisée, la mondialisation accroît les risques d'une remise en cause des droits sociaux dans les pays développés en même temps qu'elle déstabilise les pays émergents et que la misère dans les pays du Sud s'accroît. La mondialisation ne doit pas se réduire à un processus de libéralisation assorti d'une simple surveillance des règles de la concurrence et d'une gestion "au bord du gouffre" des conflits et des crises.

- 2.2.** La CFDT affirme qu'il est possible d'agir pour infléchir ces évolutions en cours au service d'une mondialisation ordonnée et solidaire, qui réduise les inégalités de revenus et accroisse les libertés démocratiques. De nouvelles politiques s'imposent pour généraliser la dynamique du développement à l'ensemble des pays. Elles doivent d'abord viser la satisfaction des besoins essentiels de la population en matière d'alimentation, de logement, de santé et d'éducation.

- 2.3.** Elle fait sienne l'approche du sommet social de Copenhague qui lie trois aspects essentiels : la coopération solidaire entre États pour organiser une interdépendance économique croissante ; la régulation sociale des échanges couplant le respect des droits fondamentaux de l'homme au travail et l'intensification des échanges ; l'extension de la démocratie porteuse de valeurs universelles et de libertés sans laquelle il n'y a pas de développement durable.

- 2.4.** Les États n'ont plus l'exclusivité du droit international. De nouveaux acteurs apparaissent sur la scène internationale et entendent prendre part à l'élaboration de nouvelles règles internationales sur les droits de l'homme, les normes sociales fondamentales, la protection de l'environnement, le développement durable, l'intervention humanitaire.

- 2.5.** Avec le mouvement syndical international la CFDT entend développer une stratégie d'ac-



tion efficace qui prenne en compte cette diversité des acteurs et des centres de décision aux niveaux national, européen et mondial. Ces nouvelles conditions de l'intervention syndicale appellent en parallèle le développement de synergies entre les organisations de la CFDT pour en accroître l'efficacité. Il s'agit aussi de mieux tirer parti de la sensibilité croissante de l'opinion publique sur des questions comme les libertés syndicales et les droits de l'homme, le travail des enfants ou l'environnement pour utiliser l'ensemble des mesures incitatives et contraignantes dans ses diverses interventions.

2.6. Pour la CFDT le mouvement syndical international a un rôle à jouer pour réduire l'instabilité, limiter les conflits et progresser vers un monde plus équilibré et moins inégal.

Pour progresser vers la maîtrise de la mondialisation une nouvelle architecture des institutions internationales est nécessaire. Il est indispensable pour assurer le respect de la dimension sociale du développement que le rôle normatif de l'OIT soit renforcé. Cette dimension sociale doit aussi être intégrée dans les problématiques du FMI et de l'OMC, ce qui implique leur coopération avec l'OIT et une réforme de leurs structures.

2.7. La globalisation financière a considérablement augmenté l'instabilité internationale et les risques de crise, avec un coût social considérable comme le montrent les crises asiatique et russe. Celles-ci illustrent aussi à quel point les institutions financières internationales sont mal adaptées pour y faire face. Favorable à la mise en place d'instruments internationaux de sécurité économique et financière, la CFDT appelle à une réforme urgente du système monétaire et financier international qui s'impose pour financer le développement. Elle passe par des parités monétaires plus stables et plus ordonnées, une réglementation et une taxation des mouvements de capitaux internationaux spéculatifs, dont le produit serait affecté au développement des pays les moins avancés. L'Europe doit se servir de l'introduction de l'Euro comme un levier pour cette réforme. La CFDT se prononce pour un renforcement des accords internationaux sur les investissements et les échanges qui intègrent les clauses sociales et environnementales. Par contre, le déséquilibre entre les droits accordés aux firmes multinationales et ceux reconnus aux Etats et aux sociétés civiles dans la version actuelle de l'AMI n'est pas acceptable.

La CFDT exige l'intégration de clauses sociales et environnementales contraignantes pour les firmes multinationales.

2.8. Face à la montée des crispations et replis identitaires nationalistes et intégristes, le mouvement syndical doit affirmer la dimension universelle de l'exigence démocratique qui repose sur les libertés publiques et les droits des citoyens, les élections libres et la possibilité d'alternance au pouvoir. L'une de ses priorités est, en alliance avec d'autres partenaires associatifs, de renforcer le syndicalisme démocratique comme ferment et accélérateur de la vie démocratique dans le monde.

2.9. La CFDT entend peser davantage dans la rénovation des politiques publiques de développement transparentes et efficaces au service d'un développement mondial équilibré et centrées sur les besoins des populations. Cela passe par une meilleure articulation entre des politiques nationales et européennes qui intègrent l'ensemble des facettes, politique, économique, sociale et culturelle du développement.

2.10. La CFDT affirme la spécificité de la coopération syndicale comme expression du monde du travail et des réalités de l'entreprise. Avec l'appui de l'institut Belleville, elle entend amplifier ses interventions et ses programmes de formation pour renforcer le syndicalisme dans le monde comme acteur du développement et facteur de démocratie. Elle revendique une approche tripartite et concertée des coopérations internationales portant sur les relations sociales.

2.11. La CFDT renforcera son intervention dans les missions et campagnes de la CISL pour une défense des libertés syndicales et des droits de l'homme universels et de l'Etat de droit. Elle poursuivra son action contre la torture, la violence et l'emprisonnement arbitraire.

2.12. La CFDT entend être un élément moteur de la reconnaissance des droits de la femme dans le monde. Elle fait de l'égalité des hommes et des femmes l'une de ses valeurs fondamentales. Le mouvement syndical doit au niveau européen et international contribuer à faire progresser l'égalité dans l'accès à l'emploi, et l'égalité de traitement dans l'emploi et au travail et prendre les moyens d'en mesurer la progression.

2.13. La CFDT s'inscrit pleinement dans la campagne de la CISL en faveur d'une clause sociale non protectionniste dans les accords commerciaux et sur les investissements, pour assurer le respect des droits fondamentaux de l'homme au travail définis par les conventions internationales clés de



l'OIT et permettre à l'ensemble des travailleurs de profiter équitablement de la mondialisation des échanges. Parallèlement l'OIT doit renforcer sa coopération avec les divers Etats concernés pour leur permettre d'en négocier la mise en œuvre progressive. La CFDT poursuivra son action avec le mouvement syndical international et en alliance avec les ONG de développement et les associations de consommateurs, comme c'est le cas à travers sa participation au collectif "Libère tes fringues" et à la campagne mondiale contre le travail des enfants. La CFDT fera progresser l'adoption de codes de conduites négociés par les partenaires sociaux, ainsi que la mise en place de labels sociaux. Elle développera l'information et la mobilisation pour une plus grande prise en charge de ces campagnes.

- 2.14.** La question de l'environnement est révélatrice de l'état du monde et de conflits potentiels, compte tenu des intérêts en jeu. La protection de l'environnement et le développement durable passent par des transformations majeures des technologies, de la production et des modes de vie, notamment dans les pays les plus riches. En particulier, la question de la nature et de l'évolution de la production énergétique doit être réexaminée. Des normes internationales sont indispensables.

Leur application nécessite le développement d'une coopération internationale et d'une aide importante de la part des pays les plus riches. C'est en particulier le cas pour les activités agro-alimentaires et le traitement des déchets industriels et ménagers. Cette aide devrait progressivement laisser la place à des échanges économiques reposant sur des prix équitables. Les organisations syndicales ont un rôle indispensable à jouer en lien direct avec la protection de la santé et de la sécurité des salariés et des populations.

- 2.15.** L'éducation au développement, à la tolérance et à la laïcité, et à la citoyenneté, demeurent pour la CFDT des armes essentielles pour faire reculer le racisme et la xénophobie, les attitudes corporatistes et protectionnistes ou qui nourrissent le repli sur soi et les crispations identitaires intégristes et nationalistes. C'est une démarche décisive pour progresser vers une mondialisation ordonnée et solidaire, respectueuse des libertés et de la dignité des personnes, et contribuer ainsi à l'émergence d'une opinion citoyenne à l'échelle mondiale.

L'Europe, un espace de référence pour les Européens, un moyen de progresser vers une mondialisation maîtrisée

- 3.1.** La CFDT confirme son engagement dans la construction européenne, qui au-delà des valeurs fondatrices du projet initial, doit désormais définir un espace de référence pour tous les européens et construire une réponse au défi de la mondialisation. Pour la CFDT, l'Europe doit être le lieu d'un contrat social renouvelé.

- 3.2.** Les critiques adressées à l'Union européenne : institutions peu transparentes et éloignées des préoccupations des citoyens, responsables mal identifiés, procédés d'élaboration et de prise de décisions complexes et paralysants, appellent des réformes d'envergure. Des choix décisifs ne peuvent plus être différés. Ils sont une condition de la réalisation de l'élargissement qui doit être mené à son terme. Dans cette optique, une réforme des fonds structurels doit être conduite pour renforcer la cohésion économique et sociale.

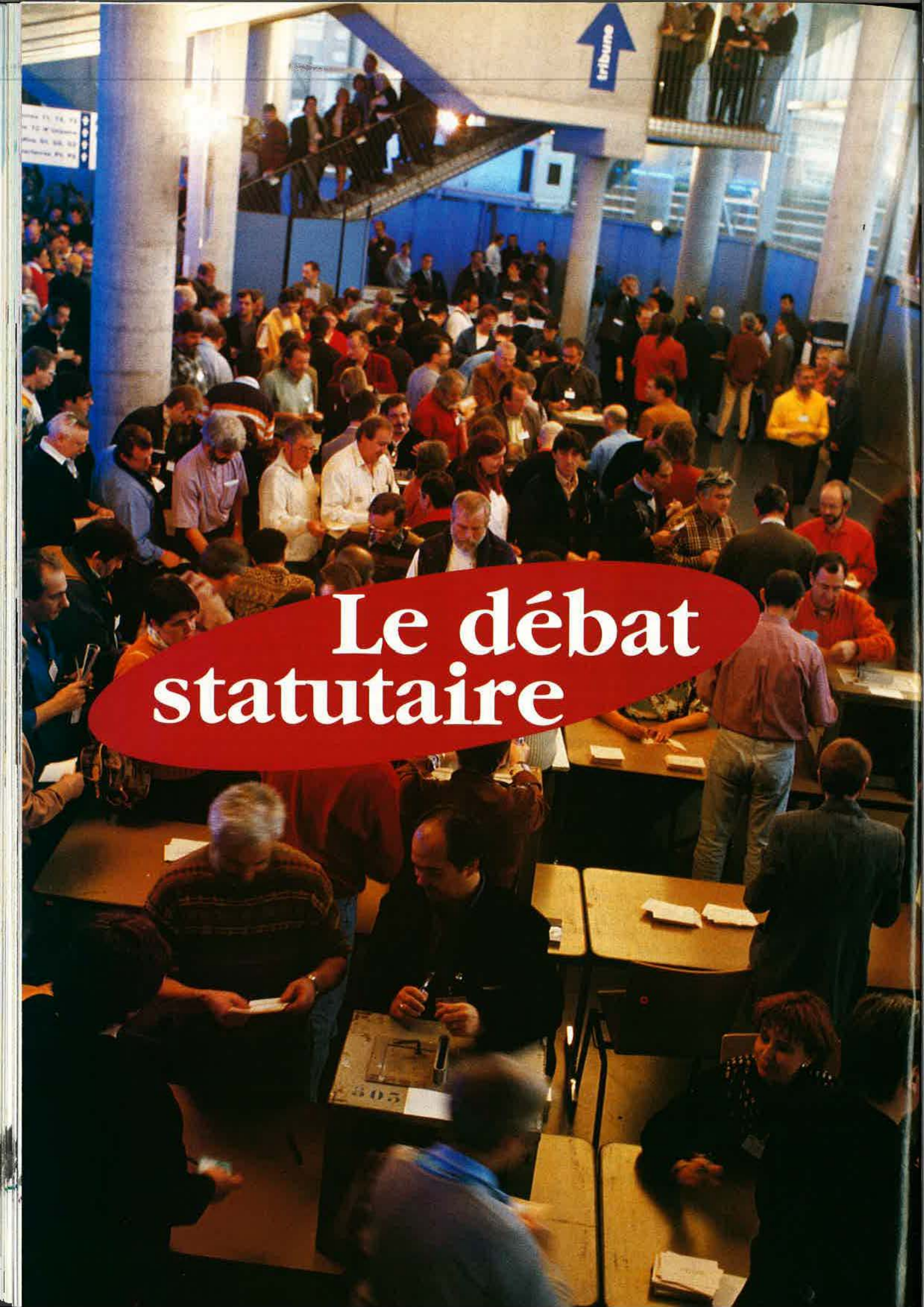
- 3.3.** La CFDT s'inscrit dans le débat du renforcement préalable de la dimension politique de l'Union européenne pour donner à ses institutions plus de transparence, de légitimité et d'efficacité dans leurs actions et favoriser ainsi une plus grande participation des citoyens. Plusieurs options institutionnelles se dessinent. La CFDT récusé l'hypothèse d'une Europe réduite à une simple zone de libre échange. Elle engagera une réflexion sur les formes les plus appropriées d'intégration fédérale de la future Europe, en particulier sur les équilibres à trouver entre les transferts de souveraineté nécessaires et les niveaux de subsidiarité souhaitables dans les différents États.

- 3.4.** Dans la même optique, la CFDT a soutenu la création de la monnaie unique comme une étape indispensable. Celle-ci rend plus nécessaire encore les efforts de coordination des politiques économiques et fiscales ainsi que les convergences sociales qui doivent mettre l'emploi et la protection sociale au cœur des priorités. Dans ce nouveau contexte, l'intervention des forces sociales sera déterminante. La CFDT y prendra toute sa part.



- 3.5.** L'intégration croissante des économies européennes appelle la définition de nouvelles politiques communes pour éliminer toutes formes de dumping fiscal et social. La concurrence entre les entreprises et entre les États doit être régulée au niveau européen, en particulier en matière d'investissements étrangers. Pour la CFDT, de telles régulations constituent un point d'appui important dans la mise en place de régulations à l'échelle mondiale. En ces domaines, la CFDT souhaite que soient établies des règles judiciaires européennes communes.
- 3.6.** L'Europe a construit un modèle socio-économique où les rapports marchands sont complétés par l'État-Providence, des rapports sociaux fondés sur la confrontation, la négociation et le dialogue social. Pour la CFDT l'enjeu est d'affirmer et de consolider les valeurs sociales communes européennes plutôt que de chercher à transposer un modèle national au niveau européen. Elle entend avec les autres syndicats de la CES construire et consolider des politiques européennes sur la base des revendications communes, notamment en matière de normes sociales, de garanties collectives, d'emploi, de durée du travail et de minima salariaux.
- 3.7.** Face au poids grandissant des firmes multinationales, l'élaboration de stratégies syndicales permettant d'intervenir dans les politiques de ces entreprises prend une nouvelle acuité. Les rapports des forces en présence doivent être rééquilibrés pour renforcer la négociation collective européenne aux niveaux professionnel et interprofessionnel, ainsi que dans les grands groupes européens. En s'appuyant sur les possibilités offertes par l'articulation entre directives et négociations définie par le protocole social de Maastricht et en prenant toute sa place dans les comités de groupe européens, la CFDT se donne les moyens de concrétiser cette orientation dans les fédérations syndicales européennes. De même, la CFDT entend, avec ses partenaires, faire des comités syndicaux interrégionaux un lieu privilégié pour faire de chaque région transfrontalière un territoire de solidarité européenne et d'action concertée pour un aménagement du territoire équilibré.
- 3.8.** Si la démocratie est le fondement de l'Europe, l'exclusion en est le péril majeur. Pour la CFDT, le projet social européen passe par une meilleure cohésion sociale et un meilleur équilibre entre le développement économique et la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux. Au-delà des politiques d'équilibre menées dans le cadre des fonds structurels, cela nécessite des infrastructures efficaces et des services publics coordonnés.
- 3.9.** L'Europe doit se rapprocher des citoyens par une plus grande attention portée à leurs problèmes si l'on veut davantage les impliquer dans la construction européenne. La nouvelle citoyenneté européenne limitée aux seuls migrants communautaires doit bénéficier à tous les résidents des États de l'Union quelle que soit leur nationalité d'origine. Pour la CFDT un débat doit s'engager sur la recherche de nouvelles pratiques participatives et de nouveaux mécanismes institutionnels.
- 3.10.** La mobilité internationale des salariés européens devra être facilitée par une plus grande reconnaissance des diplômes et des formations ainsi que par l'harmonisation des législations sociales. La CFDT entend prendre toute sa part dans la lutte pour favoriser une meilleure intégration des migrants au sein de l'espace européen et le renforcement des liens entre les sociétés civiles de l'Europe et de ses voisins, en particulier dans l'espace euroméditerranéen. C'est ainsi qu'elle contribuera à développer le rôle du syndicalisme européen dans l'élaboration d'une culture européenne commune respectueuse des identités régionales.
- 3.11.** La CFDT, partie prenante de la CES, entend apporter sa contribution au renforcement du syndicalisme européen et à son efficacité. Seul un transfert plus large des responsabilités syndicales nationales vers la CES permettra l'adoption de décisions et de régulations adéquates au niveau confédéral, régional et sectoriel. Dans cet esprit, la CFDT considère les textes adoptés aux congrès ou lors des comités exécutifs de la CES comme des textes de référence. ■



A high-angle photograph of a large, crowded indoor space, likely a public meeting or debate. The room has a modern, industrial feel with concrete pillars and a blue-painted upper level. A large red oval is superimposed over the center of the image, containing the text "Le débat statutaire" in white. The crowd is diverse in age and appearance, with many people standing and talking in small groups. Some people are seated at long wooden tables in the foreground. A blue arrow sign with the word "tribune" is visible on the upper level. The overall atmosphere is one of active participation and discussion.

Le débat statutaire

Présentation

par Jacky Bontems

RÉSUMÉ

Notre démocratie repose sur des règles traduites, codifiées dans les statuts et le règlement intérieur, expose Jacky Bontems.

Les statuts contiennent les principes essentiels de notre fonctionnement, ils constituent le cadre général permettant l'exercice de notre démocratie syndicale. C'est, en quelque sorte, notre Constitution.

Le règlement intérieur, quant à lui, décline les modalités pratiques d'application des statuts. La révision de nos statuts est régie par l'article 27 de ces mêmes statuts, article qui prévoit, notamment, que l'initiative des modifications appartient, soit au Bureau national, soit aux organisations affiliées.

Dans le cas présent, les demandes émanent, en totalité, des organisations affiliées. Dans les délais statutaires, soit six mois avant l'ouverture du congrès, nous avons reçu 16 demandes qui ont été, comme prévu par l'article 27, communiquées à l'ensemble des syndicats par le numéro de Syndicalisme hebdo daté du 2 juillet 1998.

Le nombre de ces demandes est un fait sans précédent dans l'histoire de la CFDT. Le Bureau national se devait d'en tirer les conséquences, tant au niveau de la procédure que de l'élaboration de l'ordre du jour.

Conformément aux dispositions de l'article 27, le Bureau national a donc élu en son sein, lors de la session du mois de juin, une commission chargée d'étudier les modalités de traitement de ces demandes de modifications statutaires.

Cette commission a été mandatée à partir de quatre principes

1. Intégrer un débat statutaire dans l'ordre du jour du congrès, dans des limites de temps gérables pour ne pas occulter les débats politiques prévus et, par ailleurs, clarifier autant que possible les enjeux politiques soulevés par les propositions de modifications statutaires.
2. Vérifier la recevabilité des propositions de modifications dans un cadre statutaire. Il s'agissait en effet de distinguer, dans les demandes exprimées, celles qui relèvent bien du domaine statutaire et celles qui sont de l'ordre du règlement intérieur ou des résolutions d'orientation. Une réforme statutaire ne peut pas se substituer au débat politique prévu dans les textes d'orientations avec ses débats d'amendements ni aux modifications du règlement intérieur, celles-ci étant de la responsabilité du Conseil national.
3. Examiner les demandes de modifications statutaires sans œillères, c'est-à-dire ne pas en rester à l'étude des articles concernés mais avoir une vue d'ensemble de nos statuts.

En agissant ainsi, le Bureau national souhaite éviter deux écueils :

- l'introduction de modifications contradictoires avec les articles maintenus qui affecteraient la cohé-

rence de nos statuts et serait source de conflits pour les appliquer ;

- la remise en cause, au détour d'une modification partielle, de l'équilibre général de notre architecture, dans laquelle le rôle et les prérogatives de chacune de nos instances (le congrès, le Conseil national, le Bureau national, la Commission exécutive) sont clairement établis.

4. Engager un processus de traitement transparent des amendements, en informant les syndicats déposants de ces principes, de l'avis du Bureau national sur leurs amendements et de la procédure choisie pour leur traitement devant le congrès.

Sur la base de ces quatre principes, la commission s'est réunie à plusieurs reprises pour faire des propositions au Bureau national.

La commission a également examiné les avis transmis par l'ensemble des organisations sur les amendements. 98 organisations, dont 89 syndicats, ont émis un avis.

À l'exception de l'amendement du Sgen des Bouches-du-Rhône, qui a reçu des avis largement positifs, les autres avis se sont partagés de manière relativement équilibrée entre le soutien et l'opposition au contenu des amendements.

Après discussions avec les syndicats concernés, le Bureau national du 24 novembre a pris connaissance de la décision de huit syndicats de procéder au retrait de leurs amendements.





La liste des huit amendements retirés est la suivante :

- deux amendements du syndicat des Finances de l'est francilien (Seine-et-Marne et Seine-Saint-Denis) sur le préambule et l'article premier, concernant le principe de la laïcité ;
- l'amendement du syndicat de la RATP sur l'article 2, concernant la protection du sigle CFDT ;
- l'amendement du syndicat Postes et Télécommunications du Var sur l'article 5 bis, portant sur l'exigence d'un accord préalable du Bureau national pour tous regroupements d'organisations non visés aux statuts ;
- l'amendement du syndicat SNTU sur l'article 7, concernant les modalités d'appel devant le Conseil national des décisions du Bureau national ;

- l'amendement du syndicat Interco de la Manche sur l'article 9 bis, portant sur l'adoption de dispositions permettant aux adhérents d'un syndicat démissionnaire de retrouver leur place dans un autre syndicat CFDT ;
- l'amendement du syndicat des Communaux et OPHLM du Nord sur l'article 13, relatif aux modalités de vote et à l'organisation pratique du congrès.

des Banques de la Gironde sur l'article 27, relatif à la procédure de modifications des articles statutaires.

En conclusion, compte tenu de la possibilité de traiter tous les amendements restants dans le temps imparti par notre ordre du jour, le Bureau national soumet donc sept amendements au débat et au vote de ce congrès. ■

Le Bureau national a également enregistré :

- le retrait de l'amendement du syndicat Interco du Val-de-Marne sur l'article 13, relatif à l'adoption par le congrès de son ordre du jour et à la Commission des mandats ;
- le retrait, pour cause d'imprécisions, de l'amendement du syndicat

Amendements statuts

Débat n°1. Création d'une Union confédérale des chômeurs et des précaires

Les syndicats Santé sociaux et Services du Calvados demandent la création d'une Union confédérale des chômeurs et des précaires dans la CFDT, modifiant les articles 5 bis, 11, 15, 18 et 19 des statuts.

Pour l'amendement

La situation exige une réponse à la hauteur des besoins des 7 millions de chômeurs et de précaires. Il faut leur donner une vraie place à la CFDT. Non pour marginaliser les chômeurs et les précaires, mais pour prendre en compte leurs besoins dans l'attente d'un emploi, pour qu'ils puissent revendiquer et agir collectivement. Les accords Unedic ne correspondent qu'aux intérêts des chômeurs proches de l'emploi. Pour les autres, les allocations tombent vite en dessous du seuil de pauvreté. Avec des chômeurs dans nos rangs, le principe de la dégressivité n'aurait pas été avalisé. A la manière de l'UCR, donnons du poids aux chômeurs dans l'organisation. Quant à l'organisation des précaires, et sans remettre en cause le rôle des syndicats, leur nombre justifie une double prise en charge, telle celle des cadres au sein de l'UCC. 20 ans de retard appellent des moyens extraordinaires, cela ne peut attendre le prochain congrès.

Contre l'amendement

Syndicat agroalimentaire de Côtes d'Armor
Oui, la situation des 3 millions de chômeurs et de précaires est insupportable,

c'est notre combat majeur. Certes, on peut se sentir désarmé, mais la création d'une Union confédérale de chômeurs et de précaires n'est pas la solution. La première fonction du syndicat est de combattre le fléau du chômage et de la précarité en renforçant d'abord les liens entre les chômeurs et ceux qui ont un emploi. Qui mieux que le syndicat, avec l'interprofessionnel, peut le réaliser ? Nous le faisons en liant RTT et embauche de chômeurs de longue durée, ou en organisant des permanences dans nos UL. L'adoption de l'amendement comporte le risque de voir les syndicats abandonner cette responsabilité. Qui du syndicat ou de cette nouvelle structure sera légitime pour prendre en charge cette activité revendicative ? L'amendement n'apporte qu'une solution théorique et confuse, il faut le rejeter.

Le rapporteur

Le débat politique doit s'imposer avant la construction d'une réponse statutaire. Dans les années 80, l'expérimentation du timbre "chômeur" fut un échec car c'était une réponse institutionnelle. Le BN en a tiré les leçons et a fait de la prise en charge de cet axe une priorité. Elle figure dans la résolution "missions et fonctions du syndicalisme confédéré". Tout notre combat politique rejette l'idée d'un statut au chômeur et au précaire. Organisation et pratique syndicale doivent se retrouver en conformité et on aboutit à l'inverse en figeant un statut du chômeur, en l'assimilant à celui d'un cadre ou d'un retraité. Les rédacteurs ne donnent aucune définition de l'objet et du champ de compétence de cette nouvelle Union confédérale. En associant chômeurs et précaires dans une

même Union, on dénature l'organisme de liaison qu'il pourrait être. En fait, l'amendement pose plus de problèmes qu'il n'en résout. Je vous demande de le rejeter.

Résultat du vote

Inscrits : 27 157 ; votants : 25 611 ;
exprimés : 25 106 ; pour : 6 069 soit
24,17% ; contre : 19 037 soit 75,83%.
L'amendement est rejeté.

Débat n°2. Vote spécifique sur le rapport d'activité

Présenté par le Sgen des Bouches du Rhône, l'amendement propose un vote spécifique sur le rapport d'activité, modifiant l'article 12 des statuts.

Pour l'amendement

L'amendement ayant fait l'objet d'une reformulation par le BN, son défenseur tient à en souligner l'origine : par l'introduction, au congrès de Strasbourg, d'un article premier de la résolution générale, on a voulu assouplir le caractère abrupt du quitus à l'activité. Le congrès de Montpellier a produit des effets inverses. Il s'agit de retrouver une pratique plus saine et ainsi éviter qu'un même texte fasse l'objet de multiples lectures. Nous nous réjouissons que cette idée ait fait son chemin, nous appelons à voter la proposition.

Le rapporteur

Sur la base de l'amendement déposé, le Bureau national propose unanimement d'intégrer dans nos statuts à l'ar-



article 12 le texte suivant : "Il [le congrès] entend le rapport d'activité du bureau national, en débat et se prononce sur le rapport lors d'un vote spécifique qui intervient avant l'examen du ou des textes d'orientation". Cette formule clarifie et précise mieux les modalités de vote sur l'activité, j'appelle le congrès à la voter.

Résultat du vote

Inscrits : 27 157 ; votants : 25 611 ; exprimés : 25 355 ; pour : 23 841 soit 94,03% ; contre : 1 514 soit 5,97%. L'amendement est adopté.

Débat n°3. Désignation des représentants dans les institutions extérieures

Le syndicat des Transports des Yvelines avait déposé un amendement portant sur la désignation des représentants dans les institutions extérieures, modifiant l'article 16 des statuts. Il propose de confier au Conseil national au lieu du BN cette désignation, stipulant également que ces représentants ne pourront être choisis parmi les membres de la Commission exécutive ou du BN.

Le syndicat a retiré son amendement.

Débat n° 4. Présentation et élection des candidats au BN

Déposé par le syndicat des Banques de la Gironde, l'amendement à l'article 16 des statuts propose de modifier la présentation, faite par le Conseil national, des candidatures au BN des fédérations et Unions régionales, soumises au vote du congrès. A l'actuel classement réalisé par le CNC, il propose de substituer un classement alphabétique.

Pour l'amendement

Le défenseur rappelle que cet amendement demande que la présentation des candidats dans les 1^{ère} et 2^{ème} collèges se fasse simplement par ordre alphabétique. Le vote de classement préalable par le CNC ne se justifie plus, les syndicats peuvent prendre leurs responsabilités pour faire leur choix, car, aujourd'hui, la CFDT communique mieux et permet à chacun de s'informer et former son jugement. Ce pré-choix effectué par le CNC ne valorise pas les syndicats, il n'est pas nécessaire de leur mâcher le travail. Par ailleurs, le syndicat précise que c'est par erreur que figure la 2^{ème} partie de l'amendement supprimant le vote majoritaire. Le vote auquel nous procéderons, entraînera des modifications du règlement intérieur et dans d'autres articles des statuts.

Contre l'amendement

Syndicat Postes et Télécom de la Moselle
Le syndicat des Postes et Télécom de la Moselle combat l'amendement car il n'améliore pas le texte, au contraire, ce serait l'amoindrissement du rôle du CNC. La liste purement alphabétique ne permettrait plus ce premier éclairage et les syndicats iront ailleurs à la pêche aux informations. Ce souhait de neutralité exprime une défiance à l'égard du CNC qu'il faudrait empêcher d'influencer les syndicats, ou à l'égard des syndicats eux-mêmes qui ne seraient que suivistes. Or, toutes les organisations siègent au CNC et il est important que celui-ci envoie une indication aux syndicats. De plus, cet article 16 modifié serait en contradiction avec l'article 19 qui prévoit l'élection au BN sur des listes établies dans un ordre déterminé par un vote au Conseil national. Les statuts ne peuvent comporter deux articles contradictoires.

Le rapporteur

Le rapporteur rappelle que le rôle du CNC est un classement dont la seule raison est d'apporter un éclairage sur les candidatures, les syndicats restant maîtres de leurs votes. Accepter la modification proposée, c'est prendre le risque, comme on a vu une fédération le faire pour ce congrès, que cir-

culent des listes de candidats que certains voudraient voir élus. Le vote de classement est mentionné de façon explicite à l'article 19 que le syndicat ne demande pas de modifier. Il serait interdit au CNC qui, par les interventions, les travaux en commissions, a une connaissance des différents candidats, de donner son appréciation collective sur eux. Il rappelle également que le vote se fait sur la totalité de l'amendement déposé, y compris la partie remettant en cause le scrutin majoritaire. Devant ces contradictions, le rapporteur appelle à repousser l'amendement.

Résultat du vote

Inscrits : 27 157 ; votants : 25 896 ; exprimés : 25 3380 ; pour : 6 878 soit 27,10% ; contre : 18 502 soit 72,90%. L'amendement est rejeté.

Débat n°5. Règles de présentation des candidatures à la troisième catégorie du Bureau national

Le syndicat des cheminots de Metz propose un amendement à l'article 18 des statuts qui a pour objet d'introduire la présentation au vote du congrès de toutes les candidatures à la troisième catégorie du Bureau national, présentées par les fédérations, les unions régionales et le Bureau national sortant.

Pour l'amendement

Le défenseur rappelle les propos d'un groupe mandaté par le BN après le congrès de 79 qui soulignait les tendances centralisatrices autour de la Commission exécutive et d'un leader. Rien n'a été fait depuis. Il faudrait refaire un diagnostic. C'est la CE qui est l'organisme directeur réel de la CFDT : sa constitution est donc décisive pour l'organisation. Aujourd'hui, c'est le BN qui désigne les candidats présentés pour la troisième catégorie. Dans la pratique, la troisième catégorie apparaît comme la future CE. Si les

syndicats éliminent certains candidats, ils affaiblissent cette CE. La direction sortante a trop de pouvoirs et les syndicats sont dépossédés de leur choix. La diversité au sein du BN n'entrave pas le développement de la CFDT. Si cet amendement est adopté, il doit s'appliquer tout de suite.

Contre l'amendement

Syndicats Santé-sociaux du Finistère et 3 autres syndicats Santé-sociaux

Cet amendement est incohérent, inadapté, dangereux. La proposition peut apparaître plus démocratique, mais elle repose sur des *a priori*. Les membres proposés par le BN ont été élus dans des structures pro ou inter-pro. Une liste ouverte est-elle plus représentative ? Non, car elle n'a pas à redéfinir les orientations de la CFDT et les deux autres collèges sont issus de listes ouvertes. Le BN est le lieu politique où se font les arbitrages. Un exécutif élu directement par le congrès tiendrait de lui son pouvoir et ne serait remis en cause que tous les trois ans. Il faut une équipe stable, voulant travailler ensemble. C'est ce qui se passe dans la majorité de nos exécutifs. Cette modification affaiblirait le rôle politique du BN et présidentialiserait les fonctions de la CE.

Le rapporteur

Le rapporteur rappelle qu'un tel amendement a été rejeté en 1988. Il prône un autre mode de fonctionnement et veut faire élire une minorité oppositionnelle grâce à un changement de statuts. Il remet en cause notre conception de la démocratie en organisant des tendances. Cela paralyserait l'exécutif et pousserait à la crise. Le congrès élit et légitime le BN. La CE en est l'exécutif. Son élection par le congrès instaurerait le centralisme. Le rapporteur appelle à rejeter l'amendement pour ne pas remettre en cause notre fonctionnement qui a fait ses preuves.

Résultat du vote

Inscrits : 27 157 ; votants : 25 896 ; exprimés : 25 380 ; pour : 6 878 soit 27,10% ; contre : 18 502 soit 72,90%. L'amendement est rejeté.



Débat n°6. Modalités de vote pour l'élection du Bureau national

Le syndicat Santé sociaux de Lille demande d'inclure dans l'article 19 des statuts, qui traite de l'élection du BN, des modalités particulières pour cette élection et d'inscrire dans nos statuts "la référence aux dispositions du code électoral de la République".

Pour l'amendement

Le défenseur se félicite de l'application de ses propositions pour les votes de ce congrès. Il regrette que ce soit dû à des défaillances techniques et non sur la base d'un texte. Ce que nous refusons dans les entreprises ou en politique, nous ne pouvons l'accepter chez nous. L'exigence démocratique est basée sur la transparence. C'est le passage obligé vers la crédibilité, l'installation de la légitimité et l'exclusion du doute. Il ne s'agit pas de prendre position sur des orientations ou de proposer des stratégies différentes, mais bien de construire les bases d'un meilleur fonctionnement démocratique.

Contre l'amendement

Syndicat de l'enseignement privé du Morbihan

Le syndicat s'oppose sur trois points de l'amendement. Le vote à l'urne : l'article 19 des statuts prévoit déjà cette modalité. Il ne faut pas refuser le progrès technologique, c'est aussi un moyen de consacrer plus de temps aux débats ; la désignation de deux représentants de chaque Uri et fédérations pour chacune des opérations : ce procédé serait trop lourd, avec plus de 80 personnes dont le rôle n'est pas clair dans l'amendement ; la référence au code électoral de la République : sous couvert de modalités techniques, c'est un procès en démocratie qui est fait à la confédération.

Le rapporteur

Le rapporteur fait remarquer que, pour le Bureau national, les propositions ne sont pas de nature statutaire et relèvent du règlement intérieur. Sans préciser quelles modalités sont visées par la référence au "code électoral de la République" l'amendement occulte le fait que les modalités de vote dans nos congrès sont déterminées par nos règles en toute indépendance. En nous



proposant le vote et le dépouillement public de l'élection du Bureau national, loin de rechercher plus de transparence et d'efficacité, on installe le doute sur la probité des militants scrutateurs. Il invite le congrès à rejeter l'amendement.

Résultat du vote

Inscrits : 27 157 ; votants : 25 618 ; exprimés : 25 147 ; pour : 6 089 soit 24,21% ; contre : 19 058 soit 75,79%. L'amendement est rejeté.

Débat n°7. Obligation de consultation des syndicats

Le Syndicat du Commerce de Paris (Sycopa) demande d'inclure, à l'article 20 des statuts, une disposition stipulant que le BN devra "procéder à une consultation des syndicats avant les décisions confédérales importantes, notamment la signature d'accords interprofessionnels".

Pour l'amendement

Le défenseur rappelle que la démocratie est un enjeu du congrès. Sa proposition a trois objectifs : réaffirmer la

place centrale du syndicat, améliorer la démocratie, renforcer notre cohésion et notre efficacité. Il rappelle les difficultés qu'ont connu les militants et les syndicats après les accords signés dans le commerce en octobre 95 ou à propos de la convention Unedic en 92. En 84, sur la flexibilité, l'organisation avait été consultée. Si le BN partage l'analyse, il s'oppose à l'amendement car celui-ci n'a pas à figurer dans les statuts. Un tel texte dans la résolution est une décision politique ; dans les statuts, il règle le fonctionnement. Dans la résolution, la consultation est seulement une possibilité. Le congrès a le pouvoir de modifier les statuts et c'est eux qui cadrent le fonctionnement du BN, tandis que le règlement intérieur arrête seulement les modalités de la consultation.

Contre l'amendement

Sgen de Nantes

L'intervenant se prononce contre l'amendement, pas par refus du débat ou parce que la consultation des syndicats serait inutile. L'amendement proposé figure dans la résolution sur la démocratie, qui est une avancée, l'art. 331 actant politiquement la consultation des adhérents. Fédérations, Uri, UD sont des structures plus adéquates. De plus, qui décide de l'importance d'une consultation, la CE ou le BN ?

Les adhérents ne sont pas plus impliqués. Dans les syndicats, à la fédération ou pour ce congrès le sont-ils davantage ? Il y a aussi un problème de faisabilité et de fréquence. Depuis Montpellier, il y a eu une vingtaine d'accords interprofessionnels nationaux. L'obligation statutaire proposée aurait contraint à organiser cinq consultations par an de tous les syndicats.

Le rapporteur

Le rapporteur ne comprend pas l'obstination du Sycopa. Sa proposition relève du règlement intérieur et son maintien ici ne clarifie pas le débat politique. Sur le fond, le principe d'une consultation est intégré dans la résolution "Enjeu de la démocratie" à l'article 331. Adoptée, elle vaudra engagement politique de l'organisation. Le prochain BN devra fixer les modalités d'application. Cet amendement est, de fait, l'expression d'une défiance vis-à-vis de toute l'organisation. On a mieux à faire. Le rapporteur invite le congrès à rejeter l'amendement.

Résultat du vote

Inscrits : 27 157 ; votants : 25 601 ; exprimés : 25 144 ; pour : 6 763 soit 26,90% ; contre : 18 381 soit 73,10%. L'amendement est rejeté.

Les invités français

De très nombreux invités ont fait le déplacement à Lille pour ce 44^{ème} congrès. Parmi eux, des anciens responsables de la CFDT. Les organisations, associations ou organismes suivants étaient représentés :

Organisations syndicales

CGT, Unsa, CFE-CGC, Unef-Id

Organisations des Dom-Tom

A Tia I Mua (Polynésie), Usoenc (Nouvelle-Calédonie), CSTG (Guadeloupe), CDMT (Martinique), CDTG (Guyane), Sisma (Mayotte), URIT-CFDT (Réunion), UISPM-CFDT (Saint-Pierre-et-Miquelon).

Institutions, associations et organismes

Fnars, Coorace, Cnam, Unedic, Agirc, Arrco, Afpa, Fédération nationale de la Mutualité française, Macif, Uriops, Agefso-PME, Chèque-Vacances, ANCV, Chèque-Domicile, Ires, Fédération des centres sociaux, Ligue de l'enseignement, FCPE, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés, Association des paralysés de France, ACO, Joc, Réseau d'avocat Avec, Vie nouvelle.



Confédération internationale des syndicats libres

Pour un autre modèle de mondialisation

"Dans une économie mondiale de plus en plus interdépendante, nous sommes directement affectés par les malheurs des autres". Faisant allusion à la crise asiatique, Eddy Laurijssen, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), a fustigé le modèle libéral de mondialisation qui n'a pas seulement "frappé à notre porte", mais "l'a enfoncée". Ces nouvelles règles du jeu "ont provoqué une flambée des actions dures contre ceux qui s'y opposent". Et Eddy Laurijssen de citer l'assassinat, il y a quelques semaines, de Jorge Ortega, Vice-président de la CUT en Colombie. "La CISL est sollicitée pratiquement tous les jours" comme l'est son réseau de solidarité international. Eddy Laurijssen, à ce sujet, a remercié la CFDT pour son appui.



Pourtant, rien dans ce contexte ne contraint les organisations syndicales à se cantonner à une attitude défensive. "Il est clair que le monde veut un autre modèle de développement, un autre modèle de mondialisation". La réponse politique s'oriente de plus en plus vers un soutien international à des réformes démocratiques de nos économies et à des programmes sociaux. "En Europe et ailleurs, la balance du pouvoir politique n'a jamais penché autant en faveur des forces progressistes".

La CISL renforcera sa campagne pour lier le commerce mondial et les droits fondamentaux des travailleurs. En ligne de mire, la prochaine grande négociation de l'OMC l'année prochaine.

La CISL compte parallèlement contribuer à consolider le fonctionnement de l'Organisation internationale du travail (OIT). Elle renforcera ses alliances "afin de dégager un consensus pour une réforme et une humanisation du système monétaire et des politiques des institutions financières internationales". Elle prolongera son action avec ses branches professionnelles (SPI) pour répondre aux défis posés par les sociétés multinationales. "Nous devons surtout continuer à construire un mouvement syndical fort et indépendant, défendre ensemble les droits syndicaux, apporter notre appui et notre coopération là où les syndicats sont faibles et les travailleurs davantage exposés".

La CISL, bien que favorable à des formes de régulation, s'est félicitée de l'abandon du projet de l'AMI. Eddy Laurijssen, s'est enfin réjoui de la décision de la Cour britannique de refuser l'immunité diplomatique à Pinochet. "Ce sont là, chers camarades, des faits très significatifs et encourageants". ■



Emilio Gabaglio, Confédération européenne des syndicats

Européaniser davantage l'action syndicale

Le passage à la monnaie unique et l'élargissement de l'Union européenne, pour Emilio Gabaglio, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES) "réclament une mise au point de notre stratégie et un renforcement de notre capacité d'action au niveau européen". L'Union monétaire pourrait être un puissant facteur de développement de l'économie. L'inclusion dans le traité des nouvelles dispositions sur l'emploi est un acquis. Mais il faut aller plus loin. L'Europe a besoin "d'un changement de cap dans la politique macro-économique pour faire en sorte que les politiques actives et innovantes d'emploi puissent donner les résultats escomptés".

Il est en tout cas évident que la réalité de l'Union économique et monétaire pose un problème de rééquilibrage de la construction communautaire. "Plus généralement, c'est le dossier de l'Union politique auquel il faudra s'attaquer dans un proche avenir (...). Notre objectif d'une Europe sociale ne pourra être pleinement atteint sans la réalisation d'une Europe démocratique".

Quant à l'élargissement, "choix historique incontournable", il nécessite "des réformes institutionnelles (...), un soutien fort et ciblé aux réformes économiques et sociales (...) et l'incorporation de la dimension sociale dans la démarche d'adhésion".

Emilio Gabaglio a défendu dans son discours le modèle social européen. "À l'approche socialement destructrice de la dérégulation, nous opposons une stratégie de « re-régulation » et des réformes négociées". Le secrétaire général de la CES a évoqué l'accord-

cadre sur le temps partiel et la négociation en cours sur les CDD. Il a profité de la tribune du congrès pour lancer un message aux employeurs européens à propos de la négociation sur les CDD : "la CES est prête à négocier sur tout sauf sur l'augmentation de la précarité".

La CES a 25 ans, a rappelé Emilio Gabaglio. "Elle est aujourd'hui la seule force syndicale reconnue comme représentative au niveau européen". Une représentativité "qui pourra être confortée davantage par des nouvelles affiliations, qui semblent aujourd'hui possibles".

"Plus important encore, la CES est de moins en moins une affaire d'Etat-major, elle concerne chaque jour davantage les délégués et les militants".

Alors que l'introduction de l'Euro "produira une accélération du proces-

sus d'intégration", nous courons le risque de voir "la compétition entre pays se transférer sur le plan social". Afin d'éviter cela, "nous avons besoin de réaliser une harmonisation et une convergence de nos systèmes sociaux et de créer un espace contractuel européen cohérent".

C'est à la CES et ses fédérations de franchir une nouvelle étape en coordonnant ses revendications contractuelles y compris salariales et en accroissant sa capacité "de mobilisations transnationales sur des objectifs communs, en particulier sur la RTT qui est devenu une stratégie d'envergure européenne".

"Européaniser davantage l'action syndicale est indispensable pour faire progresser l'Europe syndicale au quotidien et garantir notre pouvoir de négociation et notre influence sociale même au sein des espaces nationaux". ■



Kari Tapiola, Bureau international du travail

Des droits de l'homme au travail renforcés

"L'existence de syndicats forts et indépendants constitue un pilier indispensable à la construction de la démocratie", a insisté dans son intervention, Kari Tapiola, directeur général-adjoint du Bureau international du travail (BIT), l'exécutif de l'Organisation internationale du travail (OIT). C'est particulièrement important dans le processus de mondialisation qui "affecte les travailleurs par une concurrence exacerbée (...) dans un marché du travail sans cesse plus flexible". Aussi, "les syndicats ont à relever des défis sans précédent". Pour l'OIT, la mondialisation présente des dangers mais offre aussi certaines "opportunités" en tant que "moteur de croissance".

Dans une économie ouverte, les travailleurs se trouvent en concurrence d'un pays à l'autre, d'un continent à l'autre. Ce système "crée à la fois des perdants et des gagnants" ce qui génère chômage de masse et augmentation de la pauvreté. Comment alors répartir plus équitablement le travail ? Et Kari Tapiola d'affirmer que celui-ci "n'est pas une ressource en voie de disparition. (...) Une mondialisation réussie exige un transfert des opportunités économiques vers les pays émergents".

"L'augmentation du nombre des emplois et des bénéfices économiques doit aller de pair avec une réelle amélioration du niveau de vie et le respect des normes fondamentales du travail". Les ministres du commerce réunis dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce s'y sont engagés en réitérant que ces normes étaient du ressort de l'OIT. Aussi lors de sa dernière Conférence a-t-elle adopté une déclaration dans laquelle les 174 États-



membres, "par leur libre adhésion, acceptent les principes des droits fondamentaux et s'engagent à travailler à la réalisation des objectifs de l'organisation". Cette déclaration, a poursuivi Kari Tapiola, comporte un suivi sous forme "d'un examen annuel des mesures à prendre pour les pays qui n'ont ratifié aucune ou seulement une partie des conventions fondamentales". Par ailleurs, un rapport global chaque année portera sur l'une des quatre catégories de droits fondamentaux. "Il s'agit d'une approche promotionnelle et pratique ayant pour objet le renforcement des droits de l'homme au travail dans le cadre du mandat de l'OIT".

"L'adoption de la déclaration par la Conférence internationale du travail

n'est pas un aboutissement mais un commencement. (...) L'OIT lance un appel à toutes les forces syndicales et patronales, à l'Union européenne, aux organisations internationales, aux Nations-Unies ainsi qu'aux institutions financières mondiales pour parler d'une même voix pour que les valeurs fondamentales que de la déclaration a consacrées soient intégrées dans leurs politiques et programmes d'activités respectifs". ■



Les organisations représentées au congrès



Plus de 110 invités d'organisations internationales et étrangères étaient présents, un record pour un congrès national de la CFDT.

Pour la Confédération européenne des syndicats : Emilio Gabaglio, secrétaire général ; Jean Lapeyre, secrétaire général adjoint et Peter Seideneck, conseiller. Pour la Confédération internationale des syndicats libres : Eddy Laurijssen, secrétaire général adjoint. Pour le Comité consultatif auprès de l'OCDE : John Evans, secrétaire général. Pour le Bureau international du travail : Kari Tapiola, directeur général adjoint ; Conrad Damen du service des relations avec les travailleurs et Jean-Daniel Leroy, directeur du bureau de Paris.

À noter des représentants de l'Oraf (organisation africaine de la CISL) : Madia Diop, président et secrétaire général de la CTNS (Sénégal) et Andrew Kailembo, secrétaire général. Et celui de la Confédération internationale des syndicats arabes (Cisa), Nour-Eddine Soukouti.

Les institutions européennes étaient représentées par Patrick Venturini, secrétaire général du Comité économique et social européen (CESE) ; Roger Briesch, président du groupe

travailleur du CESE et Jean-Pierre Bobichon, administrateur à la Commission européenne.

Pour la première fois, ont été invités des représentants de Colombie, de Moldavie du Kosovo et de Corée-du-Sud.

Europe

Une quarantaine de délégués représentaient 25 organisations. En particulier, Michel Nollet et Mia de Vits respectivement président et secrétaire générale de la FGTEB (Belgique), Jean-Claude Reding, secrétaire général de la CGT-L (Luxembourg), Evy Buerud Pedersen, premier secrétaire de la LO-N (Norvège).

Les organisations suivantes étaient également représentées : CSC (Belgique) ; DGB (Allemagne) ; LO i (Danemark) ; UGTE, STV/ELA, CC. OO (Espagne) ; CGIL, CISL, UIL (Italie) ; GSEE (Grèce) ; UGT-P, CGTP (Portugal) ; ÖGB (Autriche) ; LCGB (Luxembourg) ; FNV (Pays-Bas) ; LO-S (Suède) ; STTK, SAK (Finlande) ; USS (Suisse) ; et pour la Turquie TÜRK-İS.

Vingt deux délégués représentaient seize organisations d'Europe centrale : Solidarnosc (Pologne) ; PODKREPA, CITUB (Bulgarie) ; LIGA, MOSZ, ATUC, SZEF (Hongrie) ; Unification, LWU (Lituanie) ; Fédération des syndicats moldaves, BNS, CSDR, CNSLR-FRATIA, Cartel Alfa (Roumanie) ; KOZ-SR (Slovaquie) ; CM-KOS (République tchèque).

Neuf organisations de l'ex-Yougoslavie étaient représentées par leur président. SSSBIH et la Confédération syndicale de la République Sprska, (Bosnie-Herzégovine) ; SSSH (Croatie) ; BSPK (Kosovo) ; FTUM (Macédoine) ; Confédération des syndicats indé-

pendants du Monténégro, CATUY (Yougoslavie) ; Nezavisnost (Serbie) ; SSSS (Slovénie).

Moyen Orient

Histadrout (Israël) et GFPTU (Palestine) représenté par son secrétaire général, Shafer Sa'Ad.

Maghreb et Afrique sud saharienne

L'UGTA (Algérie) et l'UMT (Maroc) étaient représentées par leur secrétaire général, respectivement, Abdelmajid Sidi Saïd et Mahjoub Ben Seddik.

Les organisations suivantes étaient également représentées : UGT (Tunisie) ; Cosylac (Congo) ; UNCT (Congo démocratique) ; UGT-CI (Cote d'Ivoire) ; CSTM, UNTM (Mali) ; USTN (Niger) ; CTNS (Sénégal) ; UST (Tchad).

Asie

KCTU, FCTU (Corée du Sud) ; China Labour Bulletin (Chine) ; Rengo (Japon).

Amérique latine et Caraïbes

CUT (Colombie) ; CUT (Brésil) ; CNEH (Haïti) ; CTA (Argentine).

Amérique du Nord

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, Confédération des syndicats nationaux du Québec ; Congrès du travail du Canada ; AFL/CIO (Etats-Unis). ■

Les messages du monde

FGTB (Belgique) Il y a un an, la FGTB commémorait le centenaire du mouvement ouvrier socialiste en Belgique. Le monde a changé, mais les valeurs de solidarité et de progrès social qui fondent notre syndicalisme n'ont rien perdu de leur pertinence dans un monde qui reste à transformer. Et que nous transformerons.

ELA (Pays-Basque) Il ne reste que quelques jours avant que l'euro ne devienne une réalité. Mais avec 18 millions de chômeurs, l'Europe sociale reste en arrière. Nous ne pouvons qu'espérer que vos travaux contribuent à améliorer les conditions de vie et de travail des salariés et de tous ceux qui voudraient travailler, pas seulement en France, mais dans toute l'Union européenne.

LWU (Lituanie) Le bon aboutissement de notre lutte pour la démocratie, la justice sociale, et la prospérité économique dépend non seulement du degré de notre propre détermination, mais aussi de la solidarité syndicale internationale et du développement de notre coopération.

ZSSS (Slovénie) Nous souhaitons que le 44e congrès de la CFDT ait beaucoup de succès, et surtout pour sa secrétaire générale, dans la représentation des intérêts des travailleurs et de leur sécurité.

CMKOS (République Tchèque) Durant les neuf années écoulées depuis la restauration de la démocratie dans notre pays, nous avons eu assez d'occasions de nous persuader mutuellement que nous partageons les mêmes valeurs, telle que la paix, la démocratie, la justice sociale, la stabilité, le dialogue et le partenariat social.

ALFA (Roumanie) La société mondiale actuelle doit changer de direction: les membres de cette société,

américaine ou européenne, n'ont pas besoin d'une société de consommation et de profit, mais d'une société de bien-être et de rentabilité au service du social. C'est ensemble que nous devons en tant qu'organisations nationales et internationales trouver des solutions.

DISK (Turquie) Nous considérons qu'aujourd'hui, à une époque où les droits des travailleurs sont lourdement attaqués par les sociétés multinationales et les accords économiques régionaux, il est essentiel de rappeler l'importance de la solidarité internationale et de l'unité des travailleurs du monde entier.

ETUF (Egypte) Nous sommes intéressés par un renforcement des relations entre notre organisation et la CFDT pour comprendre l'expérience française du processus de privatisations et profiter de votre expérience en matière de protection sociale, de retraite, et de réduction du temps de travail.

CNTS (Sénégal) Face aux violations du droit du travail et de la liberté syndicale, la CFDT n'a jamais hésité à accomplir des missions dans nos pays respectifs pour y assister nos organisations, tout en apportant protection et appui à leurs leaders dans tous les domaines. Au Sénégal, face à l'offensive déclenchée par le FMI et la Banque mondiale, la CNTS est entrée en action pour stopper les agressions sociales qui frappent plusieurs secteurs professionnels.

UST (Tchad) La CFDT est bien connue et appréciée au Tchad grâce d'une part, à la coopération qu'elle entretient avec l'UST et, d'autre part, à la compétence de ses émissaires qui ont eu à réaliser des activités aussi bien au Tchad qu'en Afrique.

UGTCI (Côte d'Ivoire) Face à la mondialisation de l'économie et la globalisation des systèmes, qui tendent à annihiler les efforts des syndicats, les travailleurs doivent se donner la main pour une solidarité syndicale internationale.

UNTC (Congo démocratique)

Ce congrès se tient à un moment particulièrement difficile, où les travailleurs du monde entier doivent relever le cinglant défi de la mondialisation de l'économie. Face à cela, nous ne disposons que d'un seul rempart: l'union et la solidarité syndicales internationales pour rétablir la justice sociale.

UNTM (Mali) Nous vous remercions pour le soutien que vous nous avez apporté dans l'analyse du code du travail, adopté en 1993. Notre vœu, c'est qu'ensemble nous continuions à développer des partenariats féconds. Pendant que les théoriciens de la mondialisation s'acharnent à magnifier les vertus et à justifier les maléfices qui en découlent, la seule alternative pour les travailleurs reste la collaboration, la solidarité.

CUT (Colombie) N'oublions pas qu'au cours des années précédentes, notre centrale a été victime de brutales agressions dans le cadre de ce que l'on a appelé "la guerre intégrale", légale et hideuse, entraînant l'assassinat ou la disparition de plus de 3 000 adhérents. Et nous n'acceptons pas que la paix soit réduite à un simple cessez-le-feu ou à un dépôt des armes. Elle doit être le résultat d'une action de l'Etat, du gouvernement et de la société dans son ensemble.

FTQ (Québec) La FTQ fête cette année le quinzième anniversaire de son fonds de solidarité des travailleurs, une innovation sociale et économique qui a contribué à maintenir et créer 56 000 emplois au Québec. Cette initiative originale suscite, comme vous le savez, beaucoup d'intérêt dans les milieux syndicaux de plusieurs pays. Vous êtes français et européens, et nous québécois et nord-américains, tous, nous sommes des hommes et des femmes pour qui les mots démocratie, justice et solidarité servent de guide et de phare dans toutes nos actions syndicales. ■



Élection de la Commission de suivi de la Charte financière et informatique

La Commission de suivi est une instance d'appel quant à l'application de la charte financière, elle a, de plus, compétence pour imposer un redressement à un syndicat qui s'écarterait des règles. Cette commission vérifie également l'application des règles de sécurité pour la gestion des fichiers et elle examine les demandes de structures souhaitant élargir la nature des informations contenues dans leur fichier. Les candidats sont proposés par le Bureau national à l'élection du congrès.

RÉSULTAT

INSCRITS	27 157
VOTANTS	24 010
NULS	194
EXPRIMÉS	23 816

Nom-prénom	Secteur	Nombre de voix
Collège des Fédérations		
MARLIN Monique	FCE	20 976
TISSOT Martine	HACUITEX	20 954

Collège des URI		
PEREZ Marie-Hélène	Centre	20 113
SANDER Dominique	Nord	19 845

Collège des syndicats		
LE GAC Elisabeth	Santé-sociaux Rhône	19 457
SIMON Bruno	Arsenal de Brest	19 895
COLLIN Jean-Luc	Métallurgie Aube	19 515
AIME Bernard	Services Sambre-Escaut	19 631
ABRAHAM Annick	Interco Var	19 351
TOUFANIAN Ohan	Banques Ile-de-France	18 196



La Commission exécutive

Le Bureau national élu par le 44^e congrès, s'est réuni le 10 décembre à Lille. Dans le cadre des dispositions statutaires et réglementaires, il a procédé aux votes suivants :

SONT ÉLUS MEMBRES DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

Nicole Notat :	37 voix
Jacky Bontems :	37 voix
Jean-Marie Spaeth :	37 voix
Michel Caron :	36 voix
Michel Jalmain :	37 voix
Rémy Jouan :	36 voix
Annie Thomas :	37 voix
Jean-Marie Toulisse :	37 voix
Jean-François Trogrlic :	37 voix

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

Nicole NOTAT. Secrétaire générale.

Jacky BONTEMS. Secrétaire général adjoint. Politique organisationnelle. Politique de développement. Politique en direction des jeunes.

Jean-Marie SPAETH. Trésorier confédéral. Politique de santé. Président de la Cnam.

Michel CARON. Secrétaire national. Politique de la vie en société, des libertés et du cadre de vie. Politique en direction des immigrés. Politique communication. Syndicalisme Hebdo, CFTD Magazine, la Revue, Internet.

Michel JALMAIN. Secrétaire national. Politique de l'action revendicative, des relations professionnelles et syndicales. Service juridique. Représentant au bureau de l'Unedec.

Rémy JOUAN. Secrétaire national. Politique vie au travail. Petites entreprises. Politique en direction des handicapés.

Annie THOMAS. Secrétaire nationale. Politique emploi-formation initiale et permanente et de la coordination de l'action contre l'exclusion. Politique de formation syndicale. Politique en direction des femmes.

Jean-Marie TOULISSE. Secrétaire national. Politique des relations extérieures. Politique retraites, prévoyance, famille. Service analyse, recherche économique et sociale. Président du groupe CFTD au Conseil économique et social.

Jean-François TROGRILIC. Secrétaire national. Politique internationale. Politique économique et sectorielle, de l'énergie, de la recherche et de l'environnement. Politique en direction des Dom-Tom. Président de l'Institut Belleville.



NICOLE NOTAT

Secrétaire générale. Née le 26 juillet 1947 à Chatrice (Marne). Institutrice spécialisée. Secrétaire du Sgen de la Meuse. Membre de la commission exécutive régionale du Sgen. Membre de la Commission exécutive confédérale depuis le congrès de 1982. Secrétaire générale adjointe de 1988 à novembre 1992. Secrétaire générale depuis novembre 1992.



JACKY BONTEMS

Secrétaire général adjoint. Né le 17 octobre 1951 à Épinal (Vosges). Technicien du bâtiment. Secrétaire du syndicat Construction-Bois de Paris. Membre du conseil de la fédération Construction-Bois. Secrétaire général de l'Union départementale de Paris. Secrétaire général de l'Union régionale Ile-de-France. Membre du Bureau national confédéral depuis 1988. Membre de la Commission exécutive depuis le congrès de 1992.



JEAN-MARIE SPAETH

Trésorier confédéral. Né le 15 août 1945 à Faulquemont (Moselle). Ouvrier professionnel des mines. Membre du conseil national de la fédération des mineurs en 1972. Élu secrétaire général en octobre 1976. Devient en mai 1984 secrétaire national de la FGMM. Membre de la Commission exécutive depuis le congrès de 1985.



MICHEL CARON

Né le 7 février 1949 à Compiègne (Oise). Programmeur analyste. Membre de la Commission exécutive de la région Picardie en 1975. Permanent régional en 1987. Secrétaire général de la région Picardie en 1991. Membre du Bureau national confédéral en 1985. Membre de la Commission exécutive depuis le congrès de 1995.



MICHEL JALMAIN

Né le 30 avril 1949 à Sens (Yonne). Programmeur. Membre du conseil fédéral de la fédération Construction-Bois en 1981. Secrétaire fédéral en 1982. Membre du Bureau national confédéral depuis 1985. Secrétaire général de la FNCB. Membre de la Commission exécutive depuis le congrès de 1995.



RÉMI JOUAN

Né le 28 septembre 1949 à Carhaix (Finistère Nord). Cuisinier. Secrétaire fédéral de la fédération des Services en 1986. Secrétaire général de la même fédération depuis 1990. Membre du Bureau national confédéral depuis 1992. Membre de la Commission exécutive depuis le 44^{ème} congrès.



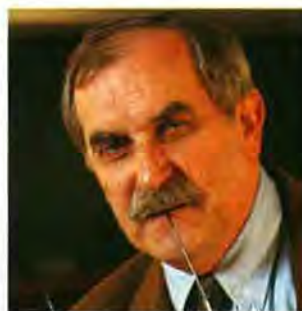
ANNIE THOMAS

Née le 11 janvier 1952 à Blaye-les-Mines (Tarn). Inspectrice des PTT. Secrétaire du syndicat des PTT de la Haute-Garonne en 1986. Secrétaire générale de l'Union régionale Midi-Pyrénées depuis 1992. Membre de la Commission confédérale Femmes depuis 1990. Membre du Bureau national confédéral depuis 1993. Membre de la Commission exécutive depuis le 44^{ème} congrès.



JEAN-MARIE TOULISSE

Né le 14 février 1947 à Beuvrages (Nord). Employé. Permanent à la fédération des mineurs en 1971. Permanent à l'Ud du Pas-de-Calais en 1975. Secrétaire régional en 1978. Secrétaire général de l'Union régionale Nord Pas-de-Calais depuis 1988. Membre du Bureau national confédéral depuis 1988. Membre de la Commission exécutive depuis le 44^{ème} congrès.



JEAN-FRANÇOIS TROGRIC

Né le 23 novembre 1947 à Pompey (Meurthe-et-Moselle). Instituteur. Membre du comité national du Sgen en 1972. Secrétaire national du Sgen chargé du 1^{er} degré en 1974. Membre du Bureau national confédéral depuis 1979 et secrétaire général adjoint du Sgen en 1980. Membre de la Commission exécutive depuis le congrès de 1985.



Élection du Bureau national

LE CONGRÈS A PROCÉDÉ À L'ÉLECTION
DU NOUVEAU BUREAU NATIONAL

INSCRITS	27 157
VOTANTS	26 575
NULS	979
EXPRIMÉS	25 596

Nom-prénom	Voix	Âge	Profession d'origine	Fonction syndicale
------------	------	-----	----------------------	--------------------

Collège des Fédérations

BONNAND Robert	24 651	46	Ajusteur	Secrétaire général Mines-Métallurgie
LEPEU Philippe	24 238	45	Enseignant	Secrétaire général Enseignement et formation privés
TARDIVAUD Jean-Louis	24 194	47	Cadre	Secrétaire général Protection sociale- Travail-Emploi
GUÉNÉGO Alexis	23 987	44	Technicien supérieur	Secrétaire général Interco
KHELIF Jacques	23 339	44	Technicien	Secrétaire général Chimie- énergie
PIECUCH Raymonde	22 638	52	Professeur	Secrétaire générale adjointe Éducation et recherche publiques
BEILLOUIN Odile	20 339	47	Secrétaire	Secrétaire générale Agroalimentaire
MURGIA Joseph	20 221	44	Maçon-coffreur	Secrétaire général Construction et Bois
CHÉRÉQUE François	20 104	42	Éducateur spécialisé	Secrétaire général Santé-Sociaux
LIBOUTET Marie-Pierre	19 752	42	Cadre	Secrétaire générale Postes et Télécoms
LARDEUX Nicole	18 469	43	Caissière	Secrétaire nationale Services
LEVELLY Jean-Pierre	18 113	48	Charpentier	Secrétaire général Éts et Arsenaux de l'État
BRULÉ Didier	16 997	44	Cadre assurances	Secrétaire général adjoint Services
RIVED Danièle	15 288	52	Directrice MJC	Secrétaire générale Communication Culture

Collège des Régions

GUIAVARC'H Maryvonne	24 492	47	Employée Sécurité sociale	Secrétaire générale-adjointe Bretagne
LEDUC Jean-Paul	24 389	48	Dessinateur	Secrétaire général Pays-de- la-Loire
LEBOUTEILLER Alain	24 356	44	Employé de bureau	Secrétaire général Haute-Normandie
BONNAND Gaby	23 734	46	Ajusteur-fraiseur	Secrétaire général Bretagne
PUJO Évelyne	23 397	49	Technicienne supérieure	Secrétaire générale Franche-Comté
LAREUR Françoise	20 654	37	Technicienne agricole	Secrétaire régionale Ile-de-France
PERRAULT Philippe	20 188	42	Formateur	Secrétaire général adjoint Nord-Pas-de-Calais
LOPEZ Gérard	20 102	50	Rééducateur	Secrétaire général Languedoc-Roussillon
GUTFREUND Jean-Paul	19 817	51	Instituteur	Secrétaire général Alsace
CAYZELLE Roger	19 525	51	Instituteur	Secrétaire général Lorraine
VANOYE Jean	18 916	55	Enseignant	Secrétaire général Rhône-Alpes
CID François	18 728	48	Employé	Secrétaire général Centre
GIL Alain	18 163	45	Employé de banque	Secrétaire général Ile-de-France

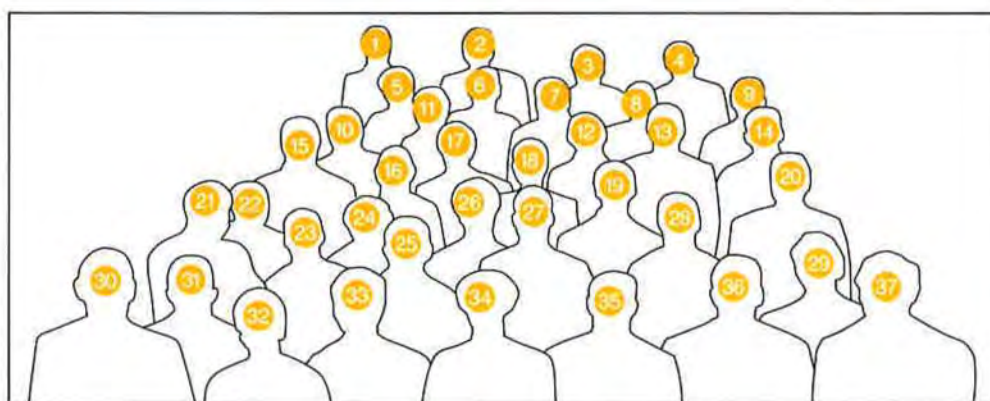
Collège présenté par le Bureau national sortant

THOMAS Annie	20 506	46	Inspectrice PTT	Secrétaire générale Uri Midi-Pyrénées
SPAETH Jean-Marie	20 467	53	Électronicien	Trésorier
TROGRIC Jean-François	20 231	50	Instituteur	Secrétaire national
NOTAT Nicole	19 927	51	Institutrice	Secrétaire générale
JALMAIN Michel	19 668	49	Dessinateur	Secrétaire national
TOULISSE Jean-Marie	19 226	51	Employé	Secrétaire général Uri Nord-Pas-de-Calais
BONTEMS Jacky	19 001	46	Technicien supérieur	Secrétaire général-adjoint
CARON Michel	18 653	49	Analyste	Secrétaire national
JOUAN Rémi	18 214	48	Cuisinier	Secrétaire général Fédération des Services

Quatrième collège (Union confédérale des ingénieurs et cadres)

PAULET Marie-Odile	20 533	52	Enseignante	Secrétaire générale
--------------------	--------	----	-------------	---------------------





- 1 Didier BRULÉ
- 2 Jean VANOYE
- 3 Jean-Paul GUTFREUND
- 4 Gérard LOPEZ
- 5 Raymonde PIECUCH
- 6 Roger CAYZELLE
- 7 Alain LEBOUTEILLER
- 8 Jean-Paul LEDUC
- 9 Robert BONNAND
- 10 Jean-Louis TARDIVAUD
- 11 Françoise LAREUR
- 12 Nicole LARDEUX
- 13 Gaby BONNAND

- 14 Alexis GUÉNÉGO
- 15 François CHÉRÈQUE
- 16 François CID
- 17 Danièle RIVED
- 18 Philippe PERRAULT
- 19 Philippe LEPEU
- 20 Joseph MURGIA
- 21 Jean-François TROGRIC
- 22 Alain GIL
- 23 Marie-Pierre LIBOUTET
- 24 Odile BEILLOUIN
- 25 Maryvonne GUIAVARC'H
- 26 Évelyne PUJO

- 27 Jacques KHELIF
- 28 Jean-Pierre LEVELLY
- 29 Marie-Odile PAULET
- 30 Jean-Marie TOULISSE
- 31 Jean-Marie SPAETH
- 32 Annie THOMAS
- 33 Michel JALMAIN
- 34 Nicole NOTAT
- 35 Michel CARON
- 36 Jacky BONTEMS
- 37 Rémi JOUAN